

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

TROISIÈME PARTIE.

LOUIS XIV ENTREPREND LA FONDATION D'UNE COLONIE CATHOLIQUE
EN CANADA.

LIVRE PREMIER.

Depuis l'année 1664 jusqu'à la fin du gouvernement de M. de Courcelles,
en 1672.

CHAPITRE V.

ZÈLE DE LOUIS XIV POUR FAIRE FLEURIR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE EN CANADA.

(*Suite.*)

I.

Établissement de la compagnie des Indes Occidentales ; sa fin.

En se mettant à la tête de la colonie, Louis XIV avait compris que, pour la constituer solidement, il fallait y mettre les colons en état de recevoir de la main des indigènes les productions du pays, et de procurer en échange à ceux-ci des marchandises de France. Le premier objet de sa sollicitude fut donc d'y faire fleurir le commerce qui liât les colons avec les sauvages, et ralliât en même temps la colonie à la France par des relations mutuelles de dépendance et d'intérêt. On comprend qu'un dessein de cette nature pouvait bien être conçu et favorisé par le prince, mais non être exécuté par lui. Il demandait le concours d'un grand nombre de particuliers unis entre eux et intéressés personnellement, c'est-à-dire une Compagnie de commerce. Celle des cent Associés ayant négligé ce moyen et comme abandonné le Canada, Louis XIV jugea qu'il était de la gloire de son règne d'en former une nouvelle, qu'il nomma la *Compagnie des Indes occidentales* ; et pour qu'elle pût équiper un grand nombre de vaisseaux destinés à porter journellement des marchandises Françaises dans les colonies et rapporter les produits de ces pays en France, il lui attribua pendant quarante ans le privilège exclusif de tout le commerce et de la navigation en Amérique, à l'exception pourtant de la pêche, qui devait être libre à tous les Français. Mais, au lieu de limiter le nombre des nouveaux Associés, comme on l'avait fait dans la formation de la Compa-

gnie précédente, il voulut, par une disposition qui décèle ses grandes vues d'impartialité et de bienveillance envers tous, que chacun put entrer dans cette Société, quelle que fût sa condition, pourvu qu'il y mît au moins la modique somme de trois mille livres. Bien plus, par une dérogation expresse aux incompatibilités les plus impérieuses que la distinction des rangs avait jusqu'alors établies, il déclara que, pour ne pas éloigner de cette Société les personnes plus opulentes, tous les nobles pourraient en faire partie sans pour cela déroger à leur noblesse ; et qu'enfin les sujets étrangers au royaume pourraient y entrer aussi. En vue d'y attirer ces derniers, il déclara que s'ils y apportaient la somme de vingt mille livres, ils seraient par là réputés Français, et que leurs parents, quoique étrangers à la France, pourraient succéder à tous leurs biens dans ce pays. Ces dispositions, qu'on pourrait qualifier du nom de *libérales*, montrent que les idées que plusieurs se forment de Louis XIV ne sont pas toujours conformes à la vérité.

II.

Générosité de Louis XIV pour favoriser le commerce.

Ce n'est pas tout. Pour favoriser le commerce dans les colonies, ce prince s'engagea à payer, de son trésor royal, à la Compagnie, trente livres pour chaque tonneau de marchandises qu'elle porterait dans ce pays, et quarante livres pour chaque tonneau de celles qu'elle en rapporterait dans les ports de France, avec cette clause expresse, que les marchandises ainsi importées dans les pays étrangers ne payeraient aucun droit de sortie, et que la Compagnie serait pareillement exempte de tout droit, tant de sortie que d'entrée, pour les munitions de guerre, les vivres et autres choses nécessaires, ainsi que pour tout ce qu'elle ferait venir de ces pays qui serait utile à la construction de ses vaisseaux. Enfin, désirant de contribuer de ses propres deniers au succès du commerce, le Roi avança sans aucun intérêt, pendant quatre ans, la dixième partie de tous les fonds qui seraient fournis par la Compagnie ; en déclarant encore que si, pendant ces quatre ans, elle souffrait quelque perte, cette perte serait prise sur les deniers qu'il avait ainsi avancés ; et qu'il en serait de même pendant quatre autres années, s'il laissait encore jouir la Compagnie de la même somme.

(1) En instituant cette Compagnie, le Roi se proposait le bien de la colo-

(1) Le Roi veut aussi que, pendant quarante ans, elle jouisse de toutes les mines qui sont dans ce pays, sans être tenue à aucune redevance ; et pareillement qu'elle ait la propriété, la seigneurie et la justice de toutes les terres, tant des pays qui appartiennent à la France, comme ayant été occupés par les Français, que de ceux dont la Compagnie pourra s'emparer, en soumettant les habitants de ces lieux qui ne seraient pas dans l'alliance de la France. Il déclare, en outre, que, si après les quarante années expirées, ce privilège exclusif du commerce venait à être supprimé, dans ce cas la Compagnie ne laisserait pas de posséder à perpétuité, et en toute propriété, seigneurie et justice, toutes les terres qu'elle aurait conquises ou fait habiter, et d'en disposer comme de son propre bien, ainsi que des Forts, des armes, des munitions et généralement de tout ce qu'elle aurait dans ce pays. Il autorise la mè-

nie ; mais, les colons ayant ensuite désiré d'avoir la liberté du commerce, et la Compagnie y consentant de son côté, à condition que, pour l'aider à acquitter les charges du pays, elle aurait le quart des castors, le dixième des originaux et la traite de Tadoussac réservée, le Roi, qui ne désirait que le bien de la colonie, confirma, par son arrêt du 8 avril 1665, ce nouvel arrangement désiré par les colons.

III.

Diverses branches de commerce établies en Canada.

C'est ce qui faisait dire au P. Le Mercier, dans la relation de 1665 :
 “ Les premières pensées de M. Talon furent de s'appliquer, avec une activité infatigable, à la recherche des moyens par lesquels il pourrait rendre ce pays florissant, soit en faisant les épreuves de tout ce que la terre peut produire, soit en établissant le négoce et nouant les correspondances qu'on peut avoir ici, non-seulement avec la France, mais encore avec les Antilles, Madères et les autres peuples, tant d'Europe que d'Amérique. Il a si bien réussi, qu'on met en usage les pêches de toute nature de poissons, qui sont très-abondantes dans les rivières, comme de saumons, esturgeons ; et même, sans sortir du fleuve, de harengs et de morues, dont le débit est en France de très-grand profit. On en a fait des épreuves, cette année, par des chaloupes qu'on a envoyées et qui ont beau coup produit. De cette nature est la pêche du loup marin, qui fournit de l'huile à tout le pays, et qui donne beaucoup de surabondant qu'on envoie en France et aux Antilles. La pêche du marsouin blanc fournira des huiles plus excellentes pour les manufactures et même en plus grande quantité. Le commerce que M. Talon projette de faire avec les îles Antilles ne sera pas l'un des derniers avantages du Canada ; et déjà, pour en connaître l'utilité, il fait passer en ces îles, dès cette année, de la morue, du saumon salé, de l'anguille, des pois verts et blancs, de l'huile de poisson, du méring' et des planches, le tout du cru du pays. Enfin comme les pêches sédentaires sont l'âme et le soutien du négoce, il prétend les établir au plus tôt. ” De son côté, la Mère de l'Incarnation écrivait en 1670 : “ L'on introduit un triple commerce (qui liera par

me Compagnie à armer et à équiper en guerre, pour la sûreté de son commerce ou pour la défense de ses terres, tel nombre de vaisseaux qu'elle jugera plus expédient ; et si elle est troublée par les ennemis de la France, le Roi s'engage à l'assister de ses armes et de ses vaisseaux à ses propres dépens. Enfin, il veut que la Compagnie puisse établir dans ces pays tels gouverneurs qu'elle jugera à propos, avec faculté de les révoquer ; et il promet de leur donner sans difficulté, sur sa simple présentation, les provisions nécessaires. Pareillement, qu'elle puisse instituer des juges et les destituer ; et que, quand il sera expédient d'établir des Conseils souverains, elle en nomme elle-même les officiers, auxquels il promet de donner les pouvoirs d'usage. Toutefois, comme la colonie du Canada était encore peu considérable, la Compagnie pria le Roi de faire lui-même ces nominations, jusqu'à ce qu'elle fût en état de trouver des sujets d'autorité et de mérite qui pussent occuper dignement ces postes, si importants au pays.

“ des relations mutuelles) la France, les îles d'Amérique et le Canada.
 “ Trois vaisseaux chargés de planches de pins, de bois et de blé d'indé-
 “ vont partir pour aller aux îles. Là ils déchargeront leurs marchandises
 “ et se chargeront de sucre pour la France, d'où ils apporteront ici les
 “ choses nécessaires pour fournir à tout le pays, et ce triple commerce se
 “ fera en un an. L'on fait encore la pêche des morues à cent lieues de
 “ Québec ; cette pêche, étant bien entretenue, produira des revenus immen-
 “ ses. Voilà pour faire avec le temps un grand pays qui enrichira les
 “ marchands.”

IV.

Louis XIV donne la liberté du commerce à tous les colons.

Mais, malgré les grands sacrifices que le Roi s'était imposés pour faciliter à la compagnie des Indes occidentales le commerce qu'il avait tant à cœur d'établir, ses désirs furent rendus inefficaces par le mauvais vouloir ou par l'impuissance des intéressés. Du moins, le Conseil souverain reprocha bientôt à la Compagnie divers abus, entre autres de n'avoir pas toujours dans ses magasins les denrées nécessaires aux colons, qui se reposaient sur elle pour les faire venir de France, ou de les leur vendre à des prix trop élevés ; pareillement, de refuser le passage sur ses vaisseaux à ceux qui voulait aller s'établir à la Nouvelle-France, ou de se charger simplement du transport de ses effets. Ainsi, en 1668, le sieur de Villieu, lieutenant au régiment de Berthier, après avoir vendu tous ses biens pour passer en Canada avec sa famille, n'avait pu obtenir le transport de ses effets, ce qui l'avait obligé à prolonger son séjour en France ; et un chirurgien de Villemarie, éprouvant les mêmes difficultés, avait pris sa route vers les îles Françaises. Pour tous ces motifs et pour d'autres encore, le Roi, à qui d'ailleurs la Compagnie, qui craignait de s'engager dans de nouvelles dépenses, offrait sa démission, finit par la supprimer en 1674, dix ans après son établissement. Et ici encore, ce prince fit bien paraître, par l'acte même de cette suppression, le grand désir qu'il avait de voir fleurir le commerce dans les colonies, puisqu'il remboursa la Compagnie tant de son capital, qui se montait à la somme de plus de douze cent mille livres, que des avances qu'elle avait faites, qui s'élevaient à plus de trois millions et demi. Par son édit du mois de décembre de cette année, il déclara donc que, pour faire connaître en quelle considération il avait ceux qui s'engageaient dans des entreprises de commerce, et pour contribuer à l'avantage de ses peuples, il donnait, dès ce moment, à tous ses sujets la liberté de commercer dans les pays de l'Amérique, chacun pour son compte, en prenant seulement les passe-ports ordinaires (1).

(1) La Compagnie des Indes occidentales ayant été ainsi supprimée, le Roi réunit à son domaine toutes les terres qu'il lui avait données et se chargea de pourvoir, ainsi qu'elle s'y était obligée elle-même, à la subsistance des Curés et autres Ecclésiastiques, à l'entretien.

V.

Branches d'industrie introduites à Québec par la générosité de Louis XIV.

Avec le commerce, le Roi avait singulièrement à cœur de faire fleurir l'industrie en Canada. En y envoyant M. Talon, il l'avait chargé particulièrement d'y donner commencement aux diverses branches les plus nécessaires, et n'avait rien épargné de ce qui pouvait lui en fournir les moyens. " Pour ce qui est des affaires temporelles, écrivait la Mère de l'Incarnation, le Roi fait ici de grandes dépenses. Il a envoyé des chevaux, des moutons et des chèvres, afin de pourvoir le pays de troupeaux et d'animaux domestiques. M. Talon fait exactement garder les ordres du Roi : il a commandé qu'on fasse des chanvres, des toiles et des serges ; cela à commencé et grossira peu à peu. L'on presse tant qu'on peut les femmes et les filles d'apprendre à filer ; on veut que nous l'apprenions à nos séminaristes, tant Françaises que sauvages, et l'on nous offre de la matière pour cela. " Les PP. Jésuites, témoins de cette activité que M. Talon s'efforçait d'exciter dans le pays pour l'industrie, écrivaient dans leur relation de 1667 : " M. Talon a fait commencer la culture des chanvres, qui vont se multiplier de manière que tout le pays s'en remplira, et pourra non-seulement s'en servir pour lui-même, mais encore en donner beaucoup à la France ; pour ce qu'il est du lin, on peut juger par l'expérience qu'on en a faite depuis un an, qu'il produit très bien et se nourrit fort beau. Il n'est pas jusqu'aux brebis de France qui ne portent ordinairement deux agneaux, lorsqu'elles ont pris une première année la nourriture de ce pays. " L'année suivante, ces Religieux ajoutaient : Et parce qu'un pays ne peut pas se former entièrement sans l'assistance des manufactures, nous voyons déjà celle des souliers et des chapeaux commencées, celles des toiles et des cuirs projetées ; et on attend que la multiplication qui se fait des moutons produise suffisamment des laines pour introduire celle des draps. C'est ce que nous espérons dans peu, puisque les bestiaux se peuplent ici abondamment.

Outre la confection des souliers et celle des chapeaux que M. Talon introduisit à Québec, la Mère de l'Incarnation ajoute : " Il a fait faire dans cette ville une halle et une tannerie, à cause du nombre prodigieux de bêtes qu'il y a dans ce pays. Ces manufactures n'étaient point en

et à la réparation des Eglises, des ornements, aux autres dépenses nécessaires pour le service divin, et à procurer enfin, pour la conduite des cures, des personnes capables. Il déclara, en outre, que les Gouverneurs généraux et particuliers et leurs lieutenants seraient pourvus de plein droit par lui, et lui prêteraient serment de fidélité, ainsi que le faisaient ceux des provinces du royaume ; que la justice serait rendue en son nom, et les officiers seraient pourvus par lui ; sans que pour cela il fût rien innové, quant au présent, dans les tribunaux qui rendaient justice, sinon que le siège de la prévôté de Québec était supprimé, et que la justice y serait rendue en première instance par le Conseil souverain, ainsi qu'elle l'était avant l'établissement de la Compagnie des Indes occidentales.

“ usage par le passé en Canada ; mais si elles réussissent, elles diminueront beaucoup les grandes dépenses qu'il faut faire pour se procurer tout de France. ” M. Talon encouragea de plus le sieur Follin à faire du savon et de la potasse, et lui accorda pour un temps le privilège exclusif de cette sorte de fabrication. Enfin il fit faire à grands frais une très-ample brasserie, en exécution des instructions de Colbert, qui, par le moyen de la bière, aurait voulu suppléer en partie au vin et aux autres liqueurs fortes. (1)

VI.

Etablissement d'une brasserie à Québec ; Pourquoi ?

Ce ministre gémissait sur les désordres occasionnés par la grande quantité de vin et d'eau-de-vie apportée en Canada, qui détournait les colons du travail, ruinait leur santé, et les appauvissait en faisant passer dans les mains de marchands étrangers les effets et les deniers de plusieurs particuliers, qui manquaient ensuite des choses les plus indispensables à la vie. Le Conseil souverain, informé des vues si sages de Colbert, pria M. Talon, le 5 mars 1668, de mettre à exécution un dessein devenu nécessaire au bien de la colonie, attendu qu'on procurait par là deux grands avantages au pays ; le premier, de consommer la trop grande quantité de blé qu'on récoltait, dont on ne trouvait pas quelquefois le débit ; et le second, d'encourager l'agriculture, chacun devant être assuré, en vendant ses grains, d'avoir de quoi faire subsister sa famille, et même de lui procurer les autres choses nécessaires qu'on ne trouvait pas dans la colonie. Pour favoriser une branche d'industrie si avantageuse, le Conseil ordonna que ceux qui établiraient des brasseries auraient seuls le privilège de vendre de la bière, pendant dix ans, pour se dédommager de leurs avances ; et laissa pourtant aux autres habitants la liberté d'en fabriquer pour leur usage, et pour celui de leurs familles et de leurs serviteurs.

VII.

Brasseries à Villemarie.

Nous avons vu qu'avant l'arrivée de M. Talon, il existait déjà une brasserie à Villemarie pour l'usage des colons. La population s'étant beaucoup augmentée, et cette brasserie ne pouvant plus apparemment suffire aux

(1) Quoique la Mère Marie de l'Incarnation ait écrit que *ces manufactures n'étaient point en usage par le passé en Canada*, il paraît qu'à Villemarie, plusieurs y étaient exercées déjà et d'autres encore : les seigneurs ayant envoyé de France des ouvriers tous capables de quelque métier utile à la colonie. Nous avons vu, en effet, que M. de Maisonneuve fit des gratifications d'argent et des concessions de terres à un grand nombre de ses soldats, qui se fixèrent à Villemarie comme habitants pour y vivre de leur propre industrie. Outre qu'en 1671 nous trouvons une tannerie, qui même avait donné son nom au quartier où elle était établie, il est certain que, longtemps avant l'arrivée de M. Talon, il y avait à Villemarie, pour l'usage des colons, une brasserie dans le voisinage du Fort, ainsi qu'on l'a rapporté déjà.

besoins après l'arrivée des troupes, on désira d'en établir une nouvelle, conformément aux intentions de Colbert. Comme cette entreprise demandait de grandes avances de fonds, et qu'à Villemarie les prêtres du Séminaire étaient alors seuls en état d'y fournir, les habitants, pour les exciter à s'en charger, leur proposèrent d'acheter pour cet usage le hangar dont ils étaient propriétaires, leur dessein étant d'en employer le prix à la bâtisse de l'église paroissiale. Ce fut le résultat d'une assemblée où se trouvèrent les notables du pays, MM. Picoté de Bélestré, marguillier d'honneur, Pierre Caille, Pierre Gadois, Jean Aubuchon, Gilles Lauzon, tous marguilliers, Louis Chevalier, syndic du pays, accompagné du juge M. d'Ailleboust, du procureur fiscal M. Migeon, de M. Jacques LeBer et autres, représentant la principale partie des habitants. Les prêtres du Séminaire, présents à l'assemblée, acceptèrent cette proposition, M. Gilbert Barbier fut désigné comme expert pour faire l'estimation des bâtiments ainsi vendus pour servir à la nouvelle brasserie.

VIII.

Moulins à eau établis à Villemarie ; Pourquoi ?

L'arrivée des troupes du Roi, qui séjournèrent en très-grand nombre à Villemarie, donna lieu à l'établissement des premiers moulins à eau qu'on ait vus dans ce pays. Nous avons rapporté que d'abord les seigneurs de Montréal avaient fait construire un moulin à vent près du Fort, sur le bord du fleuve Saint Laurent, appelé pour cela *moulin du Fort*, et ensuite un autre appelé *du Côteau*. C'étaient les seuls qu'il y eût encore à Villemarie en 1665. Lorsque les troupes furent arrivées et qu'il fut nécessaire de moudre le blé destiné à leur substance, les farines qu'elles avaient apportées s'étant gâtées en mer, ces deux moulins se trouvèrent insuffisants aux besoins des colons, qui ne savaient où faire moudre leur blé. On construisit alors un moulin à eau sur le fleuve Saint-Laurent, qui fut la propriété d'Olivier Charbonneau et de Pierre Dagenets, et ensuite un autre que le Séminaire fit établir au pied du courant Sainte-Marie.

IX.

Etablissement de marchés publics à Québec et à Villemarie.

Pour la commodité des particuliers, qui avaient à se pourvoir des choses nécessaires à la vie, et aussi pour l'avantage des gens de la campagne, qui désiraient de vendre leurs denrées ou les produits de leur industrie, Colbert voulut qu'on tint chaque semaine des marchés publics : et, en conséquence, le Conseil souverain avait statué qu'à Québec un marché aurait lieu les mardis et vendredis de chaque semaine. A Villemarie, on n'avait point cet usage ; et il arrivait de là que les marchands de Québec, ceux des Trois-Rivières et d'ailleurs, qui venaient y trafiquer, étant obligés d'acheter des vivres dans les maisons des revendeurs, les

payaient au delà de leur valeur ordinaire. Pour mettre fin aux plaintes de ces marchands, les seigneurs de Montréal résolurent d'établir un marché qui devenait surtout nécessaire l'été et le printemps, où les étrangers affluaient en plus grand nombre ; et comme ceux-ci, qui se rendaient ainsi à Villemarie pour le commerce, se logaient dans les maisons bâties le long de la commune, ou dans les boutiques et des cabanes volantes établies sur le bord de l'eau, le Séminaire qui avait principalement en vue la commodité et la satisfaction de ces marchands, destina pour le lieu du marché un terrain situé devant la maison seigneuriale, en face du hangar, d'environ cent pieds de front, sur toute la profondeur qui se trouverait jusqu'au fleuve, en se réservant néanmoins la libre disposition de cette emplacement lorsque le marché aurait été transporté à la haute ville. C'est le terrain qu'à occupé pendant longtemps l'hôtel de la douane et qu'occupent aujourd'hui les officiers du Revenu. Ce projet fut soumis à l'Intendant du Canada, qui l'approuva et le confirma de son autorité en ordonnant aux juges des seigneurs de veiller à son exécution. En conséquence, il fut établi à Villemarie un marché public qui devait avoir lieu tous les mardis et vendredis de l'année, avec défense aux habitants de la campagne de porter de la volaille, des œufs, du beurre et d'autres denrées dans les maisons, avant de les avoir exposées au marché jusqu'à une heure déterminée ; et, pour que ceux-ci pussent s'y rendre commodément, le marché devait commencer à huit heures en été, à neuf heures en hiver, et finir à onze heures avant midi. Enfin, comme il n'y avait point encore d'horloge publique dans le pays, il fut convenu qu'on mettrait la cloche de la paroisse en branle, afin d'avertir du commencement et de la clôture du marché. Nous entrons ici dans tous ces détails, pour faire connaître l'origine et le progrès des usages et des institutions de la colonie.

X.

Argent monnayé rare en Canada. Echanges, moyens de trafiquer.

Nous ajouterons que l'*argent monnayé* étant fort rare en Canada, les ventes se faisaient quelquefois en tout ou en partie par des échanges : ce qui fut la première manière de trafiquer dans l'origine de chaque nation. Ainsi, la Sœur Bourgeoys, achetant une terre, donne en paiement au vendeur deux bœufs, une vache, une paire de bas et le reste de la somme en argent. M. Souart, ayant besoin de planches, donne à Urbain Tessier cent cinquante livres en or, que M. Jacques Le Ber devait employer à l'achat d'un bœuf pour le profit de Tessier ; et celui-ci s'engage à donner à M. Souart deux cents planches de pins à la Saint-Michel et cent à la Saint-Martin. On comprend assez que le numéraire, considéré en lui-même, ne pouvait fournir aux particuliers leurs besoins, dans un pays qui ne produisait rien encore, et que bien des particuliers préféreraient pour cela les denrées à l'argent. Aussi M. Talon, qui en fit bientôt lui-même l'expérience

en arrivant en Canada, écrivait à Colbert, le 4 octobre 1665 : “ J’ai en-
 “ voyé à Montréal une partie des marchandises que j’avais achetées en
 “ France pour mon compte, enfin d’en faire ici des échanges, parce que
 “ l’argent n’y fait pas pour la subsistance des personnes ce que font les
 “ denrées. ” Le peu d’argent monnayé qu’il y avait en Canada fut ce-
 pendant augmenté par l’arrivée des troupes : ce qui faisait dire à la Mère
 de l’Incarnation : “ L’argent est à présent commun, ces Messieurs en
 “ ayant beaucoup apporté. *Ils payent en argent* tout ce qu’ils achètent,
 “ tant pour leur nourriture que pour leurs autres nécessités. ”

XI.

L’argent monnayé avait un quart de valeur de plus en Canada qu’en France. Pourquoi ?

Cette quantité d’argent ne fut pas pourtant assez considérable pour mettre fin aux échanges, ni pour diminuer le taux du numéraire, qui, en Canada, avait un quart de plus de valeur qu’en France : une pièce de quinze sous, par exemple, en valait vingt en Canada. De là, on distinguait nominalement deux sortes de monnaies dans la colonie : celle *de France*, ou de *livres tournois*, et celle *du Canada*, ou simplement *du pays* : distinction qu’on voit mentionnée dans la plupart des anciens contrats. Ainsi en 1665, Bouchard, chirurgien à Villemarie, engage, pour l’année, un homme à son service, aux gages de deux cent quatre-vingts livres *du pays* et une paire de souliers : et M. de Saint-André promet à un autre, pour chaque année, *soixante livres tournois*. Cette plus grande valeur de la monnaie put avoir dans son origine un juste motif : ce fut d’exciter les particuliers à envoyer de l’argent monnayé en Canada, ce qu’ils n’auraient pas fait volontiers, à cause des risques qu’il courait en mer, si cet argent n’avait pas dû y avoir un prix plus considérable que dans l’ancienne France. C’était d’ailleurs un moyen très-eflicace pour que l’argent, une fois porté en Canada, restât toujours en ce pays, puisqu’en rentrant en France il aurait été déprécié d’un quart. Mais au lieu d’un quart de valeur de plus qu’on donnait à l’argent, on se mit à faire passer les liards pour six deniers chacun ; et enfin, dans l’espérance de spéculer ainsi sur cette espèce particulière de monnaie, on en apporta une si grande quantité en Canada, que le Conseil souverain, craignant qu’il ne résultât quelque désordre dans le commerce, si ce numéraire s’y multipliait encore, ordonna par arrêt du 17 avril 1664, qu’à l’avenir les liards n’auraient cours que pour trois deniers.

XII.

Origine de cette plus grande valeur de la monnaie en Canada.

Cette augmentation arbitraire de la valeur des liards, qui eurent cours pour six deniers pendant quelque temps, semblerait montrer que l’autorité publique n’était intervenue en rien dans la fixation du numéraire

plus élevée d'un quart en Canada ; et il est probable qu'elle y avait été portée à ce taux par les Compagnies de commerce, qui y trouvaient peut-être un bénéfice sur les salaires qu'elles donnaient à leurs employés. Du moins, nous ne voyons pas que l'autorité royale ait ratifié cette augmentation avant l'arrêt du Conseil d'Etat, du dix-huit novembre 1672, rendu aux instances de la Compagnie des Indes occidentales, lequel ordonna que toutes les espèces de monnaies ayant cours en France auraient une plus grande valeur dans les colonies, c'est-à-dire que la pièce de quinze sous y aurait cours pour vingt sous ; celle de cinq sous pour six sous huit deniers ; que le sou de quinze deniers y vaudrait vingt deniers, et ainsi des autres espèces à proportion. Lorsque dans les marchés on ne faisait aucune distinction d'argent de France ou du pays, on était censé prendre alors le numéraire au taux qu'il avait en Canada. (1)

XIII.

Prix des denrées en Canada.

Pour ne rien négliger de ce qui peut faire connaître l'histoire commerciale de la colonie, nous ajouterons ici quel était le prix des denrées les plus usuelles dans ces anciens temps. Avant l'arrivée des troupes du Roi, et dans les circonstances difficiles où l'on s'était vu exposé tant de fois, par exemple sous M. d'Argenson, le minot de blé pesant soixante livres, mesure de Paris, et contenant trois boisseaux de France, s'était vendu jusqu'à huit livres ; et pareillement le minot de pois et le minot de blé d'Inde. Mais ce prix variait, selon les circonstances des temps et de la guerre. Aussi, M. Boucher, dans son *Histoire naturelle de la Nouvelle-France*, écrivait qu'en 1663 le minot de froment valait cent sous et quelquefois six francs. Après l'arrivée des troupes, ce prix fut réduit encore par M. de Tracy. " Il a établi la police sur le prix du blé, " écrivait alors la Mère de l'Incarnation ; de cinq ou six livres que valait " le minot, il ne se vend plus que trois livres." Enfin, en 1669, des créanciers furent obligés de recevoir en paiement le blé de leurs débiteurs, à

(1) Quelques écrivains, parlant de la monnaie de cartes, introduite plus tard, ont voulu, pour reprendre les choses de plus haut, faire l'histoire de la monnaie en Canada, et nous ont donné pour des faits constants des conjectures controuvées. Ainsi, par le témoignage de M. Boucher, qui écrivait en 1663, et publia son *Histoire* l'année suivante, on voit l'inexactitude d'une note, écrite postérieurement, qu'on trouve au greffe de Villemarie, dans laquelle il est dit que, jusqu'en l'année 1668, l'argent monnayé était en Canada au même taux qu'en France ; et que, cette année, M. de Courcelles et M. Talon, pour engager les particuliers à en apporter de France, donnerent à l'argent un tiers en sus de valeur ; ce qui, ajout-t-on, réussit à l'avantage du pays, sans déclaration particulière du Roi. Aux Archives de la marine, à Paris, carton 64e, il existe un mémoire sur la monnaie de Canada, où l'on suppose qu'elle y augmentera d'un quart, par suite de l'arrêt du dix-huit novembre 1672, ce qui est également démenti par M. Boucher et par tous les contrats de vente antérieurs à l'année 1672, et même à l'année 1668, où l'on fait la distinction de l'argent de France d'avec celui du Canada.

raison de quatre livres le minot, ce qui pourtant était alors inférieur au prix ordinaire. Sous M. d'Argenson, une barrique de cinq cents anguilles se vendait de vingt-cinq à trente francs. Le cent de planches ayant chacune dix pieds de long, dix pouces de large et un pouce d'épaisseur, valait cinquante livres. Le beurre se vendait de douze à seize sous la livre ; un bœuf de sept à huit ans, bon pour la boucherie, deux cents livres ; une truie ordinaire, trente livres ; un porc bon à être tué, de quarante-cinq à cinquante livres.

XIV.

Prix des journées des ouvriers. Gages des engagés.

La journée d'un maçon, d'un charpentier, d'un menuisier, était payé à raison de quarante sous ; celle d'un bon manœuvre, trente sous. Les engagés ou domestiques, après leur temps de service accompli, se louaient à raison de trente à quarante-cinq écus par an, quoique leur nourriture coûtât aux maîtres deux cents livres, et dans les années difficiles trois cents. Nous voyons cependant qu'en 1663 les journées d'hommes, pendant l'hiver, lorsqu'on les nourrissait, étaient payées à raison de vingt sous, et de trente sous pendant l'été. Mais après l'arrivée des troupes, et à mesure que la population augmenta, le prix des journées sembla croître en proportion. Ainsi, le 17 octobre 1667, le Juge de Montréal déclara, par un acte public, sur l'attestation de plusieurs particuliers notables, que les journées des manœuvres valaient alors dans cette île quarante sous, et celles de artisans trois livres.

XV.

Franchise pour l'exercice des arts mécaniques.

Ceux-ci, pour travailler de leurs métiers, n'étaient point obligés, en Canada, d'avoir obtenu auparavant des lettres de maîtrise. On sait qu'en France, ceux, au contraire, qui avaient été reçus maîtres dans quelque profession étaient seuls autorisés à travailler de leur métier, non plus simplement comme ouvriers ou manœuvres, mais comme chefs de maison, et d'étaler publiquement des marchandises en vente dans le lieu de leur résidence et ailleurs. En Canada, il suffisait à un ouvrier, pour jouir de tous ces avantages, de s'établir dans le pays. Si l'on en excepte quelques branches d'industrie particulières, réservées pour un temps à quelques-uns en vue du bien public, toutes les vacations étaient libres, et chacun pouvait les exercer sans lettres de maîtrise quand il s'en jugeait capable. Il est même à remarquer que, longtemps après cette époque, les seigneurs de Montréal ayant fait construire par Simon Sicard, charpentier, demeurant ordinairement à Longueuil, l'un des premiers moulins à scie qu'on ait vus en Canada, un prêtre de cette communauté, charmé d'en voir marcher le mécanisme avec tant de régularité et d'accord, dit, en exprimant sa satis-

faction, que *s'il y avait maîtrise en Canada, il en procurerait des lettres à Sicard*, qui s'était si fort distingué dans cet ouvrage. Celui-ci fut si satisfait de ce témoignage, qu'il le fit constater dans un acte public qu'il déposa au greffe de Villemarie, afin que cet acte lui tint lieu, en quelque sorte, de lettres de maîtrise. Il est vrai qu'en 1658 Jean Madry, chirurgien à Québec, se trouvant en France, obtint du sieur François Barnoin, premier chirurgien ordinaire du Roi et prévôt du collège royal de Saint-Côme dans l'Université de Paris, non-seulement des lettres de chirurgien pour lui-même, mais aussi le pouvoir d'établir en Canada la maîtrise de chirurgie dans toutes les villes et bourgades, afin, dit ce prévôt, " que, dans leurs besoins, les passants et les habitants puissent être mieux et sûrement servis, pansés et médicamentés." Mais ces lettres, quoique enregistrées au Conseil souverain de Québec, n'ont eu aucune suite à l'égard de ceux qui désiraient d'exercer la chirurgie, et nous ne voyons pas que Madry en ait jamais tiré aucun avantage contre eux.

XVI.

Franchise pour l'exercice des arts libéraux.

Jean Martinet, sieur de Fonblanche, né au Moustiers-Saint-Jean, en Bourgogne, paroisse de Saint-Paul, diocèse de Langres, exerçait la chirurgie à Villemarie, où il épousa Marguerite Prudhomme, fille de Louis ; et nous lisons que, quelques années après son mariage, il reçut pour son *apprenti* Paul Prudhomme, son beau-frère, promettant de lui enseigner, dans l'espace de trois ans et demi qu'il le retiendrait auprès de soi, *son art de chirurgien et tout ce dont il s'occupait et entremettait dans cette profession*. Ces dernières expressions se rapportent non-seulement à la chirurgie proprement dite, mais encore à la médecine et à la pharmacie ; car les premiers officiers de santé, en Canada, étaient médecins, pharmaciens et chirurgiens tout à la fois : ils traitaient les malades, préparaient les remèdes et opéraient les blessés. Si, cependant, dans les actes publics, on les qualifie simplement du titre de chirurgiens, ainsi que sur les vaisseaux on donnait ce nom à l'officier de santé qui accompagnait l'équipage, c'est que, dans un pays où l'on avait été sans cesse exposé à en venir aux mains avec les Iroquois, comme à Villemarie, dont même presque tous les premiers colons avaient péri par les armes, l'art de la chirurgie était d'une nécessité plus pressante et d'un usage plus fréquent. Il est même à remarquer que ces chirurgiens se trouvaient en assez grand nombre à Villemarie ; du moins du 8 juillet 1669 jusqu'à la fin de l'année suivante, nous en voyons cinq ; Etienne Bouchard, Forestier, René Sauvageau de Maisonneuve, Jean Rouxel de la Roussillière et Jean Martinet de Fonblanche. On a peine à comprendre comment dans une ville si peu peuplée, et alors que les premières paroisses se formaient à peine dans les environs, cinq chirurgiens aient pu subsister de leurs honoraires.

XVII.

Associations d'ouvriers. Chirugiens associés.

Aussi voyons-nous que plusieurs s'associaient ensemble, afin de trouver dans leurs clientèles réunies assez d'occupation pour fournir à leur entretien, comme nous avons vu que plusieurs ouvriers s'associent entre eux pour ce même motif. Ainsi Bouchard s'était associé avec Forestier, et Sauvageau de Maisonneuve avec le sieur de la Roussillière. Pour faire connaître ici les mœurs de ces temps anciens, nous ajouterons que, par leur contrat d'association, ces deux derniers avaient mis en commun, pour l'espace de quatre années, tous leurs biens, meubles, vivres, marchandises, pelleteries, tous les fruits qu'ils avaient recueillis de la terre, leurs instruments de chirurgie, leurs médicaments, et enfin tout le revenu qu'ils tiraient de leur labour et de leur industrie. Ils convinrent que, pendant ces quatre années, chacun d'eux s'emploierait au profit de la société autant qu'il serait en son pouvoir, sans faire, à l'insu l'un de l'autre, aucune dette excédant la somme de cinq sous, si ce n'était dans une nécessité pressante, et pour empêcher la perte de quelqu'un des biens des deux associés ou quelque dommage relatif à leurs propres personnes; qu'enfin, tout le gain qu'ils pourraient faire, par quelque voie et manière que ce pût être, serait rapporté à la masse de leur société pour être partagé entre eux, par moitié, au bout de quatre ans, ainsi que tous les biens qu'ils avaient mis en commun. Il fut pareillement stipulé qu'en cas de mort de l'un des deux avant l'expiration de ce terme, tous les biens de leur communauté demeureraient en propre au survivant, à la charge par celui-ci de payer les dettes de la société et de faire prier pour le repos de l'âme du défunt.

XVIII.

Le Roi contribue au soutien des hospices pour les malades.

Ce qui devait diminuer encore les ressources de cinq médecins dans un pays si peu considérable, c'est qu'il y avait à Villemarie un Hôtel-Dieu, où tous les habitants peu fortunés étaient reçus, soignés et traités gratuitement; et qu'outre la fondation faite à cet effet par madame de Bullion, les seigneurs avaient attribué au même usage plusieurs fiefs, ainsi qu'il a été dit. Le Roi, qui, pour attirer de nouveaux colons en Canada, ne levait dans ce pays aucune sorte d'impôts, quoiqu'il fût, pour son établissement, des dépenses considérables, contribuait encore lui-même au soutien des hôpitaux: il donnait annuellement à celui de Québec deux mille livres, et depuis quelque temps six cents livres à celui de Villemarie. Comme les habitants de ce dernier lieu désiraient qu'un établissement si utile au public fût confirmé par des lettres patentes du monarque, ils s'adressèrent à M. Talon, qui, le 15 septembre 1667, les autorisa par écrit à s'assembler pour en faire la demande officielle et en commun. Ils se

réunirent, en effet, au mois d'octobre suivant, dans la salle du Séminaire, et il n'y eut qu'une voix sur un projet si avantageux et si nécessaire au pays. M. de Laval joignit encore à ces témoignages sa propre déclaration, et enfin des lettres patentes furent expédiées à Paris, dans le mois d'août de l'année 1669. “ Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de l'île de Montréal, en la Nouvelle-France, dit le Roi, nous ont fait “ exposer que, dès l'année 1659, elles ont été admises et installées dans “ l'hôpital qui avait été établi dans cette île quelques années auparavant ; “ elles y ont depuis exercé tous les devoirs de l'hospitalité dans un esprit “ si désintéressé et avec tant d'économie, de piété et de charité, que l'évê- “ que, les Gouverneurs, les Magistrats et habitants de l'île, nous ont “ suffisamment fait connaître la satisfaction qu'ils en ont et les “ grands avantages que le pays en retire. Et comme il est juste de “ rendre ferme, stable et solide pour toujours un établissement si utile, “ Nous, afin d'encourager ces Religieuses à continuer leurs bons offices “ avec la même ardeur, avons estimé que nous ne pouvions le faire plus “ efficacement qu'en conformant leur établissement, pour qu'à l'avenir “ elles y puissent vivre en corps de communauté. A quoi nous sommes “ d'autant plus excité, que les seigneurs de l'île ont augmenté l'emplace- “ ment de ces Religieuses d'une dotation de cens et rentes, auprès des “ lieux dont elles ont déjà fait défricher une partie très-considérable ; au “ moyen de quoi et de leurs autres biens et revenus, elles pourront facile- “ ment subsister et s'entretenir à l'avenir.”

XIX.

Le Roi fait rechercher les mines du pays. Ardoiserie.

Depuis que le Roi se montrait si désireux de voir fleurir l'industrie et le commerce en Canada, plusieurs particuliers, excités par M. Talon, s'étaient appliqués à la découverte des mines, dont l'exploitation pouvait être d'un si grand avantage au pays. Au mois d'octobre 1669, la Mère Marie de l'Incarnation écrivait : “ L'on a découvert une belle mine de “ plomb ou d'étain à quarante lieues au-delà de Montréal, avec une mine “ d'ardoise et une autre de charbon de terre. M. Talon pourra faire “ valoir tout cela avec avantage, et aura de nouveaux moyens d'enrichir le “ pays. Le Roi lui ayant donné tout pouvoir, il fait de grandes entrepri- “ ses, sans craindre la dépense.” L'ardoiserie dont il est ici question était située à cinq lieues du lac du Saint-Sacrement, et un P. Jésuite qui l'avait explorée en parlait en ces termes dans la Relation de 1668 : “ Cette mine n'est pas de la nature de toutes celles que j'ai vues, sur les “ rivages de la mer ou aux environs de Québec, qui n'ont que de l'appa- “ rence, mais est toute semblable celle que j'ai vue dans les Ardennes de “ France. La couleur en est d'un beau bleu ; les lames se tirent aisément, “ si grandes et si petites qu'on veut, fort tendres et fort douces.”

XX.

Mines de cuivre découvertes.

M. Talon fit aussi rechercher des mines de cuivre, voisine du lac Supérieur, déjà découvertes fortuitement par des sauvages avant qu'ils eussent eu aucun commerce avec les Européens. Ces barbares, qui ne connaissaient point alors l'usage des chaudières de métal et ne se servaient encore que des plats d'écorce pour y préparer leur manger, avaient coutume de remplir ces plats d'eau et d'y jeter ensuite des pierres rougies au feu, afin de mettre l'eau en ébullition, et de faire cuire ainsi leurs viandes. Ceux dont nous parlons, ayant donc pris des pierres sur le bord du lac pour les faire rougir au feu, furent fort surpris, en les retirant du foyer, de voir qu'elles étaient presque toutes changées en autant de morceaux de cuivre ; et, frappés par la nouveauté du fait, ils se chargèrent de quantité de ces pierres qu'ils emportèrent avec eux. On racontait même que, dans une île du lac Supérieur, il y avait des coteaux de terre glaise, tout escarpés, où l'on voyait plusieurs couches de cuivre rouge les unes sur les autres, séparées ou divisées par d'autres couches de terre ou de rochers. En 1667, des sauvages donnèrent aux Jésuites un morceau de cuivre rouge de la pesanteur de cent livres, dont ces pères coupèrent une partie qu'ils envoyèrent à M. Talon à Québec ; et au printemps de 1669, ils achetèrent, en outre, une plaque de pur cuivre de deux pieds en carré, qui pesait plus de cent livres. Il fallait que ce métal fût très-abondant dans ces lieux, puisque des femmes sauvages, en fouillant dans le sable pour y cacher leur blé, trouvaient quelquefois des morceaux de cuivre, épars çà et là, de dix, vingt ou trente livres de pesanteur. Enfin, un Français appelé Perré ayant trouvé une de ces mines de cuivre vers le lac Supérieur, M. Talon y envoya des hommes pour en faire des recherches plus exactes.

XXI.

Le Roi fait travailler en Canada à la construction de vaisseaux.

La construction des vaisseaux était une autre branche d'industrie que Louis XIV avait à cœur d'introduire en Canada ; et, dans ce dessein, il eut soin d'y faire passer tous les ouvriers nécessaires, ainsi que d'autres, pour préparer des bois propres à cette construction et les transporter en France. Peu après son arrivée en Canada, M. Talon donna tous ses soins à un objet de si grande importance. “ Il fait couper des bois de toute
“ sorte, lit-on dans la Relation de 1667, qui se trouvent par tout le
“ Canada, et qui donnent facilité aux Français et aux autres, qui viennent
“ s'y habituer, de s'y loger dès leur arrivée. Il fait faire des mâtures,
“ dont il envoie cette année des essais à la Rochelle pour servir à la
“ marine. Il s'est appliqué, de plus, aux bois propres à la construction
“ des vaisseaux, dont l'épreuve a été faite en ce pays par la bâtisse d'une

“ barque, qui se trouve de bon service, et d'un gros vaisseau tout prêt à être mis à l'eau.” Dans l'état de la dépense du Roi pour l'année 1671, nous lisons cet article remarquable : “ Quarante mille livres pour être employées à la construction des vaisseaux qui se font en Canada, comme aussi à la coupe et à la façon des bois envoyés de ce pays pour les constructions qui se font dans les ports du royaume.” Le premier de ces navires, auxquels on travaillait l'année 1672, devait être du poids de quatre à cinq cents tonneaux ; et, dans le même temps, on se disposait à en construire un autre plus considérable encore, dont tous les matériaux étaient déjà prêts. L'un de ces bâtiments étant enfin achevé, on demanda au Roi qu'il voulût bien le laisser dans la colonie, ce qui pourtant n'eut pas lieu.

Cet élan général pour l'industrie était surtout l'effet du zèle éclairé et infatigable de l'intendant ; et c'est avec beaucoup de justice que, dans la Relation de 1668, le P. Le Mercier lui a rendu ce témoignage. “ M. Talon n'a point cessé d'appliquer tous ses soins pour le bien universel de ce pays, pour la culture des terres, pour les découvertes des mines, pour les avantages du commerce, et pour toutes les commodités qui peuvent servir à l'établissement et à l'agrandissement de cette colonie.”

(A continuer.)

MOSA L'ISRAËLITE.

(Suite.)

—Loin d'être écrasé par les Syriens, répondit Judas Machabée à son frère Simon, je triompherai avec le secours de Dieu. Un de mes affidés les plus sûrs va partir immédiatement pour faire connaître à Apollonius, par la voie qu'il jugera la meilleure, la mort de notre père, ajoutant que nous sommes tous plongés dans un grand deuil, et occupés aux préparatifs des obsèques solennelles de Mathathias. Apollonius, je le sais, devient facilement imprudent ; et la nouvelle qu'il apprendra ne l'engagera pas à se garder sur la route, de sorte que j'aurai toute chance de le surprendre.

—Mais Nicanor, s'il pressent quelque chose, opérera sans doute une diversion qui nous sera funeste.

—Mosa, avec ses hardis cavaliers, s'embusquera sur le chemin de Jérusalem pour arrêter ce chef. Jonathas et Eléazar, avec les soldats qu'ils commandent, surveilleront la route de la Célé-Syrie, et résisteront à Séron, au cas où il prendrait aussi fantaisie à ce gouverneur de se mêler de nos affaires. Nous reculerons les funérailles de notre père, et j'ai l'espoir que nous les célébrerons glorieusement, comme il convient pour Mathathias. Il faut que sur son sépulchre nous puissions déposer les dépouilles de nos ennemis, et prouver ainsi que nous sommes dignes de gouverner Israël.

Les plans de Judas eurent l'approbation complète de ses frères. Simon fut désigné pour commander dans Modim durant l'absence de Machabée.

Quelques heures plus tard, Aser quittait la ville et se rendait à la hutte de Manahem. Il y trouva Nathan, qui se disposait à partir pour Jérusalem.

—Je m'attendais à te rencontrer encore ici, lui dit le géant. Je t'apporte de nouveaux ordres de la part de Judas.

—Que s'est-il passé depuis ce matin ?

—Apollonius marche sur Modim, accompagné d'une puissante armée, et Judas va se porter au-devant de lui.

—Alors, il faut tout faire pour retenir Nicanor dans Jérusalem !

—Tel n'est point le dessein de Machabée ; il désire, au contraire, que le chef syrien sorte de la ville et se décide à opérer une diversion.

—Comment l'amener à cela ?

—C'est toi que Judas charge de cette mission.

—Impossible à moi de pénétrer jusqu'à Nicanor, ou du moins de lui inspirer confiance ; il me regarde comme l'espion des Israélites.

—Voici tes lettres de créance, reprit Aser en remettant à son ami la missive d'Apollonius saisie par Mosa sur les émissaires.

Nathan parcourut l'écrit du regard et comprit ce qu'il avait à faire.

—Il importe, ajouta le géant, que Nicanor agisse dès demain.

—Demain, il marie sa fille avec Helcias.

—Les funérailles de Mathathias sont ajournées ; il en sera de même pour les fêtes nuptiales de Stratonice.

—Je ferai ce que commande Judas. Mais Modim sera dégarni de troupes, et je ne vois pas dans quel intérêt Machabée souhaite la sortie de Nicanor de Jérusalem.

—Mosa se placera en embuscade non loin de Boarith, dans le bois que traverse la route. Au moment où les Syriens passeront, il tombera sur eux ; s'il peut les détruire, ou seulement leur faire tout le mal qu'il espère, le chemin de Jérusalem sera ouvert. Alors, si, comme nous y comptons bien, Judas triomphe de son côté, il accourra dans la Ville-Sainte avec son armée victorieuse, et l'œuvre de notre indépendance sera près d'être consommée.

—Il suffit, je pars, dit Nathan en se levant.

—Un instant encore, reprit Aser. Judas souhaite que tu suives Nicanor.

—A quel titre ?

—Pour diriger ses mouvements. Si Helcias, le fils de Jozabad, accompagne Nicanor, tu devras surveiller le jeune homme, empêcher qu'il ne rencontre Mosa dans le combat, et, si ce malheur arrivait, faire tout au monde pour que l'un ne tombe pas sous le glaive de l'autre. Le chef des Asmonéens chérit Mosa, et il ne voudrait pas qu'un malheur brisât ses dernières espérances de félicité en rendant impossible son union avec Salomith.

—Je reconnais bien là le cœur de Judas ; il a vraiment toutes les délicatesses jointes aux qualités des grands capitaines. Moi aussi, j'aime Mosa, malgré ses rigueurs envers moi, à cause d'Abiézer, à cause de sa mère et de sa noble sœur qui ne se consoleraient point de sa mort.

—Judas, également, serait affligé à l'excès si une telle douleur atteignait Hannah. Parmi toutes les filles d'Israël, il n'en est aucune que l'illustre Asmonéen tienne en plus grande estime. Un jour, on parlait devant lui de la beauté et des éminentes vertus de la sœur de Mosa ; il écoutait en silence, mais avec une visible expression de satisfaction. Et comme on lui insinuait qu'il ne trouverait nulle part une compagne plus digne de lui, il rougit, puis murmura en portant la main sur sa terrible épée :

“ —Voilà mon épouse ? ”

A dater de ce moment, il détourne la conversation quand on l'amène sur ce sujet.

—Lorsqu'un homme tel que Judas agit avec cette héroïque abnégation, remarqua Nathan, il a le droit d'exiger d'autrui les plus coûteux sacrifices.

—Dis plutôt qu'il sait distinguer les âmes qui ressemblent à la sienne.

Un éclair d'orgueil illumina la figure austère de Nathan ; il pressa la main d'Aser en silence, puis il dit :

—Je remplirai fidèlement les intentions de Judas ; rapporte-lui que tant

que j'aurai un souffle de vie, mon ambition sera de l'employer à son service.

Et se tournant vers Manahem, témoin muet de ce dialogue, il prit congé du vieillard, serra une seconde fois la main du géant, et se mit en route aussitôt pour Jérusalem.

Aser, de son côté, ne tarda point à reprendre le chemin de Modim. Tout était en mouvement dans la ville. A l'annonce de l'expédition qui se préparait, non-seulement les hommes enrôlés déjà sous la bannière des Asmonéens accoururent, mais encore des adolescents à peine âgés de seize ans, et jusqu'à des vieillards affaiblis par l'âge et dont les mains débiles réclamaient des armes.

Touché de cet élan patriotique, Judas choisit les plus vigoureux parmi les vieillards et les jeunes gens : il leur fit fournir des armes, et les distribua, sous la conduite d'hommes expérimentés, dans les différents postes de la ville.

Ces dispositions lui permirent d'emmener un plus grand nombre de soldats, et d'en laisser davantage aussi à Mosa, qui devait opérer sur la route de Jérusalem.

Jonathas et Eléazar quittèrent les premiers Modim, pour se porter en reconnaissance dans la direction de la Célé-Syrie.

Judas s'éloigna à la nuit, par la porte donnant sur le chemin de Samarie. Les vœux de tous les habitants l'accompagnèrent ; les femmes, les enfants, imploraient le secours du Ciel en faveur du héros qu'ils regardaient à juste titre comme le bouclier de la patrie.

Mosa ne sortit de Modim qu'une heure avant le jour. Le jeune chef guidait une vaillante troupe, pleine de confiance en lui, et animée de son esprit.

Aser, qui avait reçu des instructions particulières de Machabée, chevauchait à côté de Mosa.

Bientôt les cavaliers pénétrèrent dans le bois, et ne s'arrêtèrent qu'à un endroit où les arbres et les broussailles formaient de chaque côté de la route un épais rideau. La solitude régnait de toutes parts ; l'aube commençait seulement à blanchir l'horizon ; de sorte que Mosa et ses hommes purent prendre position sans craindre les regards indiscrets.

Mosa partagea sa troupe en deux corps, et se porta, avec l'un d'eux, entre les arbres de droite, du côté de Modim, afin d'attaquer le premier l'ennemi au passage. L'autre corps, sous les ordres de Joakim, se cacha à gauche, en avant, du côté de Jérusalem ; il devait prendre les Syriens en queue, dès qu'ils seraient aux prises avec Mosa.

Le soleil se leva, splendide, au-dessus des montagnes, éclairant une nature magnifique. On était au printemps ; les feuilles naissantes des arbres, tout humides de rosée, s'épanouissaient aux tièdes rayons de l'astre du jour ; les bourgeons, gonflés de sève, éclataient ; les premières fleurs

de l'année tapissaient la forêt, émaillant les mousses toujours vertes et l'herbe nouvelle.

Les oiseaux s'éveillaient sous le feuillage, remplissaient les airs de leurs chants, ou voletaient autour de leurs nids, frêles berceaux où leur progéniture allait naître.

Les Israélites, sombres et silencieux, attendaient immobiles sur leurs chevaux, sans prêter aucune attention à cette fête du matin, que célébraient les hôtes de la forêt, et jusqu'aux insectes tapis sous le gazon. Soldats armés pour l'affranchissement de leur pays et la revendication des droits les plus sacrés, ils semblaient respirer le sang à travers les senteurs de l'atmosphère embaumée. Ils prêtaient l'oreille aux bruits lointains, espérant que l'ennemi ne tarderait pas à paraître.

Une partie de la matinée s'écoula. Les chevaux, impatients, ne tenaient plus en place. Mosa, inquiet, ne savait quel parti prendre, quand un galop retentit sur la route de Jérusalem à Modim. Plusieurs cavaliers, lancés en éclaireurs, passèrent, rapides comme le vent.

Un instant plus tard, un bruit sourd se produisit du côté de la Ville-Sainte, puis devint plus distinct en se rapprochant, et enfin on put reconnaître l'arrivée imminente d'une troupe nombreuse.

Mosa fit un signe à ses hommes, et se tint prêt à bondir sur le chemin. Son œil perçant plongeait avidement sur la voie, et il vit bientôt reluire au soleil des casques, des cuirasses et des épées. C'était l'ennemi. Nicanor, Heleias et Nathan apparaissaient en tête des Syriens.

A cette vue, le jeune chef, hors de lui, éperonna son cheval qui s'élança sur la route, faisant face aux soldats d'Antiochus. Aser se précipita sur les pas de Mosa ; et, en un clin-d'œil, tous les Israélites placés du côté de Modim, furent rangés sur le chemin, barrant le passage à la troupe de Nicanor.

Un formidable cri fut poussé par l'ennemi, et la lutte s'engagea immédiatement. Les Syriens, craignant pour leur chef, l'entourèrent à la hâte, afin de parer les coups terribles qu'on lui adressait. Mosa, oubliant qu'il avait en tête le général ennemi, ou plutôt ne voyant qu'Heleias et Nathan, qu'il regardait comme deux traîtres à leur patrie, fit des efforts incroyables pour joindre les deux Israélites.

— Charge-toi d'Heleias, cria-t-il au géant ; pour moi, je tiens à châtier de ma main l'exécrationnable espion qui m'a échappé deux fois déjà.

Aser ne répondit pas ; mais, au lieu de pousser contre Heleias et Nathan, il tenta d'entraîner Mosa vers Nicanor. Le jeune homme ne prit pas le change ; frappant sans relâche à droite et à gauche, il s'ouvrit un passage jusqu'aux deux hommes dont il avait juré la mort. Nathan, tout en s'abstenant de se servir de son épée, réussit à se dérober aux coups de Mosa, contre lequel se rua Heleias.

Une lutte terrible commença entre les deux jeunes Israélites, dont les

Épées se brisèrent en même temps. Ivres de colère l'un et l'autre, ils saisirent leurs piques, et ils allaient s'enfermer mutuellement, quand Nathan arrêta le bras levé d'Helcias, et Aser, celui de Mosa.

Les deux adversaires, stupéfaits, se retournèrent chacun du côté de son compagnon, comme pour avoir l'explication de ce mouvement simultané, mais ils n'eurent pas le temps d'adresser une question : en ce moment, un hurlement de rage retentit aux derniers rangs de la troupe syrienne : Joakim, s'élançant de son embuscade, attaquait à son tour.

Etourdis par ce double assaut, et se croyant aux prises avec des forces supérieures, les Syriens se jetèrent instinctivement dans la forêt, abandonnant leurs chevaux pour fuir plus facilement. Nicanor, entraînant Helcias et ceux qui l'entouraient, imita le gros de sa troupe.

Nathan disparut dans un fourré. D'ailleurs Mosa, distrait par ce mouvement de l'ennemi, ne songeait plus à poursuivre l'Israélite. Il hésita un instant sur ce qu'il avait à faire, et pensa d'abord à s'élançer sur la route de Jérusalem, qu'il supposait complètement dégarnie de troupes. Mais, réfléchissant que l'ennemi, s'il s'apercevait de sa tentative, pourrait se reformer promptement, le suivre au galop, et lui intercepter le retour en cas d'échec, il jugea prudent d'occuper le passage. Seulement, il prescrivit au corps de Joakim de mettre pied à terre, et de traquer les Syriens dans la forêt.

Tandis que le jeune chef accomplissait sa mission, dont le but principal était d'arrêter l'ennemi sur la route de Modim, Judas rencontrait l'armée d'Apollonius ; l'habile émissaire qu'il avait envoyé devant lui, avait pleinement réussi. Le gouverneur de Samarie, apprenant la mort de Mathathias, se crut sûr de triompher. Dédaignant de maintenir la discipline parmi ses troupes, il les laissa marcher en désordre et comme à la débandade. La plupart de ses soldats, dispersés dans la campagne, s'occupaient de piller les bourgades qu'ils traversaient ou de rançonner les paysans.

Apollonius, fatigué de la route, se faisait porter dans une litière. Ses officiers, presque tous dépouillés de leur armure, imitaient la mollesse du chef.

Soudain, une troupe nombreuse de cavaliers, soulevant un nuage de poussière, apparut sur la voie qui menait à Modim. Au premier moment, Apollonius crut que c'étaient des soldats Syriens venant au-devant de lui ; mais il ne fut pas longtemps à reconnaître son erreur. Le son de la trompette retentit, jetant au vent ses notes belliqueuses, et au même instant on distingua l'étendard glorieux des Machabées.

— On nous a trompés, s'écria le général syrien en sautant à bas de sa litière ; que les rangs se forment au plus vite ; apprenons à ces insensés qu'ils ont tort de se jouer à nous.

Mais déjà la lutte, ou plutôt le carnage, était commencée. Les Israélites, guidés par leur chef héroïque, passèrent comme un tourbillon à travers

l'armée d'Apollonius, semant leur chemin de cadavres ; puis ils revinrent, toujours compacts, frappant avec fureur.

Le sang coulait à flots ; les morts ennemis s'entassaient ; le désordre devenait à chaque minute plus considérable ; Judas animait les siens du geste, de l'exemple et de la voix. Les sons des trompettes israélites célaient en redoutables fanfares.

Le fils de Mathathias cherchait en regard, dans la mêlée, le gouverneur de Samarie ; il l'aperçut enfin, piqua jusqu'à lui, tua les soldats qui s'efforçaient de le défendre, et le perça lui-même de son épée. Le glaive du vaillant Asmonéen se brisa dans la blessure mortelle ; mais, saisissant la longue épée d'Apollonius, à la lame finement trempée, et dont la poignée brillait d'or et de pierres précieuses, il s'écria :

—Voilà ma part de butin ; voilà l'arme qui remplacera désormais la mienne.

Une grande partie des troupes syriennes resta sur le champ de bataille. Le reste prit la fuite.

Avant la fin du jour, Judas et ses troupes chargées des dépouilles ennemies, rentraient dans Modim.

Mosa revint le soir seulement, après avoir tué beaucoup de monde à Nicanor et s'être assuré que le commandant de Jérusalem ne pouvait songer pour le moment à se porter sur la ville.

Tel fut le prélude des funérailles de Mathathias. Elles furent célébrées le lendemain, la raison qui les avait d'abord fait ajourner n'existant plus.

Judas conduisit le deuil solennel de son père, à la tête des Israélites victorieux, qui déposèrent sur le sépulcre de l'illustre Lévitte les trophées conquis sur les Syriens.

A peine les obsèques du chef des Asmonéens étaient-elles terminées, qu'il fallut songer à de nouveaux combats. Séron, gouverneur de la Célé-Syrie, ayant appris la défaite d'Apollonius qu'il jalousait, se flatta d'être plus heureux que son rival. Il rassembla une armée formidable, à laquelle il adressa ces paroles présomptueuses :

—Je veux me faire un nom et obtenir dans le royaume une gloire immortelle. Je prévaudrai sur Judas et sur tous ceux qui méprisent la parole du roi.

Et il se mit en marche.

Mais les Israélites, exaltés par leur récente victoire, et pleins d'une confiance inexprimable dans leur chef, ne s'effrayèrent point des menaces de Séron. Judas, qui connaissait l'incapacité et la vanité de son ennemi, ne prit avec lui qu'un petit nombre de soldats, laissant le reste à la garde de la ville, encore les hommes qu'il conduisait avaient-ils jeûné ce jour-là.

Cependant les Israélites, qui étaient partis avec enthousiasme, parurent surpris à la vue de la multitude de Syriens qui s'avancait ; ils dirent à leur général :

—Comment pourrons-nous, en si petit nombre, combattre une armée si

grande et si forte, fatigués comme nous le sommes du jeûne d'aujourd'hui ?

Judas répliqua d'un air serein :

—Il est facile à un petit nombre de vaincre cette foule, et, devant le Dieu du ciel, il n'y a point de différence à triompher par beaucoup que par peu. Car la victoire n'est point dans la puissance des armées, mais dans la force qui vient d'en haut. Ils s'avancent contre nous avec une multitude orgueilleuse et superbe pour nous perdre, nous, nos femmes et nos enfants, et nous déposséder. Mais nous, nous combattons pour nos âmes et pour nos lois. Le Seigneur lui-même les brisera devant notre face. Vous donc, ne les craignez point.

Il dit, et s'élançant brusquement sur Séron, il le défit, lui tua huit cents hommes, mit le reste en déroute, qui s'enfuit au pays des Philistins.

Par ces victoires répétées, Judas inspira une terreur salutaire aux peuples voisins, et on s'entretenait partout de ses exploits guerriers.

Lorsqu'il apprit ces deux défaites, Antiochus entra en fureur. Il rassembla aussitôt toutes ses forces. Mais quand il s'agit de les payer, il ne trouva plus assez d'argent dans ses coffres ; il les avait épuisés dans de folles dépenses.

De plus, de mauvaises nouvelles lui arrivaient de l'orient et du nord. Au nord, Artaxias, roi d'Arménie, s'était révolté ; à l'orient, le roi de Perse ne lui payait plus régulièrement ses taxes. Il résolut de marcher lui-même de ce côté, avec la moitié de ses forces, pour dompter le rebelle, lever des tributs et amasser les trésors.

Il établit Lysias, prince de la maison royale, lieutenant du royaume, depuis l'Euphrate jusqu'au Nil ; lui confia l'éducation d'Antiochus, son fils, qui n'avait encore que sept ans, avec la moitié de son armée et de ses éléphants, pour exterminer jusqu'au souvenir des Juifs, et distribuer leur terre à des étrangers.

Lysias, investi de l'autorité souveraine, nomma trois généraux parmi les amis du roi : Ptolémée, fils de Dorymène, Nicanor et Gorgias, et leur confia une armée de quarante mille fantassins et de sept mille cavaliers.

Ils vinrent camper dans les plaines d'Emmaüs. Nicanor, malgré l'éclat qu'il avait essuyé dans les environs de Boarith ; la veille des funérailles de Mathathias, avait célébré le lendemain les noces de sa fille Stratonice avec Helcias. Désireux de tirer vengeance de cette humiliation, il avait juré, en se voyant à la tête de forces si considérables, de payer deux mille talents d'or que le roi devait aux Romains, avec l'argent qu'il comptait tirer de la vente des Israélites qui tomberaient entre ses mains.

Il envoya même vers les villes maritimes, pour inviter les marchands à venir en acheter, promettant de leur en donner quatre-vingt-dix pour un talent.

Machabée, sans se laisser intimider par ces formidables préparatifs et

toutes ces menaces, rassembla ses soldats et anima leur courage en leur rappelant la puissance de l'Éternel, qui pouvait détruire d'un seul regard non-seulement ceux qui venaient les attaquer, mais encore le monde entier. Il les fit également souvenir des secours que Dieu avait autrefois accordés à leurs pères, en différentes circonstances plus critiques les uns que les autres.

Judas n'avait guère avec lui que six mille hommes, mais c'étaient tous des hommes résolus, prêts à mourir pour les lois et la patrie, et commandés par des officiers intrépides, tels que Jonathas, Simon, Eléazar et Mosa. Il les partagea en plusieurs corps, se mit à la tête du premier, et confia les autres à ses plus illustres lieutenants. Il les mena à Maspha, vis-à-vis de Jérusalem, parce qu'autrefois, avant la construction du temple, ce lieu avait été consacré par les prières d'Israël.

Les soldats de Machabée jeûnèrent ce jour-là, se revêtirent de cilices, se couvrirent la tête de cendre et déchirèrent leurs vêtements. Ensuite ils ouvrirent le livre de la loi, où les nations cherchaient à découvrir quelque similitude de leurs simulacres.

Enfin on apporta les vêtements sacerdotaux, les prémices et les dîmes, comme pour suppléer aux sacrifices qui ne pouvaient être offerts hors de Jérusalem ; on appela les Nazaréens qui avaient accompli leurs jours, et qui étaient obligés de s'abstenir de se présenter au temple, demeuré aux mains des gentils.

Alors, les soldats de Machabée élevant la voix, s'écrièrent :

—Que ferons-nous à ceux-ci, et où les conduirons-nous ? Votre sanctuaire, Seigneur, a été souillé et foulé aux pieds. Vos prêtres sont dans les larmes et l'humiliation. Et voilà que les nations se sont assemblées pour nous perdre : vous savez ce qu'elles méditent contre nous. Comment pourrons-nous subsister devant leur face, si vous, ô Dieu ! ne nous assistez pas ?

Après l'accomplissement de ces actes religieux, Judas établit des chefs du peuple, des commandants de mille hommes, de cent, de cinquante et de dix.

Quelque petite que fut son armée, il ne laissa point de publier, comme l'ordonnait la loi, que tous ceux qui avaient bâti une nouvelle maison, planté une nouvelle vigne, épousé récemment une femme, ou étaient d'un naturel timide, pouvaient s'en retourner chez eux.

Par suite de cette proclamation, ses six mille hommes se trouvèrent réduits à trois mille ; encore n'avaient-ils ni boucliers, ni épées, tels qu'il les eussent voulus.

L'héroïque Asmonéen ne s'en alla pas moins camper en face de l'ennemi, disant aux siens :

—Prenez vos armes, soyez braves, tenez-vous prêts pour le matin, afin de combattre ces nations assemblées pour nous perdre, nous et notre sanc-

taire ; car il vauz mieux pour nous mourrir l'épée à la main, que de voir les maux de notre peuple. Arrive sur nous, du reste, ce que le Ciel a résolu.

Ensuite, Eléazar leur ayant lu le livre saint, le général leur donna pour mot d'ordre : *Le secours de Dieu*, et se plaça au premier rang.

Vers le soir, un homme se glissa dans le camp de Judas, pénétra jusqu'à la tente du chef, et demanda à voir immédiatement Machabée. Judas était seul en ce moment ; il ordonna d'introduire le visiteur.

C'était Nathan.

—Que sais-tu ? interrogea vivement Machabée.

—Gorgias, avec cinq mille fantassins et mille cavaliers d'élite, se prépare à vous surprendre pendant la nuit prochaine.

—Ah ! vraiment ?

—Le renseignement que je vous transmets est parfaitement exact.

—Par où Gorgias compte-t-il passer ?

—Il fera un détour par les montagnes, afin de n'être pas découvert par vos éclaireurs.

—Eh bien, je lui rendrai la pareille, fit Judas en souriant : tu entendras parler de nous demain matin. Cependant, ami, retourne vers les Syriens, surveille leurs mouvements, et s'il y avait quelque chose de nouveau, tu m'avertirais.

—Où vous trouverai-je, cette nuit, si j'avais besoin de vous voir !

—Je vais marcher sur l'autre partie de l'armée syrienne : je suivrai la voie du torrent.

Nathan, ayant reçu ces indications, sortit de la tente de Judas et quitta le camp à la nuit.

Une heure plus tard, Machabée partait à la tête de ses troupes. Il chemina dans le plus grand silence jusqu'au campement des Syriens qu'il surprit ; il les mit en déroute et leur tua trois mille hommes.

Revenu de la poursuite, il ne permit point aux siens de ramasser les dépouilles avant d'avoir vaincu Gorgias. Celui-ci, étant arrivé au camp de Judas, et n'y trouvant personne, crut que les Israélites fuyaient devant lui. Mais lorsqu'il fit jour, il aperçut, du haut d'une montagne, la fumée qui s'élevait de son propre camp, et reconnut qu'il avait été brûlé. En même temps Machabée s'avancait avec sa troupe victorieuse. A cet aspect, les Syriens, saisis de frayeur, s'enfuirent dans la plaine des Philistins. Neuf mille soldats d'Antiochus périrent en cette circonstance, et la plupart de ceux qui se sauvèrent étaient blessés ou estropiés.

La défaite de l'armée syrienne fut bientôt annoncée à Lysias par les fuyards, au nombre desquels était Nicanor lui-même.

La route de Jérusalem était ouverte désormais à Judas, et il résolut de pénétrer dans la Ville-Sainte.

(A continuer.)

Mme. ET Mlle. GERMONT ET M. FLORENTIN,

OU UN CŒUR PUR.

(Suite.)

Tandis que Clotilde s'appliquait attentivement aux soins du ménage et qu'elle donnait partout un petit air de fête, un coup de sonnette se fit entendre ; elle ouvrit, et leur bon voisin, M. Florentin, entra. C'était un homme d'une soixantaine d'années, grand, très-droit, fort soigné dans sa mise un peu antique, et d'une physionomie habituellement souriante. Il tenait en main un fort joli bouquet de fleurs où dominaient les roses, et vint amicalement l'offrir à Mme. Germont.

—Vous permettez, très-chère dame, lui disait-il avec le ton de la plus respectueuse courtoisie, que je prenne part à la fête, et que je vous offre avec ces fleurs mes vœux les plus sincères.

—Vous êtes mille fois trop bon, monsieur Florentin, répondit Mme. Germont et je suis bien touchée de votre aimable attention.

—Ce n'est pas ce que vous méritez, Madame ; mais je connais toute votre indulgence et comme vous appréciez une bonne intention.

—M. Florentin est trop modeste. n'est-ce pas, maman, reprit Clotilde, car on ne peut rien voir de plus joli que ce bouquet.

—Peut-être, Mademoiselle. si on ne vous avait pas sous les yeux. Et véritablement vos joues vermeilles font en ce moment un grand tort à mes pauvres roses. Mais patience ! il viendra peut-être quelque jour où nous vous verrons un autre bouquet que vous n'éclipsez pas si aisément ; il sera d'une autre couleur celui-là, et les roses s'humilieront devant sa simple blancheur.

—Eh bien ! qu'allez-vous dire maintenant, reprit Clotilde en souriant avec quelque embarras.

— Suffit, suffit, ajouta mystérieusement le bon Florentin, qui avait son idée et rêvait souvent d'un bon mariage pour la digne enfant.

—Quelque malice, sans doute, reprit Clotilde avec gaieté. Mais votre punition est toute prête : nous vous attendons ce soir pour dîner, et vous savez avec qui ?

—Je m'en doute bien un peu, répondit le digne voisin d'un air assez perplexe ; mais, au surplus, rien ne me fait peur en votre compagnie, pas même une soutane, vous en avez déjà eu la preuve.

—Et le digne abbé Gervais est si respectable et si bon, ajouta Mme. Germont, que tout le monde est à l'aise avec lui.

—J'en conviens, Madame, ajouta sérieusement Florentin, et si tous les prêtres lui ressemblaient, il serait beaucoup plus facile de s'entendre.

—A la bonne heure ! dit Clotilde, j'aime à vous entendre ainsi parler, et j'espère, toute pénitence à part, que nous passerons ensemble une bonne soirée.

—Je m'en fais un véritable plaisir, répondit Florentin, et dût-il m'en coûter quelque chose, je n'y renoncerais pas volontiers.

—Vous allez maintenant mériter une récompense, repartit Clotilde. Eh bien, je tâcherai d'être irréprochable ce soir en vous accompagnant ; car nous comptons sur votre violon ; et, de plus, je dirai une dizaine de chapelet à votre intention... Vous riez...

—Dites, dites toujours ; cela ne peut pas me faire de mal, et je crois sans peine à la vertu de vos prières. Adieu, Mesdames, et à bientôt.

Florentin se retira avec un sourire de bonne humeur, ce qui n'était pas chez lui chose habituelle lorsqu'on entamait le grand chapitre de la religion. Ce digne homme avait été élevé dans cette triste fin du dix-huitième siècle, où il était bien difficile de se préserver de l'esprit d'impiété si fatalement devenu la mode du jour. Ayant à peine une vingtaine d'années au début de la Révolution, il l'avait accueillie avec un enthousiasme des plus sincères. Né dans la classe moyenne et d'honnêtes commerçants qui lui avaient fait donner quelque instruction, il croyait avoir tout à gagner à une régénération sociale qui pulvérisait en un jour toutes les distinctions de rang et faisait appel à toutes les ambitions. Florentin suivit donc le mouvement et, quittant le magasin, en ce moment peu prospère, de la famille, grâce à ses opinions démocratiques et à quelques notions d'orthographe et de calcul, il obtint une place d'employé au ministère de l'intérieur.

Mais il eut peu de succès dans cette carrière, pour deux raisons qu'il avouait très-hautement. D'abord son honnêteté naturelle s'était révoltée des accès de cruauté qui déshonoraient la France, et il n'avait jamais reculé, dans son modeste emploi, à rendre tous les services possibles aux malheureuses victimes d'une sauvage politique. Au milieu de tant de désastres, le digne Florentin avait obscurément accompli des actes d'un véritable héroïsme ; car c'était au prix de sa vie qu'il avait dérobé plus d'une tête au bourreau, soit en donnant de secrets avis à des familles menacées, soit en retenant ou en égarant même dans son bureau certaines pièces décisives. De tout cela on avait du moins soupçonné un défaut de zèle qui avait nui à l'avancement de l'honnête employé. Mais, en outre, le bon Florentin avait une tête d'artiste qui s'accommodait assez peu du travail administratif. Il remplissait strictement sa tâche, parce qu'il n'aimait pas à subir de reproches, mais d'ailleurs sans empressement ni zèle intéressé. Tout au contraire, il n'aspirait qu'à l'heure de la sortie des bureaux pour se livrer avec passion à l'étude de la musique. Son violon était véritablement l'idole de son âme... Avec quel respect il le retirait de son étui, et cet étui même, avec quelle attention n'était-il pas déposé

sur le marbre du secrétaire, qui lui servait de piédestal!... L'excellent homme avait ainsi traversé le cours si agité de la République et de l'Empire en consolant ses mécomptes avec la sublime harmonie des Haydn et des Mozart; et, de printemps en printemps, toujours exact au service de l'Etat, quel qu'il fût, il avait atteint d'un pied encore agile les difficiles hauteurs de la soixantaine, et les premiers jours de cette histoire, où nous le rencontrons si agréablement un bouquet à la main. Il faut ajouter que, depuis quelques années déjà, Florentin avait obtenu sa retraite et vivait paisiblement de sa pension et de quelques économies dans la même maison que Mme. et Mlle. Germont.

Mais comment, avec des idées si différentes, était-il devenu l'ami dévoué de ces pieuses dames?... Cela s'explique très-naturellement: il était leur voisin et séparé d'elles seulement par le carré de l'escalier. Il les rencontrait souvent, et la modeste distinction de leurs manières l'avait frappé... quelques saluts, quelques mots échangés au passage, la paisible régularité de leurs habitudes lui avaient révélé le solide caractère de ses bonnes voisines. Il avait aussi bientôt appris leur grande dévotion, et non sans humeur et froissement. Mais déjà il leur avait donné son estime et, au fond de sa conscience, il s'avouait que ce n'était pas un motif suffisant pour la leur retirer. Puis, enfin, il avait entendu un piano: il avait découvert que Mme. Germont était excellente musicienne et que sa jeune fille avait aussi les plus grandes dispositions. Oh! alors, plus de dévotion qui tienne... il brûla de leur faire visite et de faire admettre avec lui son bien-aimé violon. Il y réussit pleinement; car on le reçut avec beaucoup d'égards, et il fut de plus enchanté de tout ce qu'il vit et entendit chez ses nouvelles connaissances. Elles étaient avenantes de leurs personnes, agréables d'esprit, sincères et dévouées dans leurs affections et même très-conciliantes sur tout ce qui touchait aux diverses opinions. Elles écoutaient sans impatience toutes les controverses politico-religieuses qui naissaient alors de tous les événements du jour, et savaient heureusement les terminer par quelques bonnes paroles de paix et de charité.

Florentin sut apprécier des qualités si peu communes; et quand il avait passé une grande partie de la matinée, l'archet en main, dans ses études musicales; quand il avait partagé son après-midi entre une longue séance de cabinet de lecture et une non moins longue promenade aux Tuileries ou aux Champs-Élysées, voire même au Champ-de-Mars, où il aimait à suivre les manœuvres militaires, après son dîner; le soir, il était heureux de venir raconter les nouvelles du jour à ses voisins; de parler raison, comme il disait, à des personnes sensées; et finalement, de faire un peu de musique avec l'aimable Clotilde. Déjà plusieurs années cimentaient ce pacte de cordiale amitié, et ce n'était pas la première fois que Florentin s'asseyait à la modeste table de Mme. Germont. Deux fois l'an, aux deux fêtes de la mère et de la fille, il recevait une gracieuse invitation, et

toujours, malgré la présence inévitable de l'abbé Gervais, il se montrait très-sensible à cette marque d'affectueuse considération. Aussi avait-il réclamé et obtenu le privilège d'offrir, pour le dessert, le plat du milieu, et il s'y distinguait.

Ce jour-là, donc, à l'heure précise et en grande tenue, le bon Florentin se présentait de nouveau chez Mme. Germont. Il traversa la petite salle, où le couvert était déjà mis, et Clotilde, qui avait ouvert la porte, l'introduisit dans la chambre en lui disant :

—Ma mère est là. Je retourne à mon poste, près du rôti : je veux que vous m'en fassiez des compliments.

Florentin sourit en lui faisant un geste d'encouragement, et il salua Mme Germont qui lui offrait un siège.

—Ah ! Madame, que vous avez une charmante fille ! s'écria le digne Florentin en s'asseyant ; rien ne déconcerte sa bonne humeur, et on dirait, à la voir, qu'elle n'a pas moins de plaisir à vaquer aux soins de la cuisine qu'à déchiffrer les plus belles pages de Mozart. Education vraiment parfaite, et qui vous fait grand honneur.

—Il est vrai, dit Mme. Germont, que je ne puis trop remercier Dieu de m'avoir donné une aussi courageuse et aimable enfant. Elle a toujours docilement suivi mes leçons, et du moment où Clotilde a pu comprendre le mérite d'une entière adhésion à la volonté divine, qui seule fixe les rangs et les conditions de la vie, tout lui a paru bon, agréable et facile, et elle est devenue ce que vous la voyez, prête à tout, heureuse de tout.

Florentin s'inclina. Malgré son ignorance des choses religieuses, il voyait bien que ces deux voisines devaient, en effet, beaucoup à ces salu-
taires principes.

—Quoi qu'il en soit, reprit-il avec une animation qui était comme le fond de son caractère enthousiaste, je vous déclare, Madame, que je n'ai jamais rencontré une jeune personne aussi accomplie que Mlle. Clotilde, et si je connaissais quelque hommête jeune homme qui me parût lui convenir, fut-il millionnaire, je n'hésiterais pas à lui conseiller une alliance dont il aurait encore à me remercier.

—Vous avez trop bonne opinion de nous, reprit Mme. Germont : pauvres comme nous sommes, nous n'avons pas à concevoir de telles destinées ; mais d'ailleurs, je vous le dis sincèrement, nous sommes heureuses dans notre obscurité, et nous savons que la Providence ne nous y oublie pas.

—Sans doute, s'écria Florentin ; mais le dernier mot n'est pas dit et à défaut de millionnaire on peut encore trouver quelque jeune homme bien établi et j'ai quelque idée...

Il fut interrompue par l'arrivée de l'abbé Gervais. Cet ecclésiastique, qui avait bien une quarantaine d'années, frappait tout d'abord par cet air de douce gravité qui inspire à la fois la confiance et le respect.

Depuis quinze ans au moins, il exerçait son pieux ministère dans Paris, et au milieu de l'indifférence ou des haines de cette triste époque, son zèle avait été mis à de rudes épreuves. Mais il était de ces âmes véritablement apostoliques qui ne se découragent jamais. Si les fidèles étaient en petit nombre, il n'en mettait que plus d'ardeur à les instruire, à les affermir et à les animer surtout aux pieuses entreprises de la charité. Pour lui, il ne s'appartenait plus, et s'il fallait arriver auprès d'un malade, accéder à quelque personne qui lui était recommandée, quelle que fût d'ailleurs sa position, rien ne lui coûtait, rien ne l'arrêtait : il y avait un peu de bien à faire. Et plus d'une fois, grâce à Dieu, sa patience et sa douceur devant les dernières injures lui avaient conquis et attaché des cœurs jusque-là intraitables. Il était humble ; mais il connaissait bien la force du prêtre de Jésus-Christ. Aussi, malgré les préventions et les clameurs de ce triste temps, il avait, une à une, ramené bien des âmes au bercail de l'Église ; et au milieu même des triomphes apparents de l'esprit du mal, ce prêtre obscur répandait et multipliait autour de lui les germes déjà bénis d'un meilleur avenir.

L'abbé Gervais était depuis plusieurs années le directeur de Mme. Germont et de Clotilde ; il n'avait pas été le dernier à les apprécier, et il aimait à leur témoigner, en toute rencontre, une aussi respectueuse estime, que si elles eussent été les plus grandes dames de la paroisse. Il se rendait donc avec empressement à l'invitation qui lui avait été adressé. Après avoir salué Mme. Germont et s'être informé avec le plus vif intérêt de sa santé toujours si délicate, il s'approcha de Florentin en lui tendant amicalement la main et engageant gaiement la conversation.

Florentin eût été à peindre en ce moment : tout d'abord la vue de la soutane le suffoquait ; puis il rendait avec quelque effort, quoique très-profondément, le salut qui lui était adressé, et finalement il tendait une main craintive au prévenant abbé, à peu près comme l'enfant au magister armé de la férule. Mais peu à peu, au son véritablement affectueux et sympathique de la voix de son aimable interlocuteur, il se remettait, se dilatait et reprenait bientôt sa rondeur habituelle, quoique aiguillée de temps à autre de quelque causticité et du désir d'étaler ses opinions libérales. Cependant, sur ce point, Florentin avait appris déjà, en quelques rencontres, à se montrer prudent. Il n'avait jamais bataillé avec beaucoup d'avantage sur le terrain religieux, et il avait dû plus d'une fois reconnaître intérieurement que ce modeste abbé en savait beaucoup plus long que lui, non-seulement en théologie, mais en bien d'autres choses encore. Il en fût venu même à éviter soigneusement toute discussion sérieuse, s'il n'eût été quotidiennement remonté par les tirades du vieux *Constitutionnel* et du *Courrier français*, et entraîné, souvent malgré lui, par l'échauffement de cette pathétique lecture.

—C'est un vrai plaisir pour moi chaque fois que je vous rencontre ici, lui disait l'abbé Gervais, en s'asseyant cordialement auprès de lui.

—Vous êtes trop bon, monsieur l'abbé, trop bon, répondait Florentin, et certainement je ne suis pas moins charmé de me trouver en si digne compagnie. Et votre santé, monsieur l'abbé. . .

—Parfaite : et j'en remercie Dieu, n'ayant guère le temps d'être malade. Mais vous-même, monsieur Florentin, vous n'avez rien à désirer sur ce point.

—C'est vrai, monsieur l'abbé, mais grâce à l'hygiène. La grande affaire à mon âge est de veiller à sa conservation ; et l'hygiène, pour cela, est une science admirable. C'est toute la médecine à mes yeux ; aussi, j'en fais une sérieuse étude et une stricte application. Avec cela, voyez-vous, on marche, et on dure autant que . . . faire se peut.

—Sans doute, reprit l'abbé ; et j'admire comme l'homme a le sentiment profond de son éternité ! Convenez, monsieur Florentin, que vous ne voudriez jamais finir.

—Ah ! mais, j'en conviens, par exemple ! s'écria Florentin en souriant : le malheur est que bon gré mal gré la fin arrive.

—Eh bien, ne trouvez-vous pas étrange qu'il y ait en nous, créatures périssables, cet instinct obstiné d'une impérissable existence ? Aucune autre créature ne le partage avec nous : seul, l'homme, a l'idée et le désir de l'infini.

—Et c'est là son tourment, dit Florentin ; c'est ce qui nous fait tant appréhender de mourir.

—Oui, reprit l'abbé, mais c'est aussi le signe de notre grandeur : car ce désir de l'infini nous révèle et nous assure une destinée plus haute où la mort nous conduit ; sans quoi il y aurait une contradiction manifeste dans notre nature, et cela ne se peut, le but se trouvant toujours conforme aux tendances.

—Je . . . le crois, répondit Florentin avec quelque hésitation ; malheureusement il y a un passage terriblement obscur. . .

—Comme la nuit qui nous mène au jour, reprit l'abbé en souriant ; le point essentiel est d'être préparé au passage, car tout changement veut qu'on y songe. Mais il y a un temps pour tout, et voici Mlle Clotilde qui vient nous prêcher toute autre chose que la pénitence.

—Très-certainement, monsieur l'abbé, dit Clotilde qui venait annoncer le dîner, et je prétends bien qu'on fasse honneur à mon modeste menu ; car je vous prévins que j'ai sur ce point un terrible amour-propre d'auteur.

—Et bien, Messieurs, dit Mme. Germont en se levant, passons à table et jugeons en conscience des talents de cette jeune personne.

Véritablement, ce modeste dîner ne laissait rien à désirer ni pour le fond ni pour la forme : et quoiqu'il n'y eût ni riche vaisselle, ni mets

recherchés sur la table, tout y était agréablement disposé pour les yeux et excellemment préparé pour le goût. Le bouquet de roses offert dans la matinée y avait aussi trouvé sa place et faisait pendant à un très-beau biscuit de Savoie artistement décoré et également envoyé par Florentin. Les convives de leur côté se montraient en parfaite disposition, et ce fut au milieu d'une agréable causerie et des plus délicates attentions que l'on arriva au dessert.

—Il faut que vous me permettiez, s'écriait alors Florentin avec tout l'entrain d'un homme qui a bien dîné, de boire à la santé de Mlle. Clotilde : moi qui applaudis si souvent à son talent de musicienne, je tiens à lui montrer combien j'estime aussi ses talents de bonne ménagère.

—Je me joins volontiers à vous, dit l'abbé Gervais, et j'y ajoute la santé de Mme. Germont qui a si bien, en toutes choses, dirigé les heureuses dispositions de sa fille.

Les verres se touchèrent avec le plus cordial empressement, et Florentin, ayant bien essuyé ses lèvres de sa serviette, ajouta avec cette sorte d'accent enthousiaste qui lui était propre :

—Ah ! monsieur l'abbé, il n'y a qu'une mère, voyez-vous, pour bien élever ses enfants : rien ne peut remplacer les soins, la vigilance et la tendresse d'une mère. La nature a fait son chef-d'œuvre en créant le cœur maternel. Et c'est à mes yeux une sorte de sacrilège que de vouloir arrêter les épanchements d'une source si pure, en éloignant les enfants du sein de la famille, pour les livrer à des mains étrangères et souvent ennemies.

—Je suis tout à fait de votre avis, monsieur Florentin, dit l'abbé Gervais, et chaque fois qu'il se rencontrera une mère soucieuse de ses devoirs comme Mme. Germont, qu'elle éloigne ses enfants le moins qu'elle pourra ; elle serait toujours bien imparfaitement remplacée. Mais connaissez-vous beaucoup de mères de familles qui veillent consciencieusement remplir ce grand devoir de l'éducation des jeunes filles, car dès qu'il s'agit de garçons, les maîtres sont évidemment nécessaires.

—Sans doute, reprit Florentin, mais comme les enfants, quels qu'ils soient, sont destinés à vivre dans le monde, je demande avant tout que l'instruction et l'éducation leur soient données par des hommes du monde, des pères de famille, des citoyens qui connaissent et servent leur pays.

—Hélas ! mon cher monsieur Florentin, répondit l'abbé Gervais avec un air de tristesse, vous devez être satisfait : toutes les maisons religieuses sont fermées depuis plus de deux ans ; la jeunesse française est à peu près sans exception élevée par des hommes du monde, comme vous le désirez ; nous en verrons les résultats. Pour moi je suis intimement convaincu que cette génération élevée sans convictions religieuses réserve un avenir orageux à la France.

—Ah ! par exemple, monsieur l'abbé, vous me permettrez de dire que voilà de l'exagération. Car enfin des pères de famille chargés de l'enseignement ne sont-ils pas les premiers intéressés à donner une direction morale à la jeunesse ?

—Cela devrait être, mon bon monsieur Florentin. Mais pour donner une direction morale, il faut avoir soi-même une loi morale bien arrêtée. Or, parmi les hommes du monde, et je parle même des honnêtes gens, est-on bien fixé sur ce point essentiel ? que de lacunes ! que de contradictions ! Et l'écolier si habile à saisir les imperfections de ses maîtres, n'étant pas atteint dans sa conscience par l'invariable vérité, ne connaîtra plus de loi que ses propres caprices et voudra les satisfaire à tout prix. Et de là, plus tard, dans le secret des familles, que de cuisants chagrins, que d'amers regrets !

—Il me semble, monsieur l'abbé, que vous avez trop mauvaise opinion de la nature humaine ; et d'ordinaire elle ne méconnaît pas si aisément les plus doux sentiments du cœur.

—Ah ! la nature humaine, cher monsieur, l'avait-on exaltée dans les années qui précédèrent 89 ; et cependant vous savez de quels prodiges de férocité elle couvrit la France. Non, ne vous fiez pas à dame nature ; car si elle n'est éclairée par la grâce et la loi divine, elle est sujette à de terribles écarts.

—Oh ! fit Florentin en se renversant sur sa chaise, nous avons bien changé depuis ce temps-là ; les mœurs se sont fort adoucis ; et nous marchons évidemment vers une ère de paix et de félicité générales.

—Savez-vous où nous marchons, dit l'abbé Gervais avec un accent d'intime conviction qui pénétra l'honnête Florentin, nous marchons à une révolution, et ce ne sera pas la dernière.

Il y eut un moment de silence, car chacun dans ce petit cercle comprenait toute la portée de ce mot, et ne l'entendait pas d'ailleurs pour la première fois. On le répétait souvent à cette époque avec des pensées et des espérances diverses. Il semblait que le voile de l'avenir se soulevait par instants, et qu'il était donné à tous d'entrevoir les funestes vicissitudes qui menaçaient la patrie. C'était un avertissement d'en haut pour prémunir les âmes contre des entraînements passionnés, et pour faire peser la responsabilité des événements au sanctuaire de la conscience.

—Croyez-vous, vraiment, que nous soyons si près d'une catastrophe, dit Mme. Germont d'une voix altérée.

—L'heure nous est toujours inconnue, répondit l'abbé, mais il est trop certain que nous devons nous préparer à quelque explosion plus ou moins décisive.

—Mais enfin, dit Clotilde qui cherchait à rassurer sa mère, qu'est-ce qui vous rend si affirmatif ? On dit le roi si bon.

Florentin hochait la tête comme un homme qui aurait beaucoup à dire, mais qui veut se tenir sur la réserve.

—Il est évident pour tous qu'il y a une guerre déclarée au pouvoir, reprit l'abbé Gervais. Or en temps de guerre, on ne frappe jamais sur les siens ; on n'a jamais trop de soldats dévoués. Et le chef qui livre ses meilleurs appuis aux clameurs de l'ennemi, en décourageant son armée, assure sa propre défaite. Mais tout cela devient bien sérieux pour ces dames. Mon cher monsieur Florentin, un jour viendra peut-être où nous serons plus d'accord. Mais en attendant je réclame de votre obligeance, ainsi que de Mlle. Clotilde, quelques-unes de vos belles pages de Mozart ou d'Haydn : cette délicieuse harmonie est bien faite pour en préparer une autre.

On se leva aussitôt avec un égal empressement, et on entra dans la chambre de Mme. Germont. Florentin pardonnait beaucoup à quiconque se montrait, je ne dis pas connaisseur en bonne musique, mais seulement intelligent auditeur ; aussi devint-il tout à fait charmant à l'égard du digne abbé. Il lui joua ses meilleurs morceaux en avouant d'ailleurs qu'il gagnait beaucoup à l'accompagnement de Mlle. Clotilde. Le fait est que le violon et le piano étaient également bien conduits, et que ce n'étaient que justice d'applaudir au talent des deux musiciens. Mme. Germont et l'abbé Gervais s'acquittèrent de cette tâche en bons juges ; et ce fut avec un mutuel regret et en échangeant les plus affectueux compliments que l'on se sépara, en entendant dix heures sonner à l'horloge de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Florentin était trop sincèrement attaché aux dames Germont pour ne pas se préoccuper un peu de leur situation et de leur avenir. Hélas ! pour l'une d'elles cet avenir lui paraissait bien précaire et bien limité. Il n'était que trop visible que Mme. Germont s'affaiblissait de plus en plus, et que, malgré son grand courage, elle ne résisterait pas longtemps encore aux atteintes du mal intérieur qui la consumait. Aussi le bon Florentin pensait-il avec quelque raison, que ce serait un grand service à rendre à cette excellente mère que d'assurer le sort de sa fille, de l'aimable Clotilde, en la mariant. Sans doute ! mais l'aimable Clotilde était pauvre et de la plus absolue pauvreté. Florentin ne l'ignorait pas ; cependant son rêve était de la marier et de la marier même avantageusement. Il avait une telle opinion des qualités et des talents de Clotilde qu'il n'y avait à ses yeux rien de trop relevé pour elle. Le difficile néanmoins était de rencontrer ou de faire naître une occasion favorable où cette petite merveille pût être appréciée. Or les relations de Florentin n'étaient guère étendues ; et dans Paris on pouvait vivre et mourir, sans que personne s'occupât des rares perfections d'une jeune fille modeste et humble autant qu'elle était pauvre.

Il y avait déjà longtemps que Florentin poursuivait obstinément cette idée, faisant et défaisant mille combinaisons également impossibles, lors-

qu'il lui vint tout à coup à la pensée un jeune homme de vingt-huit à vingt-neuf ans qui se nommait Maurice, et qu'il avait connu au ministère de l'intérieur. Il lui avait été de quelque utilité au temps de son surnumérariat, lorsqu'il arrivait de province et n'était encore soutenu que par les sacrifices de sa mère et de ses sœurs. Mais depuis, grâce à des relations dans le journalisme où le jeune homme figurait avec quelque talent, il était promptement arrivé à un emploi important et largement rétribué. Quoique fasciné par l'éclat de la vie parisienne et dès lors assez négligent envers sa famille qui ne vivait pourtant que pour lui, Maurice avait cet esprit d'ordre qui caractérise la province, et une certaine modération de conduite qui lui attirait les éloges des hommes rangés. Florentin le retrouvait habituellement au restaurant où ils prenaient tous deux leurs repas : et ils étaient demeurés en très-bons termes, devisant assez volontiers, fourchette en main, les nouvelles du jour.

Un autre thème fut donc habilement amené sur le tapis et Florentin entreprit bientôt assez vivement le jeune chef de bureau sur la question du mariage ; il lui insinua qu'il connaissait un type de toutes les perfections, et il en parla si chaudement que, tout en avouant qu'il y avait malheureusement une lacune sur le positif, il réussit pourtant à éveiller la curiosité du jeune homme. Florentin ne laissa pas languir cette première lueur d'espérance et il proposa tout aussitôt de faire rencontrer par hasard ces dames Germont, un dimanche, aux Tuileries, sur la terrasse du bord de l'eau. Et le jeune homme, sans trop savoir pourquoi, y consentit.—Cela, d'ailleurs, ne vous engage à rien, répétait le brave Florentin.—Je l'entends bien ainsi, répliquait Maurice.

Le dimanche suivant, après dîner vers sept heures, au moment où le soleil déclinait, Mme. Germont et Clotilde, accompagnées de Florentin, traversaient la cour du Louvre et se dirigeaient par l'avenue du Carrousel vers les Tuileries. Il y avait beaucoup de monde de ce côté, car à cette époque l'espace compris entre le Louvre inachevé et les Tuileries, enchevêtré de ruelles et de bicoques, ouvert seulement d'une large chaussée, ressemblait assez à un champ de foire où toutes sortes d'étalagistes, de faiseurs de tours, de chanteurs et de musiciens ambulants faisaient appel au public et le divertissaient à grands cris et à bon marché. Nos amis se dégagèrent au plus tôt de cette foule et ayant franchi sans encombre la place du Carrousel sillonnée d'innombrables voitures, ils entrèrent par la grande grille du palais, en traversant la cour et le palais lui-même, comme on le faisait alors à toute heure de jour : il semblait que cette demeure des rois appartenait à tous, et que chacun, comme si eût été un bien de famille, y avait droit d'usage. Mais cette communauté touchante n'était plus qu'un souvenir de l'union autrefois si étroite des Français avec leurs souverains. Au moment, en effet, où Mme. Germont, sa fille et Florentin allaient traverser sous la voûte du palais, le tambour battit aux champs.

—Le roi va passer, s'écria-t-on.

Nos amis s'étaient arrêtés avec la foule des promeneurs, la royale voiture traversa au petit pas entre deux haies de curieux : mais c'est à peine si quelques rares virats se firent entendre, et beaucoup de spectateurs

gardaient avec affectation leurs chapeaux, malgré les gracieux saluts du monarque à la tête blanchie.

—Éloignons-nous, s'écria Mme. Germont, éloignons-nous, cela fait mal !

—Et le roi a l'air si bon, répétait Clotilde !

—Certainement, dit Florentin, mais la bonté ne suffit pas pour gouverner.

—Elle devrait suffire au moins, répondit Mme. Germont en soupirant, pour rendre respectable la vieillesse d'un roi.

Florentin garda le silence, car il eut été désolé de contrister son excellente voisine, et il avait d'ailleurs en tête des idées plus riantes que celles de la politique. Aussi, après avoir traversé les parterres et gagné la terrasse du bord de l'eau, fit-il remarquer avec empressement les belles teintes du soleil qui empourprait le couchant, couvrait de ses feux la nappe unie de la Seine, en illuminant de ses chauds rayons le profil des grands édifices qui bordaient la rivière, depuis le péristyle de la chambre des députés jusqu'aux tours lointaines de Notre-Dame. Mme. Germont et Clotilde appréciant la délicate réserve de leur digne ami, contemplèrent un moment avec admiration ces magnificences de la nature, au milieu desquelles toutes les grandeurs de Paris se fondaient comme les accessoires ou les ombres d'une scène supérieure et seule digne, en ce moment, d'attirer les regards.

On continua lentement la promenade le long de la terrasse où l'on ne rencontrait habituellement que peu de monde. Puis on s'assit sur un banc qui faisait face à la place Louis XV et aux Champs-Élysées, et d'où tranquillement on contemplait les lignes tumultueuses de la foule et des voitures qui se croisaient dans toutes les directions et se renouvelaient sans cesse. Florentin aperçut bientôt un jeune homme qui se dirigeait sans affectation de son côté : c'était Maurice en grande tenue.

—Quelle heureuse rencontre ! s'écria Florentin en se levant avec empressement, et faisant deux ou trois pas vers le jeune homme dont il serrait cordialement la main ; et vous vous portez toujours bien ? Cela se lit sur votre visage ; à votre âge, peut-il en être autrement ? Mais arrêtez-vous donc un moment, si vous n'êtes pas trop pressé. Vous permettez, Mesdames ? Pardon, je vous présente M. Maurice, un ancien et jeune collègue au ministère de l'intérieur.

Mme. Germont et Clotilde s'inclinèrent. Maurice salua courtoisement ces dames, prit une chaise et se plaça près de Florentin, faisant face à Mme. et à Mlle. Germont. Il pouvait les examiner tout à l'aise ; d'autant mieux que ces dames, bien loin de supposer qu'on s'occupât d'elles, se montraient, comme toujours, simples et naturelles. Aussi tout en répondant aux politesses de Florentin, le jeune homme considérait curieusement et Mme. Germont et sa jeune fille tant vantée ; qu'en pensait-il ? il ne l'eût pas dit facilement. Au premier abord, il avait paru désappointé de l'extérieur si modeste de ces dames ; mais cependant leur distinction et l'agrément particulier à l'aimable physionomie de Clotilde ne lui échappaient pas ; et il les examinait de nouveau avec un intérêt dont il ne démêlait pas bien la cause, mais qui se rattachait peut-être aux paisibles souvenirs du pays et de la famille absente où il était tant aimé. Il demeurait rêveur. Mais ce n'était pas précisément l'affaire de Florentin qui, en bon ami, voulait faire briller l'esprit de son jeune homme et donner de lui une haute idée.

(A continuer.)

ANNALES DE NOTRE-DAME DE LOURDES.

LA GROTTTE.

Qui racontera l'histoire des Grottes ? (1)

Le Carmel montre, entre ses deux mille grottes, *la Grotte du prophète Elie*, qui contempla s'élever du sein de la mer la petite nuée, image de la Vierge Mère de Dieu ; la Grotte appelée *l'Ecole des prophètes*, où ils étudiaient les Ecritures et se livraient aux saintes méditations ; *la Grotte de la Madone*, que l'on dit avoir été habitée par la Sainte Vierge revenant d'Egypte.

Près de Jérusalem, est un monticule qui renferme *la Grotte de Jérémie*, où l'on croit que le prophète composa ses Lamentations.

A trois heures de Bethléem, est *la Grotte de St. Jean-Baptiste*, située sur le haut d'une colline très-escarpée, dominant la vallée de Térébinthe.

A Nazareth, une Grotte naturelle, voûtée, ouverte d'un côté, appelée *le lys virginal*, était une dépendance de la petite habitation de la Sainte Famille, pouvant servir de chambre ou de lieu de prière et de recueillement. C'est là que Marie entendit la voix de l'Ange : " Je vous salue, pleine de grâce . . . ; " c'est là que le Verbe se fit chair et voulut habiter parmi nous.

A deux cents pas de la ville de Bethléem, est *la Grotte de la Nativité*, où apparut la douce bonté de notre Sauveur.

Le jardin des Oliviers montre *la Grotte de l'Agonie*.

Jésus voulut reposer dans un sépulchre taillé dans le roc ; les *Grottes* étaient la sépulture ordinaire des Patriarches et des antiques peuples de l'Orient.

Dans l'île de Pathmos, à peu de distance de la mer, une petite *Grotte* appelée *l'Ecole de St. Jean*, servait de demeure au disciple aimé de Jésus. C'est dans cette solitude sévère et recueillie, qu'il eut la grande vision de l'Apocalypse.

St. Jérôme étudiait les Ecritures, méditait les jugements de Dieu et faisait pénitence dans *la Grotte de Bethléem*.

Le Liban montre *la Grotte de St. Antoine*, où le grand anachorète habita quelque temps ; et les *Grottes des Pénitents*, où se retiraient les religieux, pour mener une vie plus austère et plus contemplative.

La Mère de Dieu, qui aima la solitude et la prière, l'humilité et la pénitence, qui habita Nazareth, Bethléem et le Carmel, la Vierge Immaculée qui a sanctifié tant de grottes, a daigné apparaître et nous instruire dans l'humble *Grotte de Massabielle*, dix huit fois, en 1858.

(1) Voir *Les Lieux Saints* par Mgr. MISLÉN, dont nous citons des textes épars et abrégés.

MERVEILLEUSE GUERISON

DE M^{LE}. LEONIE CHARTRON, DE LORMES (NIÈVRE.)

On lira sans doute avec un vif intérêt, la relation suivante d'une guérison que la science déclare miraculeuse.

Lormes, 18 Novembre, 1871.

Mon Révérend Père,

“ Il est honorable, nous dit l'Esprit Saint, il est également doux et bon de manifester les œuvres de Dieu. Les *Annales de Notre-Dame de Lourdes* nous en fournissent des preuves nombreuses et bien intéressantes.

“ Moi aussi, devenue l'objet d'une de ces faveurs signalées du Ciel, j'avais tout d'abord résolu de payer ma dette de reconnaissance en vous envoyant le récit de ma guérison miraculeuse. Diverses causes m'en ont empêchée ; enfin me voici. Vous ferez de ces lignes l'usage que vous voudrez ; du moins, mon cri d'amour et de gratitude sera jeté, et quoique tardif, il montera, je l'espère bien, jusqu'au trône de notre bonne Mère.

“ Je suis d'une nature frêle, d'une complexion délicate ; cependant, à part quelques douleurs dans le dos, ressenties à diverses reprises, et passagèrement, je suis venue jusqu'à trente ans sans connaître la maladie.

C'était en 1866 : après plusieurs semaines d'un malaise que je ne m'expliquais pas, je fus saisie par une petite fièvre ; ma respiration devint difficile ; mes jambes refusèrent de me porter ; je ne pouvais faire de mouvement sans douleurs ; et je dus prendre le lit. Je fis alors appeler le docteur Edmy Gagnard, d'Avalon (aussi bon chrétien que bon médecin et excellent chirurgien), lequel, après un sérieux examen, constata une *saillie des apophyses épineuses de six ou sept vertèbres dorsales* ; en d'autres termes plus compréhensibles, reconnut une affection de la colonne vertébrale des plus graves, que ces Messieurs nomment : maladie de *Pat.*

“ Il m'ordonna un traitement sévère et me prescrivit les eaux de Salies, auxquelles je me rendis peu de temps après, mais sans grand succès. J'y retournai encore deux ans de suite, et sans plus de résultat. J'allais respirer l'air de la mer qui m'était conseillé comme fortifiant. Je me laissai conduire à Paris, où je fus visitée par les princes de la science, Nélaton, Piorry, Bouvier, qui tous s'accordèrent à reconnaître la gravité de mon état, et me prescrivirent de nouveau, avec le corset à bécquilles, les moxas, les badigeonnages iodurés, les cautères... ; et pendant trois années bien longues j'endurai ces tortures ; et à la fin mon pauvre dos était tellement labouré, brûlé, que je ne pouvais plus souffrir ces médications trop énergiques malgré ma bonne volonté.

“ Et cependant la faiblesse et la maigreur augmentaient ; l'appétit avait totalement disparu ; il me fallait garder presque constamment la position

horizontale ; tout travail, toute occupation me devint impossible ; j'éprouvais dans les bras, les doigts, les jambes, tantôt des élancements aigus, tantôt des fourmillements fatigants, accompagnés de froid dans ces parties ; ma tête devint lourde, douloureuse ; ma mémoire me faisait parfois défaut ; et puis, vinrent les envies de vomir, les crises nerveuses, les pleurs ou les cris involontaires, les syncopes . . . Oh ! j'étais bien malade ; et en présence de ces symptômes alarmants, mon pauvre docteur désespéra de moi.

“ Moi-même je voyais bien que les remèdes humains étaient impuissants, inutiles. Je n'avais éprouvé un peu de soulagement pendant cette dernière année, qu'à la suite d'une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes . . . J'en conclus que je ne pouvais être guérie que par elle ; et, pleine de foi en sa puissance, comme de confiance en sa bonté, je résolus d'aller lui demander ma guérison sur le théâtre même de ses triomphantes miséricordes, devant la Grotte mystérieuse de son apparition.

“ C'était une grande affaire. Je ne pouvais faire quelques pas qu'appuyée d'un côté sur un bras, de l'autre sur une canne, et il s'agissait d'un voyage de plus de 130 lieues, et il m'en fallait faire 18 en voiture pour me rendre de Lormes à Nevers, où je devais trouver le chemin de fer . . . N'importe, la main si bonne de Marie me faisait signe, sa voix si douce m'appelait . . . Je m'embarquai le lundi, 12 juillet 1869, avec les souhaits des voisins et des amis qui ne pensaient pas me revoir en vie . . . De fait, cette première journée fut dure . . . Je dus, en route, rester trois heures étendue sur un lit d'auberge, épuisée et haletante . . . Mais les autres furent moins pénibles, et nous débarquâmes à Toulouse sur les cinq heures du soir, le jeudi suivant.

Le vendredi, nous allions recommander notre entreprise à Ste. Germaine, et la prier d'intercéder pour moi auprès de la Sainte Vierge. Nous retournions à Pibrac le dimanche pour communier à une messe qui devait se dire à mon intention à la chapelle de la bonne petite sainte bergère, et ce jour fut un jour de délicieuses émotions pour moi. Mon espérance s'accrut encore, et le lendemain je me sentis bien plus forte pour faire le trajet de Toulouse à Lourdes, où nous arrivâmes enfin le lundi soir, 19 juillet.

“ Le lendemain, je me rendis en voiture à la sainte chapelle, où j'entendis la messe, et d'où je revins sans trop de fatigue. Le mercredi, après la sainte communion, je descendis avec bien des précautions dans la piscine, témoin déjà de tant de prodiges ; et j'en avais à peine touché le fond, que toute seule, au grand ébahissement de mon excellente tante, qui ne m'abandonnait pas, je me trouvai hors de l'eau, sans effort et sans secousses, sans pouvoir me dire comment la chose se fit : j'étais guérie ! . . .

“ Cependant, en m'agenouillant devant la grille de la Grotte, pour remercier la Sainte Vierge, j'éprouvai un certain malaise dans les reins ; mais c'étaient les derniers adieux de mon mal. Bientôt cette douleur

disparut ; je n'avais plus de tremblements, ni de faiblesse ; l'appétit était revenu ; je marchais librement et avec aisance, quoique avec réserve. Les jours suivants j'entendis la messe en action de grâces, et le lundi, 26, nous reprenions avec joie et reconnaissance le chemin de Lormes, où j'étonnai tous ceux qui me voyaient marcher si aisément.

“ Mon bon vieux docteur, mandé et reçu par moi au seuil de la maison, ne pouvait en croire ses yeux ; après avoir constaté ma parfaite guérison, il me dit d'un ton ferme et résolu : “ Quand une maladie aussi dangereuse “ que la vôtre, compliquée d'une complexion délicate a résisté aux soins “ les plus assidus, comme aux efforts des maîtres de la science ; quand “ elle devient de plus en plus grave, quand la cachexie se manifeste, et “ qu'un beau jour, subitement, et par la simple immersion, pendant une “ seconde, d'une eau glaciale, elle disparaît entièrement, il faut bien dire “ avec Ambroise Pavé : *Dieu l'a guérie* ; et je dois ajouter : c'est un “ miracle.”

“ Aujourd'hui, plus de deux années se sont écoulées depuis ce jour béni, et je n'ai rien ressenti de mon ancienne maladie ; je ne suis pas, il est vrai, d'une complexion robuste, ma nature est restée la même ; mais la gibosité a disparu comme toute maladie, je puis marcher, monter et descendre les escaliers, gravir la montagne au sommet de laquelle est située notre église, me baisser et me redresser sans souffrance, ce que je n'ai pu faire pendant les trois années que cette terrible affection a duré.

“ Gloire donc à Dieu toujours admirable dans ses saints, toujours bon et miséricordieux ! . . .

Louanges à sainte Germaine de Pibrac qui a bien voulu parler pour moi et appuyer ma requête ! . . .

“ Mais surtout actions de grâces, bénédiction, amour à Notre-Dame de Lourdes, qui m'a guérie ! Ses bienfaits comme ceux de son divin Fils, sont sans repentance : et elle voudra bien encore me soutenir dans les peines de corps et de cœur qui peuvent me survenir, parce que je veux jusqu'à la fin l'aimer et la bénir ! . . .”

LÉONIE CHARTRON.

NOTRE-DAME DE LOURDES, A CRACOVIE ET EN POLOGNE.

GUÉRISONS.—DÉVOTION.—SANCTUAIRE.

Cracovie, le 16 Février, 1872.

Monsieur le supérieur,

“ Depuis bien longtemps, je désirais vous écrire pour vous parler des merveilles que l'eau de la Grotte de Lourdes opère dans nos contrées. Cela est d'autant plus consolant pour moi qu'une bouteille de cette eau,

apportée par moi de France, en a été le principe. En 1865, me trouvant fort attaqué de la poitrine, je fus envoyé par mes supérieurs aux eaux de Cauterets. En passant par Lourdes, je pus voir de mes propres yeux ce dont j'avais si souvent entendu parler. Je visitai la Grotte, je vis Bernadette et j'entendis de sa bouche même l'histoire de l'apparition. Je conçus dès lors une dévotion toute particulière pour Notre-Dame de Lourdes.

“ Pendant les trois années suivantes, je fus encore envoyé à Cauterets, et chaque fois je me faisais un devoir de visiter la Grotte et d'y prier, et, dès qu'il fut possible, je célébrai la messe dans le nouveau sanctuaire. Je n'oubliai pas non plus de boire de l'eau de la Fontaine miraculeuse ; et c'est à cette eau bienfaitrice, bien plus qu'aux eaux de Cauterets, que j'attribue la bonne santé dont je jouis à présent. En me retirant j'avais soin d'emporter plusieurs bouteilles d'eau de la Grotte.

“ En 1868, étant directeur au grand Séminaire de Tours, un de nos pieux séminaristes vint un jour me trouver tout en larmes et me dit que son jeune frère, âgé seulement de quelques mois, était presque à l'agonie. Je pensai à l'eau de Lourdes, je lui en donnai pour son frère : et lui et moi nous commençâmes une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes. L'enfant fut complètement guéri.

“ Avant hier, je recevais une lettre de ce même abbé, aujourd'hui prêtre, dans laquelle il me disait : “ Mon petit frère, guéri par Notre-Dame de Lourdes, comme vous le savez, se porte bien ; il va avoir bientôt cinq ans ; il est très-amusant, très-intéressant.”

“ Dans cette même ville de Tours, je donnai aussi de l'eau de la Grotte pour une orpheline de nos sœurs, qui était à toute extrémité ; on fit une neuvaine, on fit boire chaque jour de l'eau à l'enfant, et le neuvième jour elle se trouva entièrement guérie. Mais venons enfin à Cracovie.

“ En 1868, je fus désigné par mes honorés supérieurs pour aller à Cracovie, occuper une place dans l'une de nos maisons de cette même ville. Avant de quitter la France, je voulus voir encore une fois, peut-être la dernière, la chère et bénie Grotte de Lourdes. Je m'y rendis donc au mois de septembre, et malgré le grand concours de fidèles et de prêtres, je pus célébrer la sainte messe à l'autel principal. Je recommandai mon voyage à la bonne Vierge de Lourdes et je partis, non sans emporter, comme on le comprend bien, une bonne provision d'eau de la Fontaine miraculeuse.

“ Arrivé à Cracovie, je gardai cette eau sans en parler à personne ; je n'avais aucune connaissance en ville. Bientôt après moi, arriva aussi à Cracovie une religieuse Dominicaine du couvent de Nay, près Pau. Ayant en occasion de la voir, nous parlâmes naturellement de la Grotte de Lourdes. Quelque temps après, cette bonne religieuse tomba malade, et je reçus d'elle un billet ainsi conçu : “ Maintenant je n'y vois plus que

“ d'un œil, et encore très-faiblement. Veuillez me donner quelques gouttes de l'eau de Lourdes.” Je lui en donnai, elle en frota ses yeux et la vue lui revint complètement. Il lui était resté un peu de cette eau, elle la donna à une personne qui était très-malade, et celle-ci encore recouvre entièrement la santé.

“ Le bruit de ces guérisons se répandit bientôt ; les gazettes en parlèrent, et je ne tardai pas à être assiégé par des demandes. On venait de tout côté : je donnais quelques gouttes d'eau et je recommandais de faire une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes ; on récitait les litanies de l'Immaculée Conception. Tout le monde se trouvait soulagé. Ainsi se passa l'année 1870. Ma provision d'eau, malgré la parcimonie avec laquelle je la donnais, touchait à sa fin. Alors on s'adressa directement à vous pour avoir de l'eau, et j'en reçus moi-même une nouvelle provision, laquelle encore va toucher à sa fin. A présent, tout le monde, en Galicie, dans la Pologne, vous parle de l'eau de Lourdes ; on a imprimé des neuvaines, traduit le livre de M. Lasserre. On vient des Carpathes, de la Russie pour avoir de cette eau miraculeuse ; à tout moment on m'appelle pour cela au parloir.

“ A la vue de toutes ces merveilles, une chose me frappait, c'est de voir que personne ne pensait, par reconnaissance, à élever un autel à Notre-Dame de Lourdes. Comme l'eau que j'avais apportée moi-même de France, avait été le principe et le commencement de tout ce concours, j'aurais bien voulu que le premier autel élevé en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, en Pologne, fut dans notre chapelle. Cependant bien des obstacles s'opposaient à la réalisation de mon désir. Il fallait pour cela certains fonds et nous sommes fort gênés. De plus, nous n'avons qu'un tout petit oratoire privé. Je me disais : il faut avant tout savoir si la bonne Vierge veut être chez nous ; il ne faut pas enjauber sur la Providence.

“ Le 8 de ce mois, pendant que ces pensées occupaient fortement mon esprit, une pieuse dame me fit appeler pour me demander, disait-elle, un conseil. “ J'ai éprouvé, me dit cette dame, les effets salutaires de l'eau de Lourdes, que j'ai reçue de vous, je désire faire quelque chose pour témoigner ma reconnaissance à Notre-Dame de Lourdes, pourriez-vous lui élever un autel dans votre maison ?... J'en paierai les frais.” Cette proposition remplit mon âme de joie : je la reçus comme signe que la bonne Vierge voulait être chez nous et ne dédaignait pas notre petitesse. Je communiquai la chose à notre très-honoré Directeur ; il fut tout comblé de bonheur, car depuis assez longtemps il avait le même projet. D'après ces diverses circonstances, il semble que Notre-Dame veut être chez nous. L'autel est déjà commencé, et nous pensons que la cérémonie pourra avoir lieu le jour de l'Annonciation.

COURSIERES,

prêtre de la mission, à Cracovic, Faubourg Klépazz.

EXTRAIT D'UNE AUTRE LETTRE :

Cracovie, le 29 mars, 1872.

“ Plusieurs personnes ont été guéries d'une manière tout-à-fait miraculeuse par l'eau de la Grotte. Tous les jours on vient me demander de l'eau, et tous les jours on m'annonce de nouveaux prodiges. Aujourd'hui, par une lettre de Galicie, on m'apprend deux nouvelles guérisons. Une personne, à laquelle il y a trois semaines, j'avais donné de l'eau, est venu m'annoncer que la malade a été guérie, et me demander de l'eau pour une autre malade.

“ La dévotion à Notre-Dame de Lourdes prend en Pologne une extension toute extraordinaire ; et, chose remarquable, c'est parmi la haute noblesse que s'opèrent principalement les miracles et qu'on trouve le plus de zèle pour cette bonne Vierge. Pas une personne n'apprend qu'on élève un autel à Notre-Dame de Lourdes, qui n'y veuille contribuer ; c'est même quelquefois une difficulté, car plusieurs personnes veulent donner le même objet.

Je pourrai souvent vous donner pour vos *Annales*, d'intéressantes relations. . . , etc.

COURSIERES,
Missionnaire Lazariste.

NOTRE-DAME DE LOURDES EN BELGIQUE.

L'Immaculée Conception de la Grotte multiplie de plus en plus en Belgique ses merveilles et ses faveurs. Aussi voit-on chaque jour des familles entières de ce catholique pays accourir, reconnaissantes, à son sanctuaire aimé. Selon l'usage de ce pieux pays, ce sont souvent neuf personnes venues ensemble pour prier à la Grotte pendant neuf jours.

Recueillons quelques témoignages des plus graves déposés ici par tant de dévots pèlerins.

GUERISON DE M^{LE}. LEONIE COLLINET, DE LIEGE.

“ Le 22 avril, 1872, c'est de la ville de Liège, déjà si privilégiée de Marie, qu'il nous arrive de Lourdes une jeune et intéressante famille, M. Léon Collinet, avocat et écrivain catholique, sa dame, sa sœur Eugénie et sa fille Léonie.

Celle-ci, âgée de trois ans et demi, à la suite d'une fièvre muqueuse et d'une inflammation à la hanche, eut la jambe droite allongée de huit lignes. La marche de l'enfant en était très-génée.

“ Le médecin déclara que la guérison serait longue et douloureuse.

“ Les parents allèrent à Cologne consulter une célébrité chirurgicale, le docteur Fisher.

“ Les remèdes étaient inutiles. Mme. Collinet a recours à l'Immaculée

Conception de Lourdes, et lui promet un pèlerinage à son vénéré sanctuaire. Pleine de confiance et de foi, cette pieuse mère lave avec l'eau de la Grotte la hanche de son enfant. La guérison est instantanée et radicale. C'était le 9 mai 1870.

Aujourd'hui, le 22 avril, 1872, après deux ans de guérison et de santé parfaite, la jeune Léonie accompagne dans leur pèlerinage ses parents reconnaissants et heureux.

Mlle. MARIE VANKERCKHOVE, D'ANVERS

GUERIE D'UNE PLEURÉSIE ET D'UN RHUMATISME ARTICULAIRE.

Le 7 mai 1872, une autre famille, non moins intéressante, nous arrive d'Anvers: M. Gustave Vankerekhove, sa dame, ses enfants Marie et Clara, et Mme. Key, sa belle-mère.

Le 2 janvier, 1872, Mlle. Marie, élève au Sacré-Cœur, à Paris, fut atteinte d'une pleurésie et d'un rhumatisme articulaire. Le 14, le médecin déclare le cas désespéré; et une dépêche appelle les parents d'Anvers à Paris.

Arrivés le 15 au soir, M. et Mme. Vankerekhove trouvent leur fille mourante, et la mère est invitée à passer la nuit au couvent, dans la crainte que la malade n'arrive pas au matin.

A cinq heures du soir, le père et la mère, désolés, font vœu d'un pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes, et trois heures après, à huit heures, deux médecins déclarent que le mal est arrêté.

Cet état dure jusqu'au 23, jour où les religieuses proposent un *triduum* de prières. La jeune Marie, consultée, déclare qu'elle met toute sa confiance en Notre-Dame de Lourdes; et l'on commence les prières en son honneur.

Le 26, à minuit, au moment où le *triduum* finissait, le cœur de la malade, au grand étonnement des médecins, est tout-à-coup dégagé, et tout danger a disparu.

Quelques jours après, Mlle. Marie revenait à Anvers; et aujourd'hui, 7 mai, 1872, elle arrive à Notre-Dame de Lourdes, pénétrée de joie et brillante de santé.

GUERISON DE Mme. CLEMENCE J. . . . D'ANVERS.

“ Le lendemain du récit de cette guérison, le 8 mai, nous en recueillons un autre, non moins remarquable, dont les graves témoins nous viennent aussi d'Anvers. Des raisons supérieures nous font taire la moitié du nom, conservé précieusement dans nos archives.

“ Mme. Clémence J. . . ., âgée aujourd'hui de cinquante ans, perdit, le 15 novembre 1860, sa fille Iza, qui s'éteignit, à vingt-deux ans, d'une

maladie de poitrine, et dans les plus beaux sentiments de la piété chrétienne.

“ En soignant sa chère enfant durant sa longue maladie, Mme. J... contracta un rhumatisme articulaire, maladie de famille dont elle avait souvent et longuement subi les douloureuses atteintes. Son cou et son bras droit en étaient comme paralysés ; les douleurs étaient atroces. Les médecins déclaraient que la maladie serait longue et difficile à guérir.

“ Mme. J... traîna ainsi ses souffrances jusqu'au printemps de 1870. C'était une journée du mois de mars ; la malade se réchauffait au feu du calorifère allumé dans la serre de son jardin. Ne pouvant plus supporter les tortures du mal, elle se couche sur le pavé et approche son cou du foyer allumé.

“ Sa fille, la petite Marie était là, souffrant des douleurs de sa mère.— “ Maman, lui dit-elle, si vous vouliez essayer de l'eau de Notre-Dame de Lourdes ?... j'en ai une petite fiole, qu'on m'a donnée pour vous.”

“ Mme. J... n'avait pas de confiance. Elle avait entendu parler de Notre-Dame de Lourdes ; mais pleine de défiance pour les *exagérations des Français*, elle ne croyait pas.

“ La petite Marie insistait toujours. Vaincue par les prières de sa fille, et aussi par une voix intérieure, elle dit :— *Bonne Mère, si vous êtes réellement apparue à Lourdes, et si vous voulez être honorée en ce lieu, guérissez-moi.*

“ Elle boit une goutte de l'eau que lui présente son enfant. A l'instant, elle s'endort sur le pavé. Lorsqu'elle se réveilla elle était entièrement guérie.

“ Depuis deux ans, elle n'a jamais eu de souffrances, quoiqu'elle ait évité de prendre aucune des précautions les plus simple contre la maladie à laquelle elle était sujette, s'exposant à la pluie et à toutes les intempéries des saisons.

“ Aujourd'hui, elle témoigne avec la conviction de la reconnaissance et de l'amour, qu'elle doit sa merveilleuse guérison à la bonté de l'Immaculée Conception de Lourdes et aux prières de sa défunte fille, la pieuse Iza.

RENE BECQUET, DE SEDAN,

SUBITEMENT GUÉRI AU COLLEGE DES JESUITES, A NAMUR, D'UNE ANGINE COUENNEUSE DECLARÉE MORTELLE.

Namur, dimanche de Pâque, 1872.

“ Je vous envoie la relation, simple comme la vérité, de ce qui est arrivé au petit René Becquet.

“ Le 26 février 1872, René Becquet, de Sedan, élève de quatrième latine, au collège Notre-Dame de la Paix, à Namur, se trouvait, par suite

d'une angine couenneuse et de la gangrène qui s'était déclarée dans la gorge et le nez, sur le point de rendre le dernier soupir. A neuf heures du matin, il reçut le St-Viatique, à douze heures, l'Extrême-Onction et l'absolution générale avec l'Indulgence de la bonne mort. Deux habiles médecins, qui le traitaient avec un dévouement sans égal, déclaraient qu'ils n'espéraient pas conserver l'enfant assez longtemps en vie pour que son père, qui ne devait arriver qu'à huit heures du soir, pût le voir encore vivant.

“ L'enfant souffrait beaucoup et l'on traitait le mal avec énergie... Les remèdes les plus violents, donnés à fortes doses, n'avaient plus d'action; l'estomac était paralysé...

“ En ce moment, l'inspiration (c'en était une) vient à un de nos Pères de recourir à l'eau de Notre-Dame de Lourdes.

Un bon nombre de Pères font vœu de dire neuf messes, en l'honneur de Marie Immaculée apparue à Lourdes, si Dieu veut rendre aux remèdes leur efficacité. Le R. P. Recteur promet même de proclamer hautement que la guérison est due à Marie, à Notre-Dame de Lourdes, si, à la suite de l'emploi de l'eau miraculeuse, René peut digérer les portions médicinales que la paralysie de l'estomac a rendues jusqu'ici sans effet; promesse est faite encore que, si le père de l'enfant y consent, le protégé de Marie ira, dans le courant de l'année la remercier à son sanctuaire de Lourdes.

“ Vers trois heures, l'eau de la Grotte de Lourdes est administrée. Bientôt un dégagement d'humeurs corrompues se fait chez le malade par les narines, les remèdes qu'on lui applique retrouvent leur action. Vers cinq heures, un mieux évident fait concevoir quelques espérances. Quand le père arrive, il trouve son enfant dans un état bien moins dangereux que la lettre du R. P. Recteur, écrite la veille, et le télégramme expédié dans la matinée, ne le lui faisaient supposer; il a peine à croire que son fils ait été aussi mal qu'on le lui rapporte.

“ Le lendemain, après une bonne nuit qui l'avait reposé, le mourant de la veille est hors de danger; et il prend de la nourriture.

“ Enfin, le dimanche suivant, la plupart des cinq cents élèves du collège Notre-Dame de la Paix, réunis autour de la table-sainte à l'invitation du R. P. Recteur, qui leur avait la veille adressé une chaleureuse allocution pour les animer à prouver leur reconnaissance à Dieu et à sa sainte Mère, recevaient des mains de leur digne supérieur la sainte communion, qui fut donnée en même temps à celui dont la guérison merveilleuse faisait l'objet de cette fête de famille.

“ Depuis lors, René Becquet, parfaitement guéri, après quelques jours de convalescence, a repris le train de la vie ordinaire du collège, et partagé les travaux scolaires et les récréations de ses condisciples.”

GOLENVAUX, S. J.

DISCOURS DE MGR. DUPANLOUP,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE VERSAILLES (SÉANCE DU 29 MAI 1872.)

Nous reproduisons *in extenso*, d'après le *Journal officiel*, le discours de Mgr. Dupanloup. Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux un discours qui tiendra une des premières places dans la discussion de la loi sur la réorganisation de l'armée française :—

“ Messieurs, ce n'est pas sans quelque confusion que je parais à cette tribune. Et me voyant, moi, comme le disait autrefois Fénelon à un illustre guerrier, au maréchal de Villars, “ moi poltron, aborder une question de guerre, ” je comprends avec quelle réserve, avec quelle brièveté, je dois parler en ce moment et dire à peine quelques paroles sur un tel sujet, dans une telle discussion, après les discours que vous avez entendus, et surtout en présence de ces vaillants Chefs de nos armées, que l'Assemblée nationale est heureuse et fière de compter dans son sein. (Très-bien !)

“ Je ne dépasserai pas, je l'espère, la mesure de mon humble compétence ; je dirai simplement, et seulement sur deux points, ce dont l'expérience de ma vie m'a donné une conviction profonde et jamais réfutée.

“ D'ailleurs, il faut reconnaître que, dans une question qui intéresse à un si haut degré la nation tout entière, la grandeur nationale et l'avenir de toute la jeunesse française, l'indifférence est impossible. (Très-bien ! très-bien !) Vous me la reprocheriez. J'ai donc, Messieurs, quelque droit d'espérer votre indulgence.

“ Il est inutile de le redire, c'est toute la jeunesse française que vous appelez sous les drapeaux ; c'est la nation tout entière qui est en cause. Vous n'avez jamais eu à traiter de question plus grande ; vous en avez traité de plus douloureuses, comme à Bordeaux, quand vous avez voté la paix ; de plus enflammées, plus ardentes, comme ici il y a huit jours à peine ; jamais de plus grande, et qui puisse avoir des conséquences plus sérieuses sur l'état moral du pays, sur la vie intellectuelle et les destinées civilisatrices de la France, et particulièrement sur ce qui se nomme, dans le sens le plus élevé du mot, et dans toute l'Europe, l'esprit français, le caractère et le génie français. (Très-bien ! très-bien !)

“ Non pas que je vienne parler ici contre le service obligatoire, non. Il est beau, il est grand de voir toute la forte et brillante jeunesse d'un pays, toujours prête à se lever pour défendre ce qui se nomme d'un nom si cher et si sacré : la patrie ! c'est-à-dire, dans la langue tous les peuples de cœur, les foyers et les autels... l'honneur et la civilisation... (vive approbation sur un grand nombre de bancs), tout ce qui est faible et chéri :

les femmes, les enfants, les vieux pères, toutes les affections les plus légitimes de la nature et de la foi, les souvenirs du passé, les espérances de l'avenir. Oui, cela est beau et grand, et devant le spectacle de toute une jeunesse qui s'élançait, les armes à la main, pour défendre, sous le regard de Dieu, toutes ces saintes et grandes choses, quoi qu'on en ait dit hier, j'invoque du fond de mon cœur le Dieu des armées !

“ Non, je ne veux point parler contre le service obligatoire : c'est une question décidée, c'est un entraînement, une conviction profonde et éclairée.

“ La Prusse a l'instruction obligatoire, elle a le service obligatoire : ce n'est pas cela qui la fera... qui l'a faite, je l'entends dire quelquefois, la première nation du monde. Non ! je les ai vus de près, ce n'est pas la première nation du monde ! C'est peut-être, pour le quart d'heure, la première artillerie, la première caserne du monde, ce n'est pas la première nation du monde.

“ Il m'est impossible de compter pour rien l'esprit, le cœur, l'âme, le caractère, la bonté, la délicatesse, la générosité, le désintéressement : voilà ce qui fait une première nation du monde. (Très-bien ! très-bien !)

“ Et pour moi, je l'avouerai, j'ai peine à m'accoutumer à entendre dire sans cesse que nos vainqueurs ont toutes les vertus... et que c'est un peuple modèle, parce qu'ils sont venus à bout, à force de frais, de faire de leur pays un arsenal et un camp. Ce n'est pas précisément à ces traits que je suis porté à reconnaître parmi les nations européennes la reine du monde civilisé.

“ Mais enfin ils l'ont fait, et nous sommes condamnés à le faire comme eux.

“ Je me permets de penser que quand la Prusse s'y est condamnée elle-même et y a condamnée les autres, elle n'a rendu service ni au monde ni à elle-même ; elle a, soit dans la guerre, soit dans les conditions de la paix, dépassé le but, ce qui est la plus triste manière de le manquer. Je comprends la nécessité, je ne l'admire pas. C'est là, il faut avouer, un progrès étrange de civilisation.

“ J'admire Condé avec ses 22,000 hommes, à Rocroy ; le premier Consul, avec ses 26 ou 28,000 hommes à Marengo, changeant la face de l'Europe ; mais admirer le spectacle de toute une nation qui se jette sur une autre, non, je ne le puis pas. (Sensation marquée.—Très-bien !)

“ Voltaire, dans l'entraînement de son enthousiasme pour la Russie et pour la Prusse, disait autrefois : *C'est du Nord, aujourd'hui, que nous vient la lumière.*

“ Je n'ai jamais eu ce sentiment, et surtout quand j'ai vu cette invasion, ces masses énormes, ces peuples entiers, ces troupes immenses, ces chariots innombrables, et, par-dessus tout, ces procédés de guerre, ces duretés

impitoyables, ces violences, ces bombardements de villes sans défense, ces incendies. . . Je commande la réserve à ma bouche, et je n'achève pas.

Eh bien, Messieurs, en voyant toutes ces choses, et en voyant souffrir autour de moi, je me suis souvenu involontairement d'une parole prononcée par M. le Président de la République dans l'Assemblée nationale, en 1848, lorsqu'il s'écriait : " Une société où tout le monde serait soldat deviendrait bientôt une société barbare ! "

M. le Marquis de Franelieu : C'est vrai !

Un autre membre à droite : C'est complètement vrai !

Mgr. Dupanloup : Nous ne le serons pas, Messieurs ; nous prendrons les précautions nécessaires, mais il y a des précautions nécessaires.

Vous voulez faire, vous voulez refaire l'armée, il le faut. M'est-il permis de le dire : pour faire l'armée, il ne faut pas défaire la France. . .

Dans cette grande œuvre si nécessaire, il faut prendre garde de toucher imprudemment à l'intelligence, à l'âme de la France !

Je le sais, Messieurs de la commission, vous avez senti le péril, vous avez fait des efforts extraordinaires pour échapper au péril. Y avez-vous parfaitement, suffisamment réussi ?

Je n'affirme pas le contraire, je doute, j'hésite, et je me permets de vous soumettre respectueusement, non pas mes objections, mais mes doutes et mes inquiétudes.

Du reste, il me suffit de jeter les yeux sur les noms des membres qui composent la commission, ce sont les noms les plus français, les noms des hommes les plus éminents. . . (mouvement à gauche ; — très-bien ! à droite), les noms qui peuvent le plus nous rassurer tous. Eh bien, c'est à ces messieurs eux-même et à l'Assemblée nationale que j'ai l'honneur de soumettre mes craintes, mes difficultés.

Et si vous me permettez maintenant de le dire, j'ajouterai : Sans doute, vous avez eu une grande et noble pensée, et toutes les fois que je l'ai entendu exprimer à la tribune par les orateurs qui y sont montés avant moi, j'en ai été heureux dans le fond de mon âme ; Dieu vous fera peut-être la grâce de la réaliser. Cette grande et noble pensée, c'est de faire de l'armée une grande école, une école de discipline, d'obéissance, d'autorité et de toutes les vertus guerrières. (Oui ! oui ! — Très bien !) Mais, permettez-moi de vous le dire, vous ne ferez de l'armée cette grande école qu'à une condition : c'est qu'elle ne sera pas la seule, c'est qu'elle ne fermera pas les autres. Eh bien, Messieurs, c'est un des périls que vous courez.

Voici deux articles de la loi sur lesquels je prends la liberté d'appeler votre attention ; ce sont les articles 54 et 57 :

" Art. 54.—Les jeunes gens qui ont obtenu des diplômes de bachelier ès-lettres, de bachelier ès-sciences, et qui ont commencé leurs études dans des Facultés de l'Université et y ont pris des inscriptions. . . " Puis les

noms de diverses écoles spéciales qui participeront aux mêmes avantages...
 “ sont admis, avant le tirage au sort, lorsqu'ils présentent les certificats d'études émanés des autorités désignées par un règlement inséré au *Bulletin des lois*, et après un examen déterminé par le ministre de la guerre, à contracter des engagements conditionnels d'un an, selon le mode déterminé par le dit règlement.”

Voici l'article 57 :

“ Dans l'année qui précède l'appel de leur classe, les jeunes gens mentionnés dans l'article 54 qui n'auraient pas terminé les études de la faculté ou des écoles auxquelles ils appartiennent, mais qui voudraient les achever dans un laps de temps déterminé, peuvent, tout en contractant l'engagement d'un an, obtenir de l'autorité militaire un sursis avant de se rendre aux corps pour lesquels ils se sont engagés. Le sursis ne peut leur être accordé que jusqu'à l'âge de vingt-trois ans accomplis.”

Je rencontre ici, Messieurs, une difficulté qui me paraît grave : à vous de l'examiner, de la juger et d'en décider. Quelle est cette difficulté ?

Voici un jeune homme qui, avec l'autorisation de son père, laquelle est exigée, s'engage à dix-neuf ans et demi, avant le tirage au sort ; il a commencé l'étude du droit, il la continue, il l'achève ; pour cela, vous le savez tous, il lui faut trois ans.

Après ces trois années, il a atteint l'âge fixé par votre loi, vingt-trois ans accomplis ; il faut qu'il quitte l'étude du droit et qu'il rejoigne son régiment. Mais s'il veut être docteur en droit, s'il veut aspirer, comme vous l'y invitez dans la loi qui se prépare sur la magistrature, au doctorat ; si ce grade élevé et très important excite sa noble, studieuse, généreuse émulation, il lui faut deux années de plus. Vous ne les lui donnez pas ; il faut donc qu'il renonce au doctorat et à tous les avantages de science et de carrière qui y sont attachés pour lui et pour le service du pays.

Et l'École de médecine ? Vous pouvez demander aux célèbres médecins qui sont dans cette Assemblée, aux représentants de la très docte et très spiritualiste école de Montpellier... (mouvement à gauche : —très-bien ! très-bien !) vous pouvez leur demander ce qu'il faut d'années pour faire un docteur-médecin ? il faut au moins cinq ans. Je ne puis les trouver ici.

Voilà donc deux grandes écoles et des grades essentiels aux carrières les plus libérales, les plus importantes du pays, qui sont gravement empêchés par votre loi : il faut cinq ans, vous n'en donnez que trois. Je sais bien un mot qu'on pourrait me répondre, je le dirai tout à l'heure.

“ Je trouve une autre difficulté à l'article 54 : “ Les jeunes gens qui ont obtenu des diplômes de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-sciences...” —il va sans dire, je le suppose, qu'on ne demande pas là deux diplômes. On ajoute : “... et qui ont commencé leurs études dans une

des facultés de l'Université. . .” Je ne remarquerai pas qu'il serait peut-être nécessaire, si ce que je sais de la loi qui se prépare sur l'enseignement supérieur est vrai, d'ajouter : “ et dans les facultés libres légalement investies de droits équivalents ; ” mais je passe rapidement sur ces mots et je remarque ceux-ci, où est pour moi toute la difficulté : “. . . et qui ont commencé leurs études dans les facultés de l'Université et ont pris des inscriptions.”

Donc vous exigez que celui qui a obtenu le grade de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences prenne ses inscriptions soit à l'École de droit, soit à l'École de médecine, s'il s'agit de l'une ou de l'autre de ces deux carrières.

Permettez-moi de vous dire que je trouve cette exigence excessive. Le grade de bachelier ès-lettres, ou le grade de bachelier ès-sciences me paraît parfaitement suffire pour l'engagement volontaire d'un an. Et je vous montrerai, si vous le permettez, l'inconvénient redoutable que je trouve dans cette phrase qui commence par “ et, ” c'est-à-dire qui ajoute une condition à des conditions précédentes.

Ainsi, vous avez en France un grand nombre de riches fermiers, de très-honorables cultivateurs, d'excellents propriétaires qui ont voulu que leurs fils reçussent ce qu'on appelle une éducation libérale ; le baccalauréat ès-lettres ou le baccalauréat ès-sciences en est le terme, le témoignage, le couronnement. Cela est fait, mais il ne convient pas à ce père de faire de son fils un avocat, ni un médecin ; il veut que son fils lui succède dans le gouvernement de sa ferme et de ses biens. Ce sera un cultivateur intelligent ; il aura fait ses études, il gouvernera ses affaires ; mais il aura eu ce développement d'esprit, et j'ajoute de cœur que donnent les études libérales bien faites, et je suppose qu'elles l'auront été.

Et vous voulez l'obliger à prendre des inscriptions et à entrer dans une carrière qui n'est pas la sienne ! Vous courez par là un très-grand risque, si vous les forcez à être avocats ou médecins quand ils ne veulent pas ; ils ne seront que des avocats sans causes ou des médecins sans malades, ou encore des hommes déclassés, au lieu d'être de bons et intelligents agriculteurs, au lieu d'être dans les campagnes ce fonds solide, cette force sociale qu'il nous importe tant de conserver et de fortifier. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Si je ne me trompe, je crois, Messieurs, qu'il y a à regarder de près ces deux articles.

Maintenant, on me dira : Mais ils pouvaient commencer plus tôt leurs études, et ils peuvent les interrompre !

Pour ma part, je ne crois ni l'un ni l'autre raisonnable, ni d'une pratique qui puisse être régulière et habituelle.

Interrompre ?—Messieurs, vous avez, la plupart, fait vos études de droit, et vous savez qu'après les études ordinaires de droit, les études de

doctorat sont des études très difficiles. Quand on a étudié tout ce qui précède, on est très aise de ne pas l'oublier avant de se présenter aux examens du doctorat.

Si on interrompt pendant une année, en se livrant de tout son cœur au service militaire que vous exigez, avec raison, de l'engagé volontaire d'un an, en s'y livrant de toute son âme, mais alors on n'aura pas le temps de s'occuper de droit. Et vous voulez que cet engagé volontaire revienne, au bout d'un an, reprendre ses études ? Mon Dieu, Messieurs, j'ai élevé beaucoup de jeunes Français, j'y ai fait de mon mieux ; j'en ai rencontré beaucoup de très généreux, pleins d'ardeur ; chez eux le mouvement de l'émulation fait de grandes choses : mais quand vous en aurez fait des demi-docteurs, puis des soldats pendant un an, iront-ils recommencer et se remettre sur les bancs de l'École ? C'est très difficile.

Quelques membres : C'est une exception !

MGR. DUPANLOUP : On ne fait pas les lois pour les exceptions. Les jeunes Français ne sont pas ainsi faits : ils ont des qualités admirables ; nul ne les admire, ne les aime plus que moi ; mais ils n'ont pas les qualités de patience et de constance qu'il faudrait ici.

On dit : Mais ils commenceront plus tôt ! Ce n'est pas, Messieurs, sans difficulté, et à mes yeux c'est la difficulté la plus grave.

Commencer plus tôt est un des plus grands dangers qu'il puisse y avoir pour l'esprit français. Voilà la vérité.

Sur plusieurs bancs : C'est parfaitement vrai !

MGR. DUPANLOUP : Les règlements universitaires permettent de se présenter au baccalauréat ès-lettres à seize ans. Pressé par les exigences du service militaire, on se hâtera d'être bachelier dès cet âge, si on le peut ; il faudra donc avoir fait sa philosophie à quinze ans.

Eh bien, voilà ma conviction,—elle vous étonnera peut-être,—mais je ne crois pas qu'on puisse faire une philosophie sérieuse à quinze ans.

Plusieurs membres : Vous avez raison ! Très bien !

MGR. DUPANLOUP : Sans doute, Messieurs, Pic de la Mirandole, Pascal et Condé avaient fait leur philosophie à quinze ans ; à quinze ans, Condé avait en outre étudié les Institutes de Justinien, et son père exigeait qu'il ne lui écrivît pas dans une autre langue que dans la langue latine : il était alors chez les Jésuites de Bourges.

Mais enfin ce sont là des exceptions qu'on ne rencontre pas souvent. Il y en a peut-être encore, mais elles sont rares : ce ne peut pas être la règle ; si vous les condamnez à faire leur philosophie avant le temps, vous annulez la philosophie. Mais il y a autre chose encore.

Il y a, Messieurs, outre l'École de droit et l'École de médecine, dont j'ai eu l'honneur de vous parler tout à l'heure, il y a une autre école ; à mes yeux, et aux yeux de beaucoup d'autre, l'école essentielle, radicale de l'intelligence humaine, l'école de la haute éducation intellectuelle. On

lui a donné, le génie français lui a donné un nom célèbre,—c'est une belle et noble expression, descendue par l'usage dans la langue commune, —elle a conservé, sous sa vulgarité apparente, une dignité profonde, dans le sens le plus noble et le plus élevé.

Pour nommer et définir les études qui sont le plus puissant moyen de la haute éducation intellectuelle, la forme la plus heureuse de cette éducation, celle qui développe le mieux toutes les facultés intellectuelles et morales de l'homme et qui le prépare à tout, on a dit : *les humanités* !

C'est un nom admirable et admirablement vrai, écrivait naguère un ancien ministre de l'instruction publique, M. Guizot.

Il est sûr que ce mot exprime une des phases les plus importantes de l'éducation humaine ; il se rencontre là un de ces mots simples et lumineux dont il est toujours utile d'étudier le sens et de rechercher la lumière.

J'ai toujours admiré, pour ma part, Messieurs, comment la Providence avait donné à la langue française une précision, une clarté, une hardiesse, et, dans sa simplicité, la plus familière, une énergie et une profondeur extraordinaire. Témoin ce mot.

En effet, qu'est-ce qui constitue les plus nobles prérogatives de la nature humaine ? C'est la pensée et la parole. C'est par la pensée et par la parole que l'homme est homme ; c'est par la pensée et par la parole élevée à sa perfection que l'homme devient homme plus parfait, homme supérieur ; si parmi les études humaines il y en a qui contribuent plus puissamment à développer dans l'homme ces deux illustres prérogatives de la nature humaine, qui fortifient, élèvent, perfectionnent ces deux nobles facultés, qui font, si je puis m'exprimer ainsi, l'homme plus homme, *hominem humaniorem facere*, on aura bien fait de les appeler “ les *Humanités, Humaniores litteræ.* ” (C'est vrai !—Très bien !)

Oui, Messieurs, le nom est grand, et la chose est plus grande encore que le nom, aussi j'espère que ni le nom ni la chose ne périront jamais parmi nous. Oui, les études classiques, les langues et les littératures françaises, latines et grecques, fondées sur de fortes études grammaticales, qui sont le granit de tout, et couronnées, achevées par la philosophie, demeureront toujours parmi nous.

J'ai nommé la philosophie. Messieurs, et je ne m'y suis pas hasardé vainement, veuillez le croire. J'ai nommé la philosophie : ma pensée est qu'elle est plus nécessaire que jamais à ce pays... (oui ! oui !) nécessaire pour donner à l'esprit français la fermeté, la précision, la réflexion, la gravité qu'il lui faut et qui peuvent seules le garantir de ce qui est, — nous sommes bien forcés d'en convenir, — une partie de son caractère, la légèreté. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Aussi, quand j'ai vu l'Empire, à son début, supprimer la philosophie, j'ai protesté. J'avais quitté le conseil supérieur d'instruction publique ;

j'ai protesté, j'ai maintenu la philosophie, et tous les évêques de France l'ont maintenue dans toutes les maisons d'éducation qui dépendaient d'eux. (Très bien ! très bien !)

Cette philosophie est non-seulement nécessaire pour affermir l'esprit, mais aussi pour affermir dans le fond des intelligences françaises ces grandes vérités dont M. Cousin disait avec raison qu'elles sont le plus auguste patrimoine de l'esprit humain... (très bien !) ces grandes vérités impérissables, quoi qu'on fasse, et contre lesquelles les faibles et ténébreux esprits viennent se heurter dans tous les siècles : Dieu, l'âme, la liberté, l'immortalité de l'âme, la vie future, la distinction du bien et du mal, l'ordre social, l'ordre moral, toutes ces grandes vérités professées par tous les grands génies chrétiens, que dis-je ? par tous les princes de l'esprit humain sans exception. (Vives marques d'approbation.)

Voilà, Messieurs, cette philosophie enseignée par Descartes, Newton, Euler, Malebranche, Leibnitz, Bossuet, Fénelon : inutile de les nommer tous, je n'en finirais pas. (Interruptions sur quelques bancs à gauche.)

Je déclare, Messieurs, que je ne redoute aucune discussion. Si donc quelques-uns d'entre vous... (l'orateur se tourne vers la gauche) avaient à m'adresser quelques interpellations, et que le règlement me le permette, faites-les d'une telle voix que je puisse les entendre et y répondre. (Très bien ! très bien !—Applaudissements à droite.)

M. LE VICOMTE DE LORGERIL : Ils ne s'y hasarderont pas !

MGR. DUPANLOUP : Eh bien, ces études, ces humanités couronnées par la philosophie, voilà ce que je vous demande en grâce de considérer, afin de ne pas permettre que votre loi y touche et les atteigne : ce serait désastreux.

Or, laissez-moi vous dire où tout cela en est.

Vous vous êtes promis, Messieurs, que nous ne nous flatterions pas les uns les autres. Deux illustres généraux, faits pour s'entendre.—l'un d'eux vient de vous dire son vrai nom tout à l'heure ici... (Applaudissements à droite ;—très bien ! très bien !)—à Bordeaux il nous en a donné la leçon dans des termes que nul ne peut avoir oubliés. Nous avons entendu, il y a deux jours, une leçon pareille sur *l'admiration mutuelle et perpétuelle*. Il faut en profiter.

Eh bien, la vérité simple, la voici : c'est que ces grandes études littéraires et philosophiques ont été la gloire du grand siècle littéraire et scientifique de la France, et la gloire de toutes les grandes nations qui se sont élevées au premier rang : car, comme on l'a dit : " Il n'y a pour aucun peuple, sans la grandeur cultivée des esprits, de prépondérance durable sur la terre. " (Très vrai !) Eh bien, ces grandes études depuis soixante-dix ans, sont chez nous dans un abaissement continu.

M. LEONCE DE GUTRAUD : C'est malheureusement vrai.

MONSIEUR DUPANLOUP : Je comprends qu'on m'interrupte ici et qu'on réclame. (Non ! non ! parlez !)

Tout cela, Messieurs, est à un degré dont il est important de se rendre compte : deux mots suffiront ; et ce n'est pas moi, ce ne sont pas mes affirmations, que je vais prendre la liberté de vous faire entendre, ce sont d'anciens ministres d'instruction publique des plus illustres. J'ai nommé M. Guizot, je puis nommer M. Villemain, je nommerai avec plaisir et avec reconnaissance M. de Salvandy, dont le nom est ici bien porté. (Très bien ! — (Les regards se portent sur M. de Salvandy, représentant de l'Eure.)

Done, voici ce que ces messieurs, dans des rapports publiés et célèbres, disaient dès 1841 et 1847.

M. de Salvandy faisait observer — je cite textuellement, — “ qu'aujourd'hui la France, avec ses 36 millions d'âmes . . . ” — c'était en 1847 ; hélas ! nous y sommes retombés, c'est-à-dire avec 12 millions de plus qu'au dix-huitième siècle, en 1760, — “. . . n'a en tout, dans 365 collèges, ou dans les établissements privés, qu'un nombre d'élèves à peine égal aux 75,000 élèves de l'ancien régime. ” (Exclamations à gauche.)

M. Villemain avait écrit et imprimé précédemment, en 1842, dans un rapport au roi, les paroles que voici ; vous pouvez les lire comme moi :

“ L'état présent de la France ne nous donne pas, sur l'ensemble de la société française, 80,000 citoyens munis d'une instruction complète.

Voilà ce que disait M. Villemain en 1842.

Et M. de Salvandy faisait observer qu'il y avait en 1760, quand la France ne comptait que 24 millions d'habitants environ, 740 collèges dont on a découvert l'existence, dont les traces nous sont restées. Les élèves y montaient environ à 72,000, auxquelles il faut ajouter environ 100 autres collèges dont les états ne nous sont point parvenus ; et il faudrait encore ajouter “ tous ceux ” dont le nom n'est pas arrivé jusqu'à nous, et la foule d'étudiants connus et inconnus que chaque communauté, chaque chapitre, chaque curé dans sa paroisse, et presque chaque ecclésiastique élevaient dans les lettres latines, et auxquels ils faisaient faire leurs humanités. (Très bien ! très bien !)

“ La différence de l'ancien régime à l'état présent est donc énorme, puisque la population du royaume s'est élevée dans la même proportion où la population lettrée a décliné. ”

Voilà, Messieurs, ce qu'était l'ancienne France.

Mon Dieu, vous le savez, et vous me permettrez de le dire, on ne m'a jamais reproché d'avoir, dans mes polémiques, dénigré mon pays ; je l'ai peut-être, c'est inutile à dire, un peu trop exalté, mais il est impossible aujourd'hui de ne pas ouvrir les yeux sur ce qui est frappant et palpable.

Voilà ce qui se passait en 1842, en 1847 ; cela s'est-il amélioré depuis ? Non, cela a profondément empiré !

J'ai indiqué la suppression de la philosophie : il faut d'abord reconnaître que depuis 1842 et 1847 il y a eu plusieurs révolutions, et les révolutions violentes n'ont jamais été utiles aux lettres, aux bonnes études. (Très bien ! très bien ! — Bruit à gauche.)

La grande Révolution les avait anéanties, le génie du Premier Consul les releva ; je crois qu'il n'a pas suivi la vraie inspiration jusqu'au bout, mais je n'insisté pas.

Nous avons eu le 24 février, le 2 décembre, le 4 septembre, et à travers tout cela, des révolutions intérieures dans le gouvernement des études qui passent tout ce qui peut se dire, tout ce que le bon sens et l'esprit humain peuvent accepter.

Il n'y a pas de force d'esprit qui puisse résister à toute la mobilité d'un tel gouvernement des études.

Messieurs, on a compté, pour le simple baccalauréat, dix-sept changements depuis l'origine du baccalauréat, qui date, si je ne me trompe, de 1808.

Je dis que l'esprit français, que l'esprit humain ne peut résister à tous ces changements. Je parle comme un homme qui a l'expérience de ces choses.

On forme des jeunes gens depuis la cinquième, la quatrième, la troisième, d'après un certain programme qui est envoyé de Paris par le conseil de l'instruction publique, et puis on arrive en rhétorique ou en philosophie, et tout est changé : ce sont d'autres programmes, d'autres matières.

Tout cela est absolument impossible, et, quand il n'y aurait eu que la bifurcation, c'était à tout bouleverser dans les têtes les mieux faites : c'était impossible ! (Vives et nombreuses marques d'approbation.)

C'est ici que je prie respectueusement M.M. les membres de la commission de vouloir bien regarder de très près à une chose qui, si je ne me trompe, est dans leurs attributions, à ce que sont tous les programmes d'examen pour les écoles militaires, et à ce que seront les programmes d'examen dont il est question dans le projet de loi. Qui les fera ? qui aura cette puissance ? Pour moi, je souhaiterais, — qu'on me permette d'insister sur ce vœu, je souhaiterais qu'il y eût un conseil supérieur de l'instruction militaire au ministère de la guerre, comme il y a un conseil supérieur au ministère de l'instruction publique.

Et ce qu'il ne faudra pas oublier, c'est que les examens perdent en profondeur, en sincérité, en sérieux, ce qu'ils gagnent en étendu, en superficie, en vanité.

Au banc de la commission : Très-bien ! très-bien !

MGR. DUPANLOUP : Je vous l'avoue, Messieurs, j'ai étudié de près ces règlements, dans la mesure de ce que je puis savoir, mais cette simple mesure m'a fait découvrir de véritables impossibilités. Pour ne parler que de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole Saint-Cyr, vous avez chaque année sept à huit cents jeunes gens, mettons un millier, qui se présentent à l'Ecole polytechnique. Mon expérience constante me montre que c'est la crainte d'un échec qui pousse les parents à s'y prendre le plus tôt pos-

sible et si tôt qu'ils violentent l'esprit de leurs enfants, leur font interrompre leurs études littéraires, et les rendent incapables même des études auxquelles ils veulent les appliquer. (C'est vrai!) Les mathématiques, Messieurs, sont une belle et grande étude, mais c'est quand on est capable de les faire. (C'est évident!—Très bien! très bien!)

Si les humanités et la philosophie n'ont pas fortifié ces jeunes esprits, ils ne le peuvent pas, à moins de facultés extraordinaires, qui sont des exceptions, un don particulier de Dieu, et qui ne se rencontrent pas habituellement.

Sans aucun doute, les mathématiques perfectionnent, affermissent, par un exercice vigoureux et utile, par une laborieuse gymnastique intellectuelle, la réflexion, le jugement, le raisonnement; mais elles exigent absolument que ces facultés aient déjà une certaine vigueur, un certain développement: autrement elles écrasent.

On peut étudier les mathématiques matériellement, machinalement, en demeurant dans les faits mathématiques, dans les mots, dans les chiffres, dans les formules d'un enseignement sans plénitude et sans élévation. C'est ce dont Descartes disait: *Il n'y a rien de plus vide que de s'occuper de nombres et de figures imaginaires.*

C'est de la sorte qu'étudient ces malheureux et nombreux enfants dont on livre l'intelligence comme une proie aux mathématiques, avant le temps où leurs facultés intellectuelles seraient suffisamment développées et afferries pour subir sans péril cette rude épreuve: avant le temps où leur esprit serait capable de s'élever aux idées supérieures et à la véritable intelligence des sciences mathématiques.

On les a appliqués à l'étude des sciences exactes avant que leur esprit, suffisamment développé et affermi, en fût capable: ils n'ont pu en soutenir le poids; les mathématiques les ont écrasés; loin d'avoir jamais été élevés, par leur éducation, ils n'ont pas même été instruits; ils ont été desséchés, épuisés, ruinés pour toujours.

Je vous prie, Messieurs, de noter cette observation que je lisais dans un livre militaire: "Les trente élèves qui sont les premiers de l'École polytechnique, c'est-à-dire les trente mathématiciens, ne choisissent pas la profession des armes, ils entrent dans les carrières civiles."

A quoi leur servent ces mathématiques, cette surcharge effroyable?—C'est le mot que j'entendais, il y a trois jours, de la bouche d'un illustre général qui a dirigé l'École polytechnique,—cette surcharge effroyable, qui accable les esprits, à quoi leur sert-elle? Les trente premiers mathématiciens, sortant de l'école, n'entrent pas dans l'artillerie ou le génie, ils vont dans la vie civile.

M. LE COMTE DE DOUHET: Dans les tabacs!

MGR. DUPANLOUP: Eh bien, s'il y avait un conseil supérieur de l'instruction militaire, ces programmes seraient revus, les époques d'entrée, les

exigences d'âge, soit pour l'École polytechnique, soit pour l'École de Saint-Cyr, seraient examinées de plus près.

Il faut quatre ans pour se préparer aux examens ; trois suffiraient ; on en met quatre et quelquefois cinq. Eh bien, avec tout cela, plus de rhétorique, plus de philosophie ! Et ne croyez pas que je parle ici d'une vaine rhétorique ! Non ; je parle de la rhétorique utile, de celle qui apprend à un homme à penser, et à parler dans son conseil municipal, dans son conseil cantonal, dans son conseil général, enfin dans les divers conseils dont il peut être membre.

Eh bien, non, pas de rhétorique, pas de philosophie, pour ces jeunes gens ! Toutes les études sont anéanties, et vous les jetez dans les mathématiques, qui les écrasent à leur tour, parce que la rhétorique et la philosophie, qui étaient destinées à fortifier leur esprit à l'âge où cela se peut, leur manquent. Sans aucune préparation, vous les jetez dans les chiffres, vous les jetez dans les mathématiques ! (Mouvement.) Je n'ai pas le droit de mal parler des mathématiques, par la raison bien simple que je les ai abandonnées de très bonne heure... avant qu'elles ne m'aient gâté. (On rit.) Mon Dieu ! je le regrette, et je l'ai regretté bien des fois dans ma vie ; j'aurais voulu tout savoir, mais cela est impossible.

Mais enfin ces mathématiques, ces examens, voici. Messieurs, ce qu'en écrivait un homme qui était sorti le second de l'École polytechnique.

Je m'étais adressé à lui et je lui avais demandé si, dans ses études et dans ses examens, il y avait une grande nourriture d'intelligence.

Voici ce qu'il m'a répondu :

« Non, à moins qu'on appelle nourriture d'intelligence un amas confus, une multitude indigeste de grains de sable, sans liaison entre eux, divisés à l'infini comme la poussière, et qui passent à travers l'esprit sans y rien laisser que la fatigue, le dégoût, le mépris et quelquefois l'horreur ! »

Cela veut-il dire qu'il ne faut pas étudier les mathématiques ? A Dieu ne plaise que je le dise ! Ce serait un blasphème. Les mathématiques, mais elles sont la science éternelle de Dieu, si je puis m'exprimer ainsi. Platon a défini Dieu « le géomètre éternel. » Il ne faut donc pas abandonner les mathématiques, mais il ne faut pas non plus les faire étudier trop tôt et abuser, sans le vouloir, de toute cette jeunesse de vingt ans... Mon Dieu, Messieurs, il n'y a aucun moyen de changer les conditions éternelles de la vie, du temps et de la jeunesse. On n'a vingt ans qu'une fois dans sa vie ! (Rires et applaudissements.) Il faut savoir ce qu'on en fera. Je l'ai dit souvent et c'est vrai : la vingtième année, c'est, quand on a été parfaitement élevé, ce coup de soleil du mois de juillet qui donne la maturité pour les moissons ; mais si vous coupez avant le temps ces gerbes blanchissantes mais qui ne sont pas mûres, quel fruit pourrez-vous en recueillir ? Il faut mettre le temps à toutes choses, et les faire dans le moment où elles sont nécessaires.

Voilà, Messieurs, ce que je me promets d'indiquer, en le soumettant aux lumières vives, profondes, élevées, supérieures de la commission de l'armée, qui daignera y penser et y réfléchir, et nous rassurer tous.

J'ai dit, Messieurs, que dans cette grande œuvre si nécessaire, dans ce projet de loi si profondément étudié et combiné, on devait singulièrement prendre garde à ne pas toucher imprudemment à l'intelligence de la France. Et maintenant j'ajouterai : et à l'âme de la France ! (Oui ! oui ! — Très bien ! très-bien !)

Il y a, Messieurs, si je l'ose dire, quelque chose de plus sacré que l'intelligence, c'est le cœur de la jeunesse française. Que Dieu nous préserve de multiplier jamais parmi nous la race des esprits sans cœur. . . (mouvement), la race des hommes sans âme, non-seulement de ceux qui se font honneur de dire qu'ils n'en ont pas, mais la race de ceux qui, croyant à leur âme, vivent comme s'ils n'en avaient pas. . . (Vive approbation à droite.—Rumeurs à gauche.)

Permettez, Messieurs ! je ne crois vraiment insulter personne. (Non ! non ! — Très bien ! très bien ! — parlez ! parlez !)

. . . la race des consciences sans foi ni loi !

Eh bien, Messieurs, pour prévenir de tels malheurs, les plus profonds qui se puissent glisser, à notre insu, dans le fond de la société française, ce que je vous demande, c'est de garantir à toute cette jeunesse, — car c'est la jeunesse toute entière du pays que vous appelez sous les drapeaux, — de lui garantir la liberté de sa conscience. . . (très bien ! très bien), mais de la lui garantir sérieusement, solidement, absolument. (Oui ! oui ! — C'est cela !)

Je demande simplement que ces jeunes gens, arrivés sous les drapeaux, puissent y pratiquer leur religion comme leur conscience le leur commande. (Très bien ! très bien !)

Je demande qu'il leur soit possible, je ne veux pas ajouter facile, — je le pourrais faire et cela devrait être, — mais qu'il leur soit du moins possible d'être chrétiens dans l'armée française. (Nouvelles marques d'approbation à droite et au centre droit.)

Un membre : Nous sommes tous d'accord !

MGR. DUPANLOUP : On me répond : Nous sommes tous d'accord ! Cela se comprend, parce que nous sentons tous que cela est nécessaire à la grandeur nationale, et j'ajouterai à la noblesse, à la valeur de l'armée. (Vive approbation en face et à droite de la tribune.)

Voltaire, dont je vous citais le nom tout à l'heure, racontait dans le *Siècle de Louis XIV* la mort du neveu de l'Archevêque de Cambrai, qui avait communiqué le matin avant d'être emporté par un boulet au champ d'honneur, à la bataille de Rocou, et Voltaire ajoutait : " Il faut reconnaître qu'une armée qui serait composée de tels hommes serait invincible. " (Assentiment.)

Je me souviens d'avoir entendu M. Thiers prononcer ces paroles : " Si j'avais dans mes mains le bienfait de la foi, je les ouvrerais sur mon pays. Pour ma part, j'aime cent fois mieux une nation croyante qu'une nation incrédule. Une nation croyante est mieux inspirée quand il s'agit des œuvres de l'esprit, plus héroïque même quand il s'agit de défendre sa grandeur. " (C'est vrai !—Très bien !)

Et d'ailleurs nos Bretons et nos zouaves n'ont pas été une des portions les moins vaillantes de l'armée française au milieu de nos désastres. (Vive approbation et applaudissements à droite.)

Maintenant, puisqu'en me dit que nous sommes tous d'accord, je me permets de demander à la commission deux choses.

J'ai étudié avec le dernier soin tous les règlements depuis 1830 jusqu'à ce jour, je les ai tous ici et, si cela pouvait être utile, je les communiquerais à la commission. Du reste, ces Messieurs doivent connaître ces règlements mieux que moi. Eh bien, il est évident que, pour quelqu'un qui les regarde attentivement,—je ne dis pas avec bonne foi, car personne n'a plus de bonne foi que ces Messieurs, mais attentivement, il est évident que ces règlements sont, je ne dirai pas impuissants,—c'est pire que cela,—ils sont contradictoires et définitivement prohibitifs. Les textes sont formels, je les ai entre les mains, et je suis prêt à les lire, si on l'exige, mais je ne veux pas fatiguer l'Assemblée.

On peut me contredire et me répondre qu'il y a des généraux, des officiers qui observent ce qu'il peut y avoir de bon dans ces règlements. Je n'en doute pas ; je ne doute pas que tous les généraux qui sont dans cette Assemblée n'aient été fidèles à ce devoir de leur conscience et n'aient laissé à leurs soldats toute la liberté nécessaire.

Ainsi, à Orléans, nous avons vu, entre autres, le brave général Duerot, alors colonel d'un régiment de la garde, donner à ses soldats la plus entière liberté. Il ne les forçait en rien ; il laissait ces braves jeunes gens, ceux qui le voulaient, bien entendu, remplir leurs devoirs, et nous avons eu des consolations admirables avec eux.

Mais depuis vingt-cinq ans que je suis à Orléans, j'ai vu sans cesse des règlements contradictoires les uns aux autres ; ils semblent rédigés de manière à ce que l'arbitraire puisse faire tout ce qui lui convient. Ainsi, nous avons vu le dimanche les revues, les promenades militaires, les corvées ; quand une revue est commandée, même pour une heure de l'après-midi, les soldats ne peuvent plus sortir, même alors qu'on leur laisserait la liberté, car pour passer cette revue le sac au dos, l'arme au bras, il faut qu'ils soient en bonne tenue, et il est impossible de persuader à ces braves garçons de sortir pour aller à la messe.

J'affirme cela à quiconque me le demandera, avec les règlements en mains ; je les ai tous lus ; j'ai même cette ordonnance singulière de laquelle

il résulte qu'il n'y a que les soldats en prison qui entendent régulièrement la messe dans l'armée. (On rit.)

Je montrerai tout cela à qui désirera le voir.

Mais, m'a-t-on dit, ces détails sont du domaine des réglemens ; nous ne pouvons les mettre, sous forme de principes formels, dans la loi sur l'organisation militaire.

Messieurs, je viens vous demander le contraire ; je viens vous demander formellement de les mettre dans la loi, et je dirais presque en tête de la loi. Il faut donner aux pères de familles cette satisfaction dans la loi même qui va leur prendre leurs fils. (Vif assentiment à droite et au centre.)

C'est quand ces enfants s'éloignent de leurs pères, de leurs mères, et vont passer entre vos mains, c'est alors que vous devez aux pères et aux mères cette garantie sacrée. (Nouvel assentiment sur les mêmes bancs.)

Ils veulent bien vous donner le sang de leurs fils, c'est-à-dire le sang de leur cœur, mais ils ne veulent pas vous donner leur âme. (Très bien ! très bien ! — Applaudissemens.)

Vous voulez qu'ils remplissent leur devoir envers l'Etat, et vous avez raison ; mais commençons par remplir notre devoir envers eux.

Je crois, Messieurs, qu'il ne peut guère y avoir de question sur ce point : c'est là une question de conscience, d'honneur, de probité vulgaire, de fidélité à un dépôt sacré et forcé. Vous forcez tous ces pères et ces mères de familles à vous confier leurs enfants, aujourd'hui tous leurs enfants ; c'est vous qui guiderez leurs premiers pas non-seulement dans la carrière militaire, mais dans le chemin sérieux de la vie.

Faites que les pères et les mères de famille puissent vous bénir de cette loi, Messieurs ; que la patrie vous en bénisse aussi, et que, quand ces jeunes gens, après leur temps de service loyalement et courageusement accompli, retourneront dans leurs foyers, après les premiers embrassements et les premières joies de leurs pères et de leurs mères, lorsque les regards paternels et maternels se fixeront sur eux et leur diront : " Où en es-tu ? Qu'es-tu devenu ? " ils puissent répondre : " Rassurez-vous ! en servant mon pays, je ne suis pas devenu indigne de vous ; vous m'avez fait chrétiens, je le suis toujours ! (Très bien ! très bien ! — Bravos et applaudissemens prolongés à droite et au centre. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)

(L'émotion qui succède à ce discours détermine une suspension de fait de la séance, qui dure près d'un quart-d'heure.)

VISION DE JEANNE D'ARC.

A. M. CHAPU, SCULPTEUR. (*)

JEANNE, seule.

J'ai marché tout le jour dans les bois solitaires
En poussant mon troupeau sur les maigres bruyères,
Et lui cherchant en vain quelques brins de gazon.
Nous fuyons. . . Ce matin j'errais dans le vallon,
Quand j'ai vu tout à coup ma plus jeune compagne
Accourir en criant : " Va-t'en sur la montagne,
Jeanne, garde-toi bien : voici les ennemis ! " ³
Elle s'enfuit ; et moi, rassemblant mes brebis,
J'ai gravi les coteaux vers la forêt prochaine ;
Et quand j'ai regardé du côté de la plaine,
J'ai vu . . . qui donc eut pu le voir sans s'effrayer ?
Briller à l'horizon les éclairs de l'acier,
Puis monter vers le ciel des tourbillons de flammes,
Tandis que dans les champs fuyaient de pauvres femmes.

Que faire ? J'ai couru vers le plus haut sommet,
Et je me suis jetée à travers la forêt,
Cherchant des hauts taillis la retraite assurée.
J'ai marché tout le jour, de frayeurs déchirée. . . .
— Que n'ont-ils pas foulé du sol de nos ayeux ?
Le hameau pourra-t-il échapper à leurs yeux ?
Verront-ils le clocher à travers la feuillée ?
Ils ont plus d'une fois menacé la vallée
Sans aller plus avant . . . Vous le leur défendez,
O mon Dieu ! nos maisons, c'est vous qui les gardez,
Et l'église où du moins nous trouvons l'espérance
Faites qu'il reste encore, aux confins de la France,
Loin des pleurs et du sang, loin des coups de l'Anglais,
Un coin où vos enfants vous invoquent en paix !

(*) M. Chapu est l'auteur d'une admirable statue de Jeanne d'Arc écoutant ses voix ; cette statue est la plus grande œuvre de l'exposition artistique, à Paris, dite du salon de 1874.

La nuit tombe, et voici que mes brobis fidèles
 Cessent autour de moi de brouter les airelles,
 Et viennent tristement resserrer leur troupeau.
 Où donc vais-je passer pour rentrer au hameau ?
 Du chemin que j'ai fait je ne vois point de trace
 Sur le roc et la mousse où chaque pas s'efface,
 Et je me suis perdue au fond de ces grands bois
 Que les malins esprits habitaient autrefois.
 Partout des troncs géants sous le feuillage sombre
 J'ai beau chercher des yeux, je ne vois plus, dans l'ombre,
 Ni ce hêtre nouveau que je viens de passer,
 Ni les profonds halliers que j'ai dû traverser.
 Je saurais bien sans peur dormir sur la bruyère,
 Mais si je ne reviens ce soir à la chaumière,
 Ne va-t-on pas me croire aux mains des ennemis ?
 O vous, anges de Dieu, mes célestes amis,
 Conseillers qui m'avez tant de fois soutenue,
 De grâce, montrez-moi cette route inconnue.
 Si moi, je n'en suis digne, ô puissants protecteurs,
 Ayez du moins pitié de mes parents en pleurs.

CHŒUR INVISIBLE.

Nous sommes près de toi jour et nuit, ô bergère !
 Dieu t'a commise à notre foi ;
 Et comme ton ceil veille au troupeau de ton père,
 Le nôtre aussi veille sur toi.

JEANNE.

C'est vous ! . . . soyez bénis, ô mes anges fidèles !
 Dans les sombres rameaux j'entends frémir vos ailes,
 Et je pressentais bien que vous étiez venus.
 Depuis le premier jour que je vous ai connus,
 Jamais, doux compagnons, vous ne m'avez laissée :
 C'est de vous que me vient toute bonne pensée,
 Et quoi que j'entreprene, il me faut votre appui.
 N'êtes-vous pas encor mes guides aujourd'hui ?

LE CHŒUR.

Nous allons te conduire au seuil de ta chaumière,
 A travers la nuit et les bois.
 Tu dormiras ce soir à côté de ta mère,
 Mais c'est pour la dernière fois.

JEANNE.

O Dieu ! qu'avez-vous dit ? Pourquoi cette sentence ?
Sommes-nous donc perdus, exposés sans défense,
Livrés à la merci d'un farouche ennemi ?
Ne serez-vous point là pour sauver Domrémy ?

UNE VOIX.

Ne crains rien, enfant, ton village
Dort en paix au pied du coteau :
Les vents ont emporté l'orage
Loin du chaume où fut ton bercéau.
Dieu bénit ta chère vallée,
Et garde, pour l'amour de toi,
Les champs où tu fus appelée
A servir la France et ton Roi.
Mais c'est toi que cherche la guerre,
Et ce fer que tu vois briller,
Ce bruit qui fait trembler la terre,
Ne sont que pour te réveiller.
C'est encor ton Dieu qui t'appelle ;
Tu l'as entendu bien des fois,
Faut-il que ton âme chancelle
Ne reconnais-tu point ma voix ?

JEANNE.

Oui, je l'entends . . . c'est toi, le premier de mes anges !
C'est toi, chef radieux des célestes phalanges,
Qui daignes si souvent descendre jusqu'à moi,
Et m'apparais encor bien plus brillant qu'un roi,
Rayonnant dans la nuit d'une blanche lumière . . .
Noble Archange, salut ! Je tremble et te révère . . .
Que viens-tu m'ordonner ministre de mon Dieu ?
Et que dit en tes mains cette lame de feu ?
Hélas ! Et dans quel sang va-t-elle être trempée ?
Sera-t-elle pour nous cette invincible épée ? . . .
De tout temps, tu le sais, la France fut ton bien,
Et le Dieu tout puissant t'en a fait le gardien.

LA VOIX.

Enfant, tu ne sais pas à quel point de souffrance
Est réduit en ces jours le royaume de France,
Le plus brillant royaume, après celui du ciel,
Et dont l'éclat semblait devoir être immortel.

Depuis un siècle, hélas ! Dieu le frappe sans cesse, (1)
 Mais ce que l'on t'a dit de sa longue détresse
 N'est qu'un faible tableau de la réalité.
 Lorsque tu quitteras ce vallon écarté
 Pour sauver, s'il se peut, cette France meurtrie,
 Et que tu parcourras les champs de ta patrie,
 Tu n'y verras, enfant, ni troupeau, ni moisson,
 Ni le toit du hameau fumant à l'horizon :
 Comme en un lieu désert, dévasté par l'orage,
 Tu ne rencontreras, pleurant sur ton passage,
 Que femmes et qu'enfants, qui demandent du pain.
 — Immembrables, muets, durs comme le Destin,
 Les bataillons anglais, que la mort accompagne,
 Foulent du nord au sud, une morne campagne.
 Où rien ne germe plus sur leurs pas redoutés :
 Où la ronce se mêle aux débris empestés
 Que sèment en tous lieux les sanglantes batailles ;
 Ou si la flamme épargne encor quelques murailles,
 L'ennemi sur leur faite a planté son drapeau,
 Dont les replis flottants n'ombragent qu'un tombeau.

Jeanne, on t'avait parlé du grand cœur de la France,
 Dont l'histoire héroïque a bercé ton enfance ;
 De ses preux chevaliers, de ses hardis soldats,
 Se jetant avec joie au plus fort des combats,
 Fiers de faire éclater leur mépris de la vie,
 En prodiguant leur sang pour leur belle patrie.
 Quelle gloire autrefois sur ces fiers bataillons
 Que partout la victoire avait pour compagnons !
 Le monde était ravi de leur vertu guerrière,
 Et vers quelque horizon que marchât leur bannière,

(1) Au temps de Jeanne d'Arc, il y avait déjà un siècle que la fortune avait abandonné la France. On connaît la cruelle invasion d'Edouard III, menée de concert avec son fils le prince de Galles ; et plus tard celle de Henri V. Celui-ci surtout ne sut que trop profiter des dissensions intestines qui déchiraient alors le royaume, par les factions opposées des Bourguignons et des Armagnacs ; de la détestable connivence de la reine Isabelle de Bavière, épouse de l'infortuné Charles VI, et de la funeste dévotion de ce prince. Car ayant séduit plusieurs Seigneurs, il réussit à faire prononcer la déchéance du monarque régnant, l'exclusion du trône pour le jeune Dauphin, plus tard Charles VII, et à faire proclamer son propre fils l'héritier présomptif de la couronne. Mais Dieu frappa l'usurpateur qui mourut un peu avant Charles VI. A la mort de ce dernier le royaume se trouvant presque entièrement envahi, le jeune Dauphin n'eut à son événement au trône qu'un faible lambeau de sa couronne. C'est alors que Dieu, prenant en pitié les malheurs de la monarchie, suscita l'héroïne dont les exploits, aussi bien que ceux qui suivirent sa mort, la nation étant alors comme régénérée, achevèrent d'expulser l'étranger, et valurent à Charles VII le beau titre de *Victorieux*.

Les peuples étonnés saluaient dans ses plis
 La puissance et l'honneur des vieilles fleurs de lis.
 Cependant tu le sais, l'astre de la victoire
 S'est voilé tout à coup . . . A peine peut-on croire
 A vos revers affreux . . . L'histoire en fait frémir . .
 Pour vos derniers neveux déchirant souvenir !
 — Eh ! qui pourrait sonder l'éternelle sagesse ?
 Qu'elle étende une main élémente ou vengeresse,
 Les anges à la terre apportent ses décrets,
 Mais ils n'en peuvent pas savoir tous les secrets.

Ne crois pas cependant que le Dieu de justice,
 S'il lui plaît aujourd'hui, dans ce grand sacrifice,
 De prendre pour victime un peuple généreux,
 Pour jamais de ce peuple ait détourné les yeux,
 Ni qu'il ait oublié cette faveur suivie
 Qui fit de tes aïeux une race bénie.
 N'a-t-il pas adopté le premier de leurs rois
 Et consacré son trône en guidant ses exploits ?
 Ne s'est-il pas choisi sur ce trône fidèle,
 Entre tous les héros d'une race immortelle,
 Louis, ce roi chrétien si vaillant et si doux,
 Que ses peuples en deuil invoquent à genoux ?
 Aux jours de ce héros, n'est-ce donc pas la France
 Qui jeta vers Sion le cri de délivrance,
 Et poussa sur les mers les chevaliers chrétiens ?
 Et les premiers d'entre eux n'étaient-ils pas les siens ?
 Où trouver une terre en vertus plus fertile ?
 Parcours au loin ses champs : il n'est pas une ville,
 Pas un temple qui n'ait des martyrs pour aïeux,
 Pas un mont qui ne porte une croix vers les cieux :
 Et le Dieu des combats l'aurait abandonnée ? . . .
 Non, non, il lui rendra sa vieille destinée . . .
 — Or, c'est toi qu'il choisit pour recueillir son cœur !
 Va, conduis ses soldats affronter le vainqueur :
 C'est l'ordre exprès du ciel, je viens pour te l'apprendre :
 Il est temps, hâte-toi : Dieu ne veut plus attendre.

JEANNE.

Par la céleste amitié
 Dont ce colloque est le gage,
 Ange, explique ton message ;
 Et daigne prendre en pitié
 Mon ignorance et mon âge.

Jamais aux ordres de Dieu
 Jeanne ne sera rebelle ;
 Les suivre, c'est mon seul vœu.
 Pour cette époque cruelle,
 Ma vie était bien trop belle,
 Et je vais lui dire adieu.
 Ta voix m'appelle à la guerre,
 Je t'obéirai sans peur ;
 Dieu le sait, qui voit mon cœur.
 Mais hélas ! pauvre bergère,
 Qui ne connais sur la terre
 Que mes champs et mon clocher,
 Que faut-il donc que je fasse,
 De qui devrai-je approcher ?
 Enseigne-le-moi de grâce :
 Vers qui me faut-il marcher ?

UNE AUTRE VOIX.

Lorsque l'automne assemble les orages,
 Sous le rideau des sinistres nuages
 Ne vois-t-on pas, à l'occident lointain,
 Briller parfois sur l'horizon bleuâtre
 L'astre du soir, qui vient prédire au pâtre
 Un jour sercin ?

Telle on va voir resplendir une étoile
 Dans ce ciel noir, dont le funèbre voile
 Couvre la France et la remplit d'effroi.
 A sa clarté tu vas sentir ton doute
 S'évanouir ; suis-la, car c'est la route
 Qui mène au Roi.

Cherche ce Roi sur la terre lointaine
 Où tu verras se dresser dans la plaine
 Les vieilles tours de son morne château.
 D'un Roi de France, hélas ! c'est le fantôme
 Qui, sous ses pieds, de son vaste royaume
 N'a qu'un lambeau.

De ceux que Dieu commit à sa tutelle
 A ses côtés est un noyau fidèle ;
 Mais qui pourrait du vainqueur étranger.
 Qui tous les jours insulte à sa mémoire,
 Parer les coups ; quand partout on fait gloire
 De l'outrager ?

Et cependant, il est le vrai monarque :
 Fils de tes rois, il en garde la marque
 Que sur son front rien ne saurait ternir.
 Dieu, qui lui garde un antique héritage.
 A mis en lui l'espérance et le gage
 De l'avenir.

Tu le verras, maître un jour de la France,
 Bientôt guérir sa dernière souffrance
 Et sur ses maux faire couler l'oubli.
 Rends-lui d'abord sa fortune trompée,
 Il n'attend plus pour saisir son épée.
 Que ton appui.

Va donc ; saisis le royal oriflamme !
 Voyant cette arme en la main d'une femme
 Qui ne voudra le défendre avec toi ?
 A l'ennemi va, marche la première,
 Tu le vaineras avec ce cri de guerre :
 Vive le Roi !

JEANNE.

Douce voix bien connue, ô bienfaisant génie,
 Qui veilles sur les tiens : mon âme est éblouie,
 Oh ! j'ai hâte de voir ce Roi prédestiné
 A qui depuis longtemps mon cœur s'était donné.
 Cependant faudra-t-il qu'à tout bruit étrangère
 Pénétre dans un camp, la timide bergère ?

LA VOIX.

Que crains-tu lorsque Dieu lui-même est ton appui ?

JEANNE.

C'est assez, je me rends, je pars dès aujourd'hui
 Je vais tout droit aux pieds de ce Roi sans couronne,
 Demander humblement ce fer que Dieu me donne
 Pour marcher en son nom, et de l'honneur Français
 Rétablissant les droits, triompher de l'Anglais.
 Anges, précédez-moi ! Gardiens de ma faiblesse,
 Prêtez-moi votre appui, veillez sur moi sans cesse,
 Parmi tant de périls que je ne connais pas,
 Par vos divins secours dirigez tous mes pas.

Hélas ! pour quel emploi Dieu m'avez-vous choisie ?
 Si vous ne demandiez que mon sang et ma vie,
 Que volontiers, partout, j'irais vous les donner !
 Et rien dans cette loi, ne saurait m'étonner.
 Mais que, fille des champs sous le chaume nourrie,
 On m'envoie au secours de ma grande patrie !...
 Armer ces faibles mains du fer des chevaliers,
 M'ordonner au combat de guider les guerriers,
 De ranimer en eux l'audace et l'espérance,
 Et vers son trône enfin mener le roi de France !..
 Seigneur ! quel est ce rôle où vous me destinez !...
 Mais enfin, qu'il soit fait comme vous l'ordonnez :
 Me voici devant vous, prenez votre servante ;
 Je saurai dans mon sein refouler l'épouvante.
 Voici mes bras, mon cœur, et tout ce que je suis ;
 Au ciel, que c'est bien peu contre nos ennemis.
 Mais qu'importe ? un néant peut faire votre ouvrage.
 Vous m'appelez, je viens : sans chercher d'avantage
 Si je puis seconder vos suprêmes desseins ;
 Comme un faible instrument je suis entre vos mains :
 Heureuse, à tout jamais, de servir ma patrie,
 Heureuse de souffrir et d'exposer ma vie,
 Heureuse jusqu'au bout d'accomplir votre loi,
 Si vous sauvez la France et lui rendez son Roi.

LE CHOEUR.

Nous emportons vers Dieu tes pleurs et ta prière ;
 En toi, le Tout puissant va répandre, ô guerrière,
 Tous les dons merveilleux réservés à ta foi.
 Au feu du ciel déjà ta vaillance est trempée,
 Déjà ta main d'enfant peut brandir une épée,
 Et tes regards lancent l'effroi.
 Va donc, car le Seigneur te conduit sous son aile,
 Et, comme une garde immortelle,
 Ses anges sont autour de toi. .

Accueille ton sauveur, ô France bien-aimée !
 L'aurore du bonheur sur ta sanglante nuit
 Se lève, et dans l'espoir ton deuil s'évanouit.
 Baise les pas de cette vierge armée,
 Dont le glaive céleste est un rameau de paix,
 Et que son nom béni vive en tout cœur Français.

Les Processions de la Fête-Dieu en France.

DANS L'ANNÉE 1872.

Nous avons recueilli, avec un soin pieux, les renseignements que la Presse a pu nous fournir sur les processions de la Fête-Dieu en France. Cette année, nous sommes heureux d'avoir à dire qu'elle est unanime pour attester que ces processions ont été généralement célébrées avec un éclat, un recueillement et une piété inaccoutumés, d'un bout de la France à l'autre. Sous le coup des désastres sans exemple que nos iniquités ont attirés sur nos têtes, les populations ont compris qu'il fallait essayer de désarmer la justice divine, et elles ont saisi l'occasion de cette belle fête pour entourer le Dieu d'amour d'hommages plus profonds et plus solennels, pour mériter d'en obtenir grâce et miséricorde ; elles ont pensé, avec raison, qu'à tant de manifestations d'athéisme, d'impiété, qui s'étaient de nos jours au soleil, il fallait opposer des protestations hautes et courageuses de foi et de religion qui fissent comme un contre-poids devant Dieu et devant les hommes ! Aussi, malgré l'incertitude du temps qui menaçait de mettre obstacle à la sortie des processions, et qui, en effet, l'a empêchée sur plusieurs points, a-t-on déployé un zèle merveilleux pour orner les rues et les places par où elles devaient passer : jamais ces décorations improvisées n'avaient peut-être été plus multipliées et plus brillantes ; de splendides reposoirs, souvent d'une grande magnificence et d'un goût exquis, avaient été dressés de tous côtés. Là où les processions, pour une cause ou pour une autre, n'ont pas pu sortir, les foules se sont précipitées dans l'église. On lit dans un journal de Paris : " C'était hier la Fête-Dieu ; nous avions rarement vu à Paris de tels empressements autour du trône de Jésus vainqueur. Nos églises étaient hier aussi radieuses, aussi peuplées que le jour de Pâques. Et, au milieu de ces lumières qui étincelaient, de ces fleurs, de ces encens, de ces pompes sans pareilles, on sentait quelque chose de très-supérieur à ces magnificences matérielles ; on sentait Dieu qui se mêlait aux âmes ; on sentait la réconciliation qui se faisait dans les cœurs et la paix qui descendait du ciel." Ainsi en a-t-il été à Lyon, où, en vertu de l'arrêté d'un maire, ancien instituteur révoqué, la grande Cité n'a pu jouir de la liberté du culte catholique ; au dehors, on se sentait attristé ; mais, lorsqu'on entrait dans les églises, le cœur était réconforté et consolé, à la vue des foules recueillies et vivement pénétrées qui les remplissaient. Heureusement, pour l'honneur du pays, dans les autres villes, les processions n'ont point été entravées par un faux libéralisme ; et, comme nous le disions tout d'abord, elles ont donné lieu à une expression admirable des sentiments religieux qui vivent toujours, plus qu'on ne se l'imaginait, au fond des âmes, même chez les plus tièdes en apparence. Nous encombrerions nos colonnes, si nous nous avisions de raconter dans tous ses détails cet immense mouvement de foi et de piété qui s'est produit sur les divers

points de la France, depuis Lille jusqu'à Marseille, depuis Besançon jusqu'à Bordeaux. Il est cependant une circonstance que nous sommes bien aises de signaler. C'est la présence des autorités militaires, civiles, judiciaires, des différents corps constitués, qui ont tenu, presque partout, à faire au Dieu de l'Eucharistie un noble et glorieux cortège.

A Nantes, les généraux, avec un bon nombre d'officiers supérieurs et de hauts fonctionnaires, sont venus occuper leur poste d'honneur. Dans beaucoup de villes, le brillant cortège était au complet. Toutes les autorités marchaient derrière le dais, à Cambrai, à Lille, à Besançon, au Mans, à Nevers, à Angers, à Rennes, à Saint-Brieuc, à Quimper, à Vannes, à Montpellier, à Perpignan, à Toulouse, à Bordeaux, à Nice, etc, etc. Sans doute nous omettons bien d'autres villes, où les hommes d'intelligence et de cœur qui occupent les positions élevées se sont honorés par une semblable conduite : que serait ce si nous voulions faire le tableau des Fêtes-Dieu dans les cités moins importantes qui couvrent le sol de la France, dans les innombrables communes rurales où, pour être plus simples, les processions n'en sont que plus touchantes et plus pieuses. Mais, encore un coup, avec toute l'envie que nous aurions de faire passer sous les yeux de nos lecteurs ces beaux et édifiants témoignages de foi chrétienne, il nous faut y renoncer ; nous ferons exception pour trois villes : pour Versailles, Nîmes et Marseille : ces trois villes nous semblent la mériter.

Versailles nous offre une nouvelle preuve de l'esprit chrétien de la majorité de l'Assemblée nationale : il est bon que le pays sache ces choses. Nous laissons la parole à Mgr. l'Evêque de Versailles, qui, le lendemain de la Fête-Dieu, adressait à l'*Univers* une lettre dont voici un extrait :

“ Au milieu de nos épreuves et de nos tristesses, nous aimons à recueillir et à signaler les faits qui nous consolent et nous laissent de l'espoir pour l'avenir. Tous les hommes sérieux, tous les cœurs qui savent encore sentir et s'élever, doivent comprendre, mieux que jamais, que les manifestations religieuses sont de la plus haute importance pour éclairer les masses, pour opposer une digue aux idées dévastatrices, et pour remettre en lumière les principes conservateurs sans lesquels il n'y a point de société.

“ C'est de quoi nos représentants catholiques à l'Assemblée nationale se montrent profondément pénétrés. Dans toutes les circonstances solennelles, ils tiennent à affirmer leur foi et à rendre publiquement à Dieu le culte qui lui est dû. On sait qu'à l'ouverture de chaque session, ils assistent à une messe du Saint-Esprit. Nous les avons vus réunis en assez grand nombre dans la chapelle du château pour l'accomplissement du devoir pascal. Aujourd'hui, ils ont donné un grand exemple, dans l'imposante solennité de la procession du Saint-Sacrement. Qu'ils le sachent donc, de tels actes sont des discours bien éloquents et bien propres à attirer sur eux les secours du ciel.

“ En exprimant notre satisfaction à messieurs les députés qui sont venus accompagner et adorer, avec nous, le Roi des rois, porté triomphalement dans les rues de notre bonne ville de Versailles, nous éprouvons le besoin de remercier l'autorité militaire qui nous a si gracieusement prêté son concours pour cette cérémonie touchante. Nous ajoutons que tout s'est passé admirablement dans cette fête de l'amour divin, et qu'un tel spectacle aura soulevé de salutaires impressions dans les âmes.

“ † PIERRE, évêque de Versailles.”

Nous citons la procession de Nîmes qui nous paraît avoir un caractère à part. Nîmes, ayant à sa tête une municipalité et des autorités supérieures qui s'honorent de professer publiquement leur foi, présentait sur toute l'enceinte des boulevards le spectacle imposant d'une innombrable multitude chrétienne unie dans la foi et la prière, sur les pas de son Dieu triomphant.

En avant du dais, sous lequel notre infatigable et pieux évêque portait la Victime eucharistique, les cercles des Amis de l'Ordre, au nombre de deux mille environ, accompagnés de la musique des sapeurs-pompiers et de celle du 99^e de ligne, suivis d'un chœur de quatre cents hommes, qui chantaient avec l'entrain et la précision toujours croissante que l'on connaît au catholique nimois, formaient à Notre-Seigneur un cortège que bien peu de villes en France ont pu lui offrir, et qui aurait été bien plus nombreux encore, si bon nombre parmi les membres des cercles n'avaient cru devoir rester au milieu de la foule des spectateurs, pour lui rappeler, par leur exemple, le respect et la piété qui sont dus au Saint-Sacrement.

La ville de Marseille s'est trop distinguée pour n'en pas parler ici. Son maire qui entend la liberté à sa façon avait interdit les processions. Le peuple de Marseille a protesté aussi à sa façon contre cette interdiction arbitraire.

Dès le lever du soleil, une affluence de catholiques, qui s'accroissait incessamment, s'est portée vers la sainte colline où, depuis des siècles, la *Bonne-Mère* de la Garde reçoit, en ce jour solennel, des hommages spéciaux de la population marseillaise. Cette année on a remarqué de plus, mêlés aux fidèles pèlerins, un certain nombre de protestants. Les offrandes et les bouquets ont été déposés, en quantité plus grande que jamais, aux pieds de la protectrice de Marseille. On a particulièrement admiré un bouquet, ou plutôt un parterre ambulante qui s'avangait, porté par une réunion de jeunes gens, et qui a été placé devant la Vierge, au milieu de la joie générale.

La statue exposée était celle qui orne l'autel de la crypte, la même que l'on descend habituellement en ville pour ouvrir la semaine des processions. Hier matin, on l'avait portée triomphalement au point culminant du fort, près de la vigie. Jusqu'au soir, elle y a reçu les hommages des pèlerins.

Il était huit heures et demie ; des chants enthousiastes, des cris longtemps répétés de *Vive Marie!* des prières pleines de feu venaient de saluer l'apparition de la Bonne Mère, portée par d'intrépides matelots. L'élan général était tel qu'on pouvait croire que la statue vénérée de la sainte Vierge allait opérer en ville sa descente habituelle, quand le

Tantum ergo, entonné du premier balcon de la tour, par le R. P. supérieur des Oblats de Notre-Dame de la Garde, change soudainement la nature des sentiments qui se produisaient. La foule immense devient silencieuse, tombe à genoux et reprend le chant avec un ensemble et une ardeur qui remplissaient d'émotion tous les cœurs, et de larmes tous les yeux.

Des cris se sont alors fait entendre, demandant que la statue soit promenée dans la ville ; mais le R. P. Supérieur des Oblats a, dans un discours, invité les assistants à ne pas compromettre le caractère de cette manifestation.

Les prières et les chants en l'honneur de la Vierge ont alors recommencé. Puis, la foule s'est doucement écoulée.

De nouveaux manifestants se sont joints alors aux premiers, et, tous ensemble, se sont dirigés vers l'hôtel du général Espivent.

Ils ont stationné pendant quelques instants, saluant des cris de : *Vive la France ! vive l'armée ! vive le général Espivent !* la demeure de l'éminent officier général à qui Marseille a dû, le 4 avril 1871, d'échapper aux horreurs probables de la Commune de Paris. Les vivats redoublant d'ardeur, le général a paru, pendant quelques instants, au balcon de l'hôtel et a courtoisement répondu au cordial appel de la foule enthousiasmée.

Ce n'était là qu'un prélude. Restait la procession votive du Sacré-Cœur qui se faisait à Marseille, depuis que cette ville avait été délivrée de la peste, sous l'épiscopat de Mgr. de Belzunce. Le maire ayant refusé d'acquiescer ce vœu séculaire, la ville s'est levée comme un seul homme pour le remplir. Le préfet, N. de Keratry, avait cassé l'arrêt du maire, et, le 7 juin, la célèbre procession s'est faite avec une pompe et un élan incroyables ; nous renouons à les décrire.

Outre la manifestation de la matinée du 7 juin, plusieurs centaines d'ouvriers sont venus successivement déposer au pied de la statue de Belzunce des bouquets et des couronnes. Presque toute la population de Marseille s'est portée dans la soirée sur le passage de la procession générale dont le défilé a duré trois heures. La tranquillité n'a cessé de régner : il y avait un reposoir monumental sur la place de la Préfecture. Derrière l'évêque venaient : le général Espivent, M. de Keratry, deux généraux, le secrétaire général de la Préfecture, le corps consulaire, tous les tribunaux, les facultés, les états-majors, toute la garnison, les anciens maires, les anciens adjoints de Marseille, tous les principaux fonctionnaires, excepté ceux appartenant à la mairie : environ 3,000 personnes suivaient le cortège.

Le temps a favorisé la cérémonie. A la sortie de la cathédrale, la foule, apercevant le préfet M. de Keratry et le général Espivent, a poussé de longues acclamations. A la fin de la procession, la foule s'est portée devant la Préfecture et a acclamé le préfet qui a paru au balcon et remercié, en invitant chacun à se retirer. L'évêque est venu rendre visite au préfet.

Les réflexions de toute sorte se pressent devant ces manifestations chrétiennes et populaires qui ont eu lieu dans la France entière, aussi bien que devant certaines abstentions calculées qui ont été remarquées. Ces réflexions se présenteront facilement à l'esprit de chacun ; nous pouvons nous dispenser d'en faire aucune.

Le secret pour être heureux.

Il y avait au quatorzième siècle, dans la ville de Cologne, un célèbre prédicateur appelé Jean Tauler, qui était très-renommé par sa science et sa charité. Il s'arrêta un jour dans une église, demandant à Dieu avec les plus vives instances qu'il lui fit connaître la meilleure manière de le servir. Sa prière terminée, il sort de l'église, et sur une des marches du perron il voit accroupi un pauvre à peine couvert de misérables haillons et dans un état si triste que sa seule vue suffisait pour exciter la pitié. Il avait le visage à moitié rongé par un ulcère ; il avait perdu un bras et une jambe tout son corps était plein de plaies horribles.

Tauler, ému de compassion, s'approche de ce malheureux, tire de sa bourse une pièce d'argent, et lui dit en le saluant :

—Cher ami, que Dieu vous accorde de bons jours.

—Merci, Monsieur, répondit le pauvre, je n'en ai jamais eu de mauvais.

Tauler crut que le malheureux infirme ne l'avait pas compris, et il lui répéta :

—Je désire pour vous de bons jours ; je souhaite que vous soyez heureux et que vous ayez tout ce que vous pouvez désirer.

—Je vous ai fort bien entendu, Monsieur, répliqua le mendiant, et je vous remercie de votre charité ; mais je vous assure que depuis longtemps vos désirs sont accomplis.

Tauler disait en lui-même : Ce brave homme a perdu la tête, ou peut-être est-il sourd ; c'est pourquoi, élevant la voix, il cria :

—Vous ne m'aurez pas compris, je désire que vous soyez heureux.

—Au nom de Dieu, répliqua le pauvre, ne vous inquiétez pas sur mon compte, monsieur. Déjà je vous ai dit que je vous entends fort bien, et de nouveau je vous répète que je suis très-heureux et que je n'ai jamais eu de mauvais jours.

Tauler un instant le crut fou ; mais il remarqua dans les paroles de cet homme quelque chose qui fixa son attention. Il s'approcha de lui, et s'étant assis à son côté, il le pria avec simplicité de lui mieux expliquer ce qu'il lui avait dit.

—Monsieur, lui répondit le pauvre homme, la chose est toute claire. Depuis mon enfance, je sais que Dieu est sage, juste bon ; depuis mon enfance, je souffre, j'ai été attaqué de la cruelle infirmité qui m'a dévoré une grande partie du corps ; j'ai été toujours pauvre. Je me suis dit à moi-même : rien n'arrive que par la volonté ou la permission de Dieu. Le Seigneur sait mieux que moi ce qui me convient, parce que le Seigneur m'aime comme un père aime son enfant... Je suis donc très-assuré que ces souffrances sont pour mon plus grand bien, au point que je me suis accoutumé à ne vouloir rien autre chose que ce que veut mon bon et

bien-aimé Seigneur, et s'il m'envoie des infirmités, je les reçois avec plaisir, comme si elles étaient mes sœurs : s'il me donne la santé, je la reçois avec plaisir ; s'il ne me donne pas à manger, je jeûne, content, pour expier mes péchés et ceux d'autrui ; si je n'ai pas de quoi me vêtir, je me rappelle mon Sauveur nu dans la crèche et sur la croix, et je me vois beaucoup plus riche que lui ; si je souffre sur la terre, je comprends que je serai beaucoup plus heureux dans le ciel.

Que vous dirai-je davantage ? Je suis toujours content, et si je pleure d'un œil, je ris de l'autre ; car je veux tout ce que Dieu veut, et je ne désire que sa sainte volonté. Vous voyez donc, Monsieur, comment je suis très-heureux, comment je n'ai jamais eu des jours mauvais, comment je possède tout ce que je peux désirer.

Tauler pleurait en silence... Jamais il n'avait entendu un discours si édifiant. Il donna au pauvre son manteau, l'unique pièce qui restait dans sa bourse, et malgré la plaie affreuse de sa figure, il embrassa le pauvre avec tendresse.

Il retourna à l'église pour remercier Dieu de lui avoir enseigné la méthode la plus parfaite pour le servir.

Dans la suite, il se fit autant que possible le disciple et l'imitateur de ce saint pauvre, et il avait coutume de dire, se rappelant cette attendrissante aventure. "Le bonheur est possible dans toutes les conditions, et pour le pauvre, et pour le riche, et pour le malade, et pour l'homme en santé. Le bonheur est dans le cœur et non quelque autre part ; il est dans la disposition et non dans la situation. Faisons la volonté de Dieu, aimons Dieu, et nous serons heureux dans quelque position que la Providence nous ait placés."

L'atelier des Chignons.

On lit dans un journal de Paris :

Je voudrais bien que les femmes, j'entends celles qui donnent le ton et fixent la mode, pussent visiter Sainte-Pélagie (prison d'état à Paris ;) elles y verraient comment on fabrique ces faux chignons qu'elles se suspendent à la nuque ou qu'elles laissent flotter sur leurs épaules. Un atelier est occupé à ce genre de besogne, qui n'exige qu'un facile apprentissage. Tous les cheveux achetés sur des têtes douteuses, ramassés un peu partout, arrachés du démêloir, roulés sur une carte, jetés à la borne et piqués par le crochet du chiffonnier, sont assemblés d'après les nuances, divisés selon les longueurs, et après un nettoyage qui ne les rend guère plus ragoûtants, envoyés à Sainte-Pélagie, où des détenus passent la journée à les fixer sur un fil de soie. De là, lorsqu'ils auront été massés d'après les règles de l'art, ils s'en iront dans telle rue ou au faubourg Saint-Germain, selon qu'ils seront achetés par une fille ou par une marquise.

Chronique du Mois.

Depuis le 20 Septembre 1870 la position de Rome n'a point changé. Les spoliateurs, de complicité avec les révolutionnaires et les impies de toutes nuances, n'ont cessé de persécuter Pie IX. C'est toujours la même haine, la même rage infernale qui les anime. La presse a constamment à signaler la répétition des mêmes outrages, des mêmes sacrilèges, des mêmes avanies.

Jusqu'à ce jour, la Rome Catholique a semblé condamnée à supporter les assauts de la Rome révolutionnaire. Les monastères et les couvents ont été expropriés sous le spécieux prétexte d'améliorations publiques. Les propos les plus outrageants ont été tenus sur ce qu'il y a de plus sacré dans la religion. Des ministres du culte ont été insultés publiquement et même assassinés. Nombre d'églises ont été pillées, et la police, à qui incombe le devoir de maintenir l'ordre intérieur, s'est toujours gardé de rien voir et rien entendre lorsque les coupables attaquaient des catholiques.

Un accord tacite, sinon ouvertement avoué, a constamment existé entre ceux qui perpétuaient ces méfaits et le gouvernement de Victor-Emmanuel. S'ils n'avaient pas les mêmes raisons de marteler la Papauté, ils avaient les mêmes intérêts à la renverser. Et cette coalition sauvage, indigne d'hommes civilisés, vient encore, et tous les jours, écumer aux portes du Vatican.

Ce sont tous ces persécuteurs qui sèment la tempête et ce sont eux aussi qui la récoltent. Pie IX prisonnier voit passer à ses pieds tous ces flots de têtes humaines en ébullition ; il entend gronder toutes les vociférations de cette géhenne terrestre ; et il attend patiemment les jours de triomphe qui viendront.

Au milieu de ces épreuves, les témoignages d'affection éclatent de tous côtés autour de lui. De toutes les parties du monde, des députations se rendent auprès de lui pour lui exprimer le respect, le dévouement et la sympathie des catholiques. Ministres, ambassadeurs, diplomates, riches et pauvres, nobles et plébéiens, toutes les classes de la société ont accès auprès de lui, et s'en retournent avec un amour plus ardent dans le cœur, avec une foi plus vive dans l'âme.

Déjà il est entré dans sa quatrevingt-unième année, et, malgré son grand âge, sa démarche n'a rien perdu de sa fermeté, sa physionomie n'a rien perdu de sa sérénité, son intelligence n'a rien perdu de sa lucidité.

Cela n'empêche pas une foule d'esprits malveillants de répandre quotidiennement dans les journaux, au sujet de la santé du Pape, les mensonges les plus plats dont se joue la crédulité des *buzzurri*.

Ces histoires que la presse révolutionnaire invente avec tant de complaisance sur la prétendue maladie du Saint-Père sont en vérité bien futiles et ne seraient considérées que comme un jeu d'enfants stupides, si l'on n'en déduisait des conclusions contraires aux intérêts de l'Eglise. On a besoin de faire croire que le Pape est à la dernière extrémité, et c'est sur ce mensonge grossier que le gouvernement italien projette et base certaines

négociations pour influencer le futur conclave. On annonce qu'il a déjà entamé des pourparlers avec certaines puissances catholiques qui ont le privilège de s'opposer à la nomination d'un candidat.

Le Chancelier de l'Allemagne s'est bien gardé de ne pas donner à dessein dans cette chaude-trappe, préparée par l'Italie et dans laquelle il a intérêt à faire jouer ses ficelles. Imperturbable revendiqueur de tous les droits et titres de l'Empereur Guillaume, il prétend que l'Allemagne, par la création du nouvel empire, se trouve héritière du Saint Empire Romain et a le droit d'exclure un candidat à la Papauté. Il voudrait voir monter sur le trône de St. Pierre un Pape pétri de ses propres mains, obéissant à ses ordres et façonné à son image. Un tel Pape ne saurait être autre chose qu'un anti-Pape ou peut-être un autechrist. Voilà un jeu de diplomatie finement ficelé en vérité, mais dont le but est par trop transparent. Bismark espérerait par ce moyen créer un pape catholique qui travaillerait au triomphe du protestantisme. Voilà une ambition excessive et certainement irréalisable, et l'Eglise ne peut tomber dans ces abîmes où la diplomatie va si souvent se précipiter.

* *

La persécution religieuse en Allemagne est commencée. Bismark a fait décréter l'expulsion des Jésuites et de tous les membres des congrégations analogues. Eussent-ils citoyens allemands, désormais ils n'auront plus le droit de s'établir dans le pays non-seulement comme corps, mais même comme particuliers. On a voulu par là battre en brèche l'ultramontanisme et quelque peu aussi l'influence française sous le point de vue religieux. Un des arguments qui ont été émis pour l'expulsion de la Compagnie de Jésus (la savante Allemagne le croira-t-elle ?) " C'est que le Japon et la Chine viennent de prendre des mesures analogues à celles que l'on propose au Reichstag."

A la fin du dernier siècle la suppression de la compagnie de Jésus fut en France l'avant-coureur d'une révolution terrible. L'Allemagne aura peut-être aussi son règne de terrorisme.

En attendant, si l'on en croit certains récits, elle se trouve en proie à des hallucinations peu rassurantes. Des croix, des têtes de mort, des vaisseaux submergés apparaissent sur les vitres, et les compositions chimiques des savants ne parviennent point à les effacer. Certains groupes de population commencent à trembler en voyant ces images de mauvais augure. Est-ce l'heure de la revanche qui va sonner pour la France ? Est-ce le châtement du Ciel qui menace l'Allemagne protestante ?

* *

Les débats parlementaires à Versailles révèlent la France actuelle sous son véritable aspect politique. Toujours ils se font avec véhémence ; toujours ils sont dirigés avec un talent incontestable ; mais trop souvent aussi les opinions s'expriment avec aigreur.

Tant que les différents partis lutteront aussi chaudement les uns contre les autres qu'ils le font, la France ne peut espérer le repos absolu qui lui est nécessaire pour réparer ses forces. Les discussions sur la plupart des mesures importantes menacent de la précipiter dans une crise nouvelle. Et tout habile que soit M. Thiers, tout savamment élaboré que soit son système d'équilibre, rien n'empêche les oscillations et les combats de ces mêmes partis.

La droite, qui a si longtemps soutenu le Président de la République sur une foule de questions, commence à se fatiguer de la domination absolue qu'il cherche trop souvent à exercer. Il semble même y avoir quelque rupture actuellement ; car M. Thiers n'a pas suffisamment ménagé les intérêts monarchiques, et a même répondu dernièrement à une députation de la droite qu'il n'avait en vue que l'établissement de la république sur des bases solides.

Parmi les questions qui ont soulevé à la Chambre les discussions et les récriminations les plus passionnées se trouve celle relative à la réorganisation de l'armée. En vertu de la nouvelle loi tout Français devra dorénavant le service militaire personnel ; il pourra être appelé depuis l'âge de vingt ans jusqu'à l'âge de quarante ans à faire partie de l'armée active et des réserves : et le remplacement sera radicalement supprimé. L'article sur la durée du service actif a servi d'objectif à une véritable bataille oratoire. Le gouvernement demandait que la durée du service fut fixée à cinq ans. M. Thiers eut à déployer toutes les ressources de son éloquence pour faire triompher cette mesure et faire tomber les deux amendements qui ont été mis sur le tapis, dont l'un fixait la durée du service à trois ans et l'autre à quatre. Il a failli subir un échec complet, et il l'eût probablement subi s'il n'eut employé le moyen magique auquel il a recours dans les moments de suprême danger : celui d'offrir sa résignation. Et la résignation de Mr. Thiers n'ouvre-t-elle pas la porte aux ambitions insatiables des partis et peut-être même à la guerre civile ? Voilà ce qu'on se disait et la chambre a fait acte de soumission ou plutôt de résignation.

Dans le cours de ces débats sur la réorganisation de l'armée, l'illustre évêque d'Orléans a plaidé avec succès l'intérêt moral et religieux de la France avec tout le talent, toute la vivacité et tout le feu patriotique qu'on lui connaît. Nos lecteurs ont déjà lu plus haut cet admirable discours.

* * *

Pauvre Espagne ! Toujours la guerre, toujours un changement de ministère à chacune de ses évolutions. Le ministère du maréchal Serrano, qui représentait les Unionistes, vient de crouler : progressistes, républicains, Alphonsistes, radicaux, Carlites et tous les autres partis ont applaudi à sa chute. Après avoir tour-à-tour joué aux rôles il a fini par tomber en défaveur. Un nouveau cabinet a été formé et il se compose comme suit :— Donkinz Zorilla, président du conseil ; general Fernandez de Cordoba, ministre de la guerre *par interim* ; Mr. Béranger, ministre de la marine ; Gomez, ministre des finances ; Echegaraz, ministre des travaux publics ; Casset, ministre des colonies ; Martos, ministre des affaires étrangères, et *par interim* de l'intérieur.

Voilà le roi Amédée entre les mains du parti radical dont Zorilla est le chef. Et depuis dix-sept mois qu'il siège sur le trône, voilà qu'il a vu se former successivement huit nouveaux ministères. Assurément son règne ne pourra compter autant de lustres que de ministères.

Le mouvement carliste ne semble pas en voie de se terminer. Tous les jours il semble gagner du terrain militairement. Des recrues arrivent éparsées de tous les points du pays sans organisation aucune, pour se ranger sous le drapeau Don Carlos. Elles forment les cadres dans les défilés et sur les sommets des montagnes et s'en vont incontinent livrer bataille aux Amédéistes, guerre de surprise et d'embuscade. Elles s'avancent aux cris de vive Charles VII ! Vive le Pape ! A bas le fils de l'excommunié !

Don Carlos se pose en légitime revendicateur de la couronne d'Espagne, en défenseur des véritables institutions monarchiques et en protecteur des droits et des intérêts catholiques. Un tel programme a suffi pour lui rallier un grand nombre de sympathies : Il en gagne tous les jours, car après tout la royauté du fils de Victor Emmanuel est une royauté sans racines et d'importation étrangère. Et la fierté des Espagnols ne saurait s'accommoder longtemps d'un tel roi qui n'appartient pas à leur nation.

* *
* *

Les difficultés de l'Alabama marchent à grands pas vers une solution définitive. La Cour arbitrale de Genève a coupé court aux contestations soulevées sur la question des dommages indirects. Voici comment se trouve conçue une dépêche télégraphique de Genève en date du 27 Juin dernier : Le tribunal a déclaré que les réclamations de la nature de celles présentées par les Etats-Unis ne peuvent être admises comme sujet de dédommagement entre les deux nations ; aux Etats-Unis incombe la responsabilité d'avoir introduit ces réclamations devant la Cour qui les écarte solennellement. Les Etats-Unis acceptant ce jugement comme l'opinion valide et inattaquable de la Cour arbitrale, les agents britanniques déposent formellement l'argument britannique. Ainsi, ce point étant réglé à la satisfaction mutuelle, rien ne s'oppose plus à l'examen du cas de l'Alabama. "

Des déclarations à cet effet par le Comte de Granville à la Chambre des Lords, et par Mr. Gladstone à la Chambre des Communes, ont été reçues avec des salves d'applaudissements répétés. Et, comme il est fort naturel en pareille occurrence, l'attitude énergique et patiente du cabinet Britannique a été louée sur tous les tons.

Aux Etats-Unis cette nouvelle a été accueillie fort stoïquement, mais toutefois sans aucun mécontentement publiquement manifesté. Les Américains sentaient fort bien qu'ils présentaient leurs réclamations indirectes *pro forma*, et du moment qu'elles se trouvaient élaguées par le tribunal saisi de la question, ils n'avaient plus qu'à se soumettre et attendre le résultat sur la matière réellement en litige.

* *
* *

Lord Lisgar est retourné dans ses foyers. Son départ sera sans nul doute vivement regretté de tout le monde ; car il a su se concilier leur estime et leur sympathie par l'esprit franchement libéral qu'il a manifesté, par le tact avec lequel il a évité de choquer les susceptibilités nationales ou sectionnelles, par la haute intelligence qu'il a déployée dans les affaires de l'Etat.

Si l'on jette un coup-d'œil rétrospectif sur tout ce qui s'est accompli depuis l'établissement du nouveau régime, on voit que le chemin parcouru est immense. Pacifier une Province irritée et prête à se révolter ; annexer deux Provinces nouvelles, Manitoba et la Colombie Anglaise, à force de travail et de prudence politique, sillonner le pays de voies ferrées, ouvrir sur une plus large échelle les écluses du commerce, populariser l'industrie et l'agriculture : voilà quelques-unes des œuvres saillantes du premier Parlement fédéral du Canada. Si l'on constate avec satisfaction ces résultats, le mérite en vient en grande partie à nos ministres Canadiens dont l'esprit large et les tendances progressives ont été si généreusement secondés par Lord Lisgar.

Aux gouverneurs succèdent les gouverneurs, comme les saisons succèdent aux saisons, comme les flots aux flots. Cette loi de la succession existe dans l'ordre politique comme dans l'ordre naturel. Et voilà comment le pays se trouve doté aujourd'hui d'un nouveau gouverneur après avoir perdu l'ancien. Son Excellence le très-Honorable Frédérick, Comte de Dufferin, &c., a été reçu au milieu de notre population d'une manière on ne peut plus flatteuse. Les manifestations de joie et les souhaits de bienvenue ont dû lui faire comprendre la haute estime qu'on a conçue de son mérite. On le signale comme un homme aux manières affables et distinguées, d'un talent supérieur et d'esprit généreux en même temps que cultivé. Cela est d'un bon augure, et nul doute qu'il ne conduise la barque de l'Etat avec habileté, avec zèle, avec tact, avec succès.

* *

Le 24 Juin dernier, les Canadiens-Français ont dignement chômé leur fête nationale par tout le pays. Cette fête, comme toujours, a été brillante d'entrain, d'harmonie et de pompe extérieure.

La St. Jean Baptiste n'est pas fêtée dans les grandes villes du Bas-Canada seulement, mais aussi dans les plus humbles villages, mais aussi sur le territoire de la Rivière-Rouge, et partout où il y a des groupes de nos compatriotes épars sur le continent Américain. Eux aussi, quoique absents du pays, aiment à se rappeler leur nationalité et à montrer par des réjouissances publiques combien ils en sont fiers.

Ce jour là, fidèles à la tradition, nous sentons le besoin de nous compter, de nous affirmer comme peuple, et le feu patriotique qui brûle dans les âmes se manifeste avec plus d'éclat.

* *

Signalons, en fermant cette chronique, la fin de l'année scolaire. Après avoir jeté un rapide coup-d'œil sur quelques-uns des événements multiples qui agitent le monde, il fait bon d'accorder un regard sympathique à cette nombreuse jeunesse qui puise le bienfait de l'éducation dans nos écoles, couvents et collèges. Là aussi il y a toute une série d'événements qui absorbent l'attention des jeunes esprits avec autant d'intérêt que les grandes questions internationales absorbent l'attention des diplomates. Tout est relatif en ce monde.

Là, combien de cerveaux en travail sont à la recherche des nombreux éléments de la science. Que de pensées vagues avec peine élaborées. Que de grimoires remués par l'écrivain en germe. Que de leçons apprises à la hâte. Que de mémoires récaitrantes développées à force de persévérance. Et combien souvent tous ces fragments épars d'érudition finissent par former un tout harmonieux.

Mais quand Juillet arrive, adieu les études, Virgile, Homère, thèmes en grec, pensums, exercices réguliers comme les engrenages d'une machine en rotation, et tout la cohue des dieux mythologiques ! On s'échappe du sanctuaire de la science comme les oiseaux s'échappent de la volière ; c'est le temps de la liberté, des rires triomphants et de la vie intime de la famille. Il faut des vacances aux enfants comme il faut de l'air pur et de l'espace aux oiseaux.

E. PRUD'HOMME.